

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique

111



Éditeur officiel
du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
CAPITOL FUR COMPANY 1196-6348	04 03 70	26 05 79
EXECUTIVE TABLE RESTAURANT INC. 1258-2797	02 08 68	08 06 79
G S INVESTMENTS LTD. 1346-0399	14 12 60	13 06 79
LES INTERETS R.A. PINARD LTEE 1230-4598	27 08 63	08 06 79
MOPOLI COMPAGNIE 1276-6366	03 01 56	11 06 79
PINE CORPORATION 1173-3938	23 01 50	01 06 79
PLACEMENTS GEORGES DAGENAIS, LTEE 1250-8230	17 07 67	26 05 79
PLACEMENTS RENE DAGENAIS, LTEE 1250-8263	18 07 67	26 05 79
ALPHONSE POULIN LTEE 1294-7529	21 09 59	26 05 79
RADIO TROIS-RIVIERES, INC. 1166-4109	14 01 52	26 05 79
LA SOCIETE DIRANO INC. 1624-0343	01 03 78	26 05 79
LA SOCIETE ROCHEL INC. 1282-6269	16 11 71	07 06 79
TRANSPORT MARITIME DE L'ILE-AUX-COUDRES INC. 1249-6402	14 02 62	09 06 79
VARIETY DISCOUNT FABRICS INC. 1214-7377	30 08 71	04 06 79

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
LES AMENAGEMENTS POINT DE VUE INC. 1338-9002	11 09 73	3
ASSOCIATION DE BALLE-MOLLE FEMININE J.R.B.N. 1508-5855	15 11 77	4
L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DE TROIS-RIVIERES ET LA MAURICIE 1304-6883	12 06 69	9
L'ASSOCIATION DES PARENTS DE LANGUE FRANCAISE DE MONT-ROYAL INC. 1350-4147	11 07 73	10
CAFE CHRETIEN DE THETFORD INC. 1473-5823	26 01 77	5
CENTRE D'ETUDES REPENTIGNY 1252-5861	13 02 63	5
CHAUSSURES AU PIED DU ROI INC. 1191-7614	20 01 70	4
CLUB ARAMIS ROXTON FALLS INC. 1332-2292	15 11 72	10
CLUB DE BASEBALL LES ROYAUX DE ST-ETIENNE INC. 1475-5821	24 03 77	9
CLUB DE CAMPING ET CARAVANING BAIE COMEAU-HAUTERIVE INC. 1303-5712	22 07 68	11
CLUB DE CAMPING LE WIGWAM 1359-1078	12 09 74	5
CLUB DE CANOT-CAMPING LES GENS DU NORD 1623-7117	22 02 78	5
CLUB DE L'AGE D'OR BEAU SOLEIL INC. 1354-2550	03 01 74	7
CLUB DE NATATION LAVAL 1271-6320	16 12 70	10
CLUB DE SKI DE FOND DE MARIA INC. 1464-5931	04 02 76	8
LE CLUB LIONS DE JONQUIERE INC. 1507-2291	21 09 77	13
CLUB RADIO-AMATEUR ROYAL INC. 1471-6153	18 11 76	7
LE CLUB RECREATIF ALPIN DE DUMAS 1353-4680	27 01 72	7

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CLUB RECREATIF DES SALARIES DE WESTINGHOUSE CANADA LTEE (TROIS-RIVIERES) INC. 1509-2547	05 12 77	5	
CLUB RICHELIEU BAIE COMEAU-HAUTERIVE	01 10 59	9	
1235-7745			
CLUB RICHELIEU GRACEFIELD	06 03 53	9	
1263-8631			
LE COIN DES ENFANTS DE L'AVENUE DU PARC	25 06 75	9	
1371-2286			
COMITE DES CITOYENS DU LAC RENE INC.	15 08 73	7	
1337-6579			
COMITE DES FETES DE CACOUNA INC.	01 05 75	7	
1363-2146			
COMMUNICATIONS BASSE-VILLE	30 07 74	7	
1359-4320			
CORPORATION COMPAGNONS DES MARRONNIERS	08 03 77	15	
1474-9774			
CORPORATION DES HAWKS DE LA PRAIRIE	12 09 68	10	
1305-6155			
DRAPERIES METRO INC.	24 03 66	3	
1104-0946			
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA TROUPE NORD-FOLK	19 01 79	7	
1633-0623			
LES ENTREPRISES D'ALUMINIUM G.A.M. INC.	05 07 77	4	
1479-2220			
LES ENTREPRISES JALON INC.	05 01 77	3	
1472-8828			
LES ENTREPRISES RAYNALD MARTEL INC.	05 03 74	3	
1354-3673			
FEDERATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUEBEC (F.I.H.O.Q.)	02 06 77	8	
1472-3464			
FORSAV INC.	26 05 71	3	
1212-9813			
GRIMARD ELECTRIQUE INC.	16 06 66	5	
1163-8350			
LE GROUPE FLEURBEC INC.	27 06 75	5	
1365-9990			
GROUPE PLASTIQUES G.M. LTEE	31 01 79	7	
1633-4096			
HARMONIE DE COATICOOK	15 01 69	3	
1247-5232			
INVESTER INC.	15 11 76	5	
1471-5395			

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
J.G.R. (MALARTIC) LTEE 1474-6440	28 02 77	3
LOGISTEC CORPORATION 1156-0117	29 02 52	9
LES LOISIRS DE VAL-ALAIN, INC. 1230-8581	02 08 63	7
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LESAGE LTEE 1462-4373	07 10 75	3
MERCERIE PAT INC. 1503-5892	25 05 76	4
LES PLACEMENTS INTER INC. 1463-7557	19 12 75	3
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE F.L. INC. 1504-9018	14 09 76	4
LES PUBLICATIONS PARADE INC. 1509-9054	04 01 78	4
QUEBEC COMBUSTION INC. 1144-0633	30 06 64	4
ROTARY CLUB OF WESTMOUNT WELFARE FUND 1292-5467	15 08 67	5
SALLE DE QUILLES IDEALE INC. 1266-7770	07 07 66	4
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE PORT-CARTIER 1358-4867	13 08 74	7
SOCIETE DE JUMELAGE DE SHERBROOKE INC. 1461-6395	28 08 75	5
1160-a	Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.	

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de noms suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES AMUSEMENTS ARCADE INC. ARCADE AMUSEMENTS INC. 1194-7520	ARCADE AMUSEMENTS INC.	06 03 68
ASSOCIATION AU SERVICE DES LECTEURS INC. READERS SERVICE ASSOCIATION INC. 1281-7342	READERS SERVICE ASSOCIATION INC.	08 07 49

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DE PARENTS DU COLLEGE FRANCAIS, ANNEXE RIVE-SUD 1503-9803	L'AMICALE DU COLLEGE FRANCAIS, ANNEXE RIVE-SUD	22 06 76
ASSOCIATION LOCALE POUR HANDICAPES D'ORLEANS 1466-6481	ASSOCIATION POUR LES LOISIRS DES HANDICAPES ORLEANS INC.	26 04 76
CENTRODYNE INC. 1128-3421	CENTRODYNE CORP.	02 07 68
LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-HYACINTHE INC. 1259-3679	LE CLUB DE PATINAGE DE SAINT-HYACINTHE INC. ST. HYACINTHE FIGURE SKATING CLUB INC.	07 03 55
LES CONSULTANTS S.B.C.S. GRANBY INC. 1508-0096	SOCIETE D'EXPERTS CONSEILS DE L'ESTRIE INC.	28 10 77
CORPORATION MINIERE D'URANIUM QUEBEC (Libre de responsabilité personnelle) QUEBEC URANIUM MINING CORPORATION (No Personal Liability) 1302-2819	QUEBEC URANIUM MINING CORPORATION .. (No Personal Liability)	13 12 66
DEMENAGEMENT ET TRANSPORT COUTURE LTEE COUTURE'S MOVERS LTD. 1192-3505	COUTURE'S MOVERS CANADA LTD.	28 03 57
LES ENTREPRISES J.M. COLLARD & FILS INC. ... 1364-0107	LES ENTREPRISES COLLARD & DASSYLVA INC.	10 06 75
FONDATION DE LA PARALYSIE SPASTIQUE DE MONTREAL SPASTIC FOUNDATION OF MONTREAL 1334-5939	LA FONDATION DE LA PARALYSIE CEREBRALE DE MONTREAL CEREBRAL PALSY FOUNDATION OF MONTREAL	31 01 73
LES INVESTISSEMENTS STONE LTEE STONE INVESTMENTS LTD. 1477-9110	LES INVESTISSEMENTS SHERATON LTEE SHERATON INVESTMENTS LTD.	20 05 77
ISOLATION GENERALE P.D.H. INC. 1471-5676	ISOLATION CELLULOSE INCORPOREE	16 11 76
LOCATION J.G.R. LTEE 1474-6440	J.G.R. (MALARTIC) LTEE	28 02 77
MANUFACTURE D'HABITS ST-JEROME INC. 1366-1293	MANUFACTURE D'HABITS DEUX MONTAGNES INC.	09 07 75
MARCHE ANDRE MARTEL INC. 1220-4509	MARCHE TANGUAY & MARTEL INC.	08 07 68
MARQUE D'OR INC. 1116-1015	MARK-IT DEVICES (1962) INC.	18 05 62
MODES EUROPE (1979) INC. EUROPE FASHIONS (1979) INC. 1371-8614	COMPAGNIE DE PORTEFEUILLE MCCAREN .. MCCAREN HOLDING CORP.	26 03 75
NOVADENT LTEE 1228-0442	R.A. BAILLIE DENTAL LABORATORY INC. ...	19 08 68

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES PRODUITS ALEXANDRE LE GRAND INC. 1231-1080	ALEXANDER THE GREAT PRODUCTS INC.	21 12 70
PROGRAMME PARENTS-SECOURS DU QUEBEC. 1626-1323	COMITE CONSULTATIF PARENTS SECOURS DU QUEBEC QUEBEC BLOCK PARENT ADVISORY COMMITTEE	04 05 78
LES SERVICES MAXI-PLUS INC. 1510-0639	SERVICES S.A.I.L. (MAURICIE) INC.	11 01 78
SURPLUS STE-MARIE INC. 1505-9272	VARIETES SPORTS G.L.L. INC.	08 08 77
LES TISSUS HAMILTON LTEE HAMILTON FABRICS LTD. 1115-0737	HAMILTON LINGERIE CO. LTD.	25 03 55
1160-o	Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.	

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
LES AGENCES BELVEDERE INC. 1237-8824	06 09 66	3, place Bellerive, bureau 1710, Laval
LES ARTISANS DE LA COTE DE BEAUPRE INC. 1477-7700	18 05 77	144, rue Bourget, Beauport
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DU RANG ST-BENOIT 1476-0011	28 03 77	75, rue St-Joseph, Jonquière
BEACON HILL COMMUNITY ASSOCIATION 1236-8593	12 12 63	319, chemin Penn, Beaconsfield
PIERRETTE BEAUREGARD INC. 1506-1229	15 08 77	701, 94 ^e Rue, Saint-Théophile
BOUTIQUE DANEAU INC. 1632-3289	18 12 78	101, boulevard Cardinal-Léger, Pincoirt
CITICORP LTEE 1330-8911	03 04 73	1155 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
CLUB LES MONTAGNARDS DE PALMAROLLE INC. 1337-8310	01 08 73	85 ouest, 8 ^e Avenue, Palmarolle
CLUB MOTO-NEIGE REGIONAL D'ABITIBI INC. 1356-2129	17 06 74	85 ouest, 8 ^e Avenue, Palmarolle

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
COMITE DE CITOYENS DE MISTASSINI (SECTEUR DE STE-MARGUERITE-MARIE) INC. 1474-8057	09 03 77	400, route Rurale numéro 5, Mistassini	
L'ENTRAIDE CHEZ NOUS INC. 1476-5168	21 10 77	155, rue Brodeur, Longueuil	
LES ENTREPRISES STELO INC. 1285-1952	20 06 68	5310, boulevard Henri-Bourassa, app. 614, Charlesbourg	
FILETAGE INTERNATIONAL S.P. INC. 1357-3613	25 06 74	8150, rue Lafrenai, Saint-Léonard	
FLORVIN LTEE 1359-1367	13 09 74	800, place Victoria, bureau 4111, Montréal	
JOS GAGNON & FILS INC. 1289-1891	29 08 58	117 ouest, avenue de Gaspé, Saint-Jean-Port-Joli	
HARMONIE DE COATICOOK 1247-5232	15 01 69	491, rue Simard, Coaticook	
LES IMMEUBLES GAETAN LACHANCE INC. 1629-0256	14 08 78	6185, boulevard Taschereau, Brossard	
INVESTISSEMENTS MONT-BELLEVUE INC. 1368-1010	06 05 74	2845 ouest, rue King, Sherbrooke	
CLEMENT LADOUCEUR INC. 1624-8676	30 03 78	1785, rue Tavibois, Trois-Rivières	
LIVRAISON LEPAGE LTEE 1323-8498	12 01 70	237, rue Colbert, Jonquière	
LES MONUMENTS DAIGLE LTEE 1250-8446	13 03 69	818, rue Principale, Granby	
NORGAE INVESTMENT CORP. 1277-8221	27 12 57	5180, chemin Queen Mary, bureau 230, Montréal	
O & S BRONZE & METAL FABRICATORS LTD. 1118-1146	23 11 64	5010, rue Angers, Montréal	
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-JEAN- BAPTISTE DE ROUVILLE 1236-0418	24 10 63	3155, rue Gadbois, Saint-Jean-Baptiste	
ROBERT PEPIN (1977) LTEE 1477-6181	13 05 77	11680, 1 ^{re} Avenue, Saint-Georges	
LES PLACEMENTS KENT LIMITEE 1158-5205	06 08 52	65, rue Ste-Anne, Québec	
PLACEMENTS KREE INC. 1474-0500	09 02 77	1130 ouest, rue Sherbrooke, bureau 300, Montréal	
LES PLACEMENTS OPTIONEX INC. 1461-5215	21 08 75	3757, avenue Marlowe, bureau 1400, place du Canada, Montréal	
LES PLACEMENTS W.A.H. LTEE 1632-7926	09 01 79	27, rue Notre-Dame, Saint-Sulpice	
QUINCAILLERIE QUINOSPORT LTEE 1634-9698	28 03 79	333, côte Joyeuse, Saint-Raymond	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
LA SCIERIE ST-RAYMOND LIMITEE 1335-7140	25 10 72	Rue St-Alexis, Saint-Raymond	
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE PORT-CARTIER 1358-4867	13 08 74	40, avenue Parent, Port-Cartier	
SOULANGES CARTAGE & EQUIPMENT COMPANY LIMITED 1114-1462	20 12 33	7150, rue Hochelaga, Montréal	
STRA-T.J. INC. 1633-1993	25 01 79	2075, rue Université, Montréal	
TERREMONT INC. 1504-9992	16 09 76	63 est, boulevard St-Elzéar, Laval	
TRACKAGRI INC. 1464-7994	13 02 76	Route Marie-Victorin, Lotbinière	
1160-o		Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.	

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
AUDART INC. 1633-5754	181 est, St-Vallier, Québec	31 01 79	AUDART INC. AUDET PHOTOGRAVURE INC. LA PHOTOGRAVURE ARTISTIQUE INC. IMMEUBLES NELSON INC. GESTION A.C.C.F. INC.
LES CARRIERES LANGLOIS LTEE 1635-6081	Saint-Marc-des-Carrières	05 04 79	LES CARRIERES LANGLOIS LTEE BETON DONA LTEE
PIERRE COTE (1978) LTEE 1630-6003	Gatineau	02 10 78	PIERRE COTE LTEE ARMAND COTE LTEE LTD.
1160-o			Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
AGENCE DE SECURITE ET D'INVESTIGATION PROENIX INC. 1629-5651	210, place Normandie, app. 3, Matagami	06 09 78
AMEUBLEMENT J. & H. GOHIER INC. 1635-4193	La Plaine	10 04 79
ASPHALTE D.R. INC. 1635-4318	528, St-Jean-Baptiste, Jonquière	11 04 79
ASPHALTE LA PLAINE INC. 1634-8906	La Plaine	23 03 79
LES ATELIERS ABORA INC. 1635-5653	Québec	18 04 79
ATELIERS DE BOIS OUVRE MARCEL ROSE INC. 1634-9466	4030, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois . . .	26 03 79
AUTOBUS PAUL LE JEUNE INC. 1635-3195	Saint-Tite	09 04 79
LES AUTOBUS VERTEFEUILLE INC. 1635-6701	338 A, Rivière-Sud-Ouest, Maskinongé	24 04 79
AUX BILLOTS INC. 1635-5760	Labelle	19 04 79
BABEE TENDA QUEBEC INC. 1634-1133	1900, rue Sauvé, suite 240, Montréal	27 02 79
BARS ET RESTAURANTS H.B.K. LIMITEE 1635-2072	65, Adrien-Robert, suite 7, Hull	26 04 79
BELLINI COIFFURE INC. 1634-8518	123, rue Dumont, Dorion	26 04 79
LES BOCAGES DU GOLF INC. 1635-4235	1198, rue Colbert, Sainte-Foy	10 04 79
BOUCHERIE LAURENT POULIN INC. 1635-7527	Saint-Méthode-de-Frontenac	25 04 79
BOULANGERIE LACHAPELLE INC. 1635-6412	525, St-Isidore, Laurentides	17 04 79
BOUTIQUE BOMONDE DE CHARLESBOURG INC. 1634-8229	9, rue St-Viateur, Loretteville	21 03 79
BOUTIQUE N. ET G. GENDRON INC. 1635-4474	507 nord, rue Jacques-Cartier, Farnham	12 04 79
BRASSERIE DU HAMEAU INC. 1634-3428	La Tuque	06 03 79
A. BRUNELLE & FILS INC. 1635-7873	Pointe-aux-Trembles	26 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
C.D.G. INNOVATEX INC. 1635-2239	Laval	04 04 79
CANTIBOUFFE INC. 1635-8533	Baie-Comeau	30 04 79
CENTRE DE PROMOTIONS I.C.S. INC. 1635-3526	135, rue Alexandre, Salaberry-de-Valleyfield	09 04 79
CENTRE DE SOUDURE ROUANDA INC. 1635-4953	Route Rurale numéro 1, Rouyn	17 04 79
CENTRE DU COMPTOIR MOULE DE L'ESTRIE LTEE 1633-7784	11840, 55 ^e Avenue, Montréal	17 04 79
CHANTIGNY SERVICES TECHNIQUES (1979) INC. 1635-0787	Repentigny	29 03 79
CLINIQUE MEDICALE LAUSANNE LTEE	3440 est, Henri-Bourassa, Montréal-Nord	26 03 79
CLUB DE MOTO-CROSS ST-LAURENT INC. 1635-6354	Deschaillons	20 04 79
COMPAGNIE DES DIX AMIS INC. 1635-4631	271, rue Principale, Girardville	12 04 79
CONSTRUCTION L'ECART LTEE	445, rue des Lilas, Côte-Sainte-Catherine Sainte-Catherine	17 04 79
CONSTRUCTION NAIRN INC. 1635-4300	51, rue des Vingt-et-Un, Clermont	11 04 79
CONSTRUCTION VAL-ARBOUR INC. 1635-6321	Laval	20 04 79
CONSTRUCTIONS DE COURVAL INC. 1635-7014	Amqui	24 04 79
LES CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS HUBERT INC. 1635-7543	228, rue Mercier, Saint-Constant	23 04 79
LES CONSTRUCTIONS M.A.C. INC. 1635-3625	261, Principale, Saint-Basile-le-Grand	09 04 79
LES CONTRE-PLAQUES G. RIOUX INC. 1634-0200	Notre-Dame-du-Lac	22 02 79
CORPORATION DABOURODRO INC. 1635-6792	125, boulevard Kennedy, Duberger (Québec)	24 04 79
MARTIAL & CLEMENT COTE INC. 1635-5208	Durham-Sud	26 04 79
LES COURTIER EN VIANDES NORD-OUEST LTEE 1635-2684	Etal numéro 9, marché Atwater, Montréal	06 04 79
JULIEN H. DANTINNE INC. 1634-9805	341, rue Paquin, Duberger, Québec	26 04 79
DEBOSELAGE POTVIN INC. 1634-2214	Rang 4, Bégin	28 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES DELICES CHERIE INC. 1633-7750	3844, boulevard Décarie, Montréal	20 02 79
DEPANNEUR CARICHAUD INC. 1635-8426	3305 est, Henri-Bourassa, Montréal-Nord	30 04 79
LES DESSINS A.M. INC. 1635-3377	Plessisville	09 04 79
LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS DE L'EST (QUEBEC) INC. et sa version EASTERN PRODUCE DISTRIBUTORS (QUEBEC) INC. 1635-7774	Montréal	26 04 79
LES DISTRIBUTIONS F.B.L. LTEE 1633-8618	11840, 55 ^e Avenue, Rivière-des-Prairies (Montréal)	25 04 79
DISTRIBUTIONS PROFILAC INC. 1635-2866	Alma	06 04 79
DISTRIBUTIONS ZEUS INC. 1635-2114	1366 A est, rue Ontario, Montréal	05 04 79
DOYON & GIASSEN INC. 1635-6131	Sainte-Marie	20 04 79
DUBE & POUDRIER LTEE 1634-9383	Grande-Ile	26 03 79
JEAN-GUY DUBE EXCAVATION INC. 1634-1737	Sainte-Anne-de-Sorel	28 02 79
JEAN-PAUL DUCHAINEAU INC. 1635-0555	405, rue Principale, Granby	30 03 79
LES ENTREPRISES CLADIS INC. 1635-3799	Brossard	18 04 79
LES ENTREPRISES DROUVAULT LTEE 1635-4466	413, boulevard Roche, Vaudreuil	17 04 79
ENTREPRISES FORESTIERES DELLETREMB INC. 1635-7709	12, rue Wilfrid-Laurier, Rivière-du-Loup	26 04 79
LES ENTREPRISES MAJORIC ST-PIERRE INC. 1635-7436	16, rue St-Pierre, Saint-Pamphile	25 04 79
LES ENTREPRISES MATCON INC. 1635-5968	76, rue Rouleau, Ile-Perrot	20 04 79
EPICERIE GUY LETOURNEAU INC. 1635-7642	18, rue Water, Danville	26 04 79
EPICERIE-DEPANNEUR CALENCE INC. 1635-5851	Longue-Pointe-de-Mingan, Longue-Pointe ...	19 04 79
EQUIPEMENTS DE FERME C. LESAGE INC. 1635-0936	663, St-Charles, Saint-Léon-le-Grand	29 03 79
ESPAR INC. 1635-6743	191, rue Laval, Bromptonville	24 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
FERME A & L ST-PIERRE INC. 1635-3781	7 ^e Rang, Wickham	18 04 79
FERME DENIS JOYAL INC. 1635-5927	46, rang de Lachapelle, Saint-Guillaume	20 04 79
LA FERME DU CAP INC. 1635-5026	Cap-Chat	17 04 79
FERME GAETAN GAUCHER INC. 1635-7899	Saint-Dominique	27 04 79
FERME L. B. P. INC. 1635-0613	Saint-Ephrem-d'Upton	30 03 79
FERME LAVI INC. 1635-3732	Bécancour	12 04 79
FERME MARLOW INC. 1635-7303	Saint-Martin	25 04 79
FERME PORCINE STE-HELENE INC. 1634-8971	Sainte-Hélène	23 03 79
FERME R. DELEEMENS & FILS INC. 1635-6834	Saint-Paul	24 04 79
LA FERME RACETTE INC. 1634-8294	324, chemin du Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures	21 03 79
LA FERME VAUCLUSE LTEE 1635-6776	2020, rang Sud, Vaucluse, Saint-Gérard-Magella	24 04 79
LES FERMES C. GREGOIRE & FILS INC. 1635-0019	Saint-Esprit	28 03 79
LES FERMES JEAN-LUC GAUCHER INC. 1635-7907	Saint-Dominique	27 04 79
LES FORAGES DE WINDSOR INC. 1634-6926	44, St-Georges, Windsor	16 03 79
FROMAGES LA CHAUDIERE INC. 1634-9524	3226, rue Laval, Lac-Mégantic	27 03 79
FRUITS ET LEGUMES JEAN-CLAUDE GERVAIS INC. 1634-9441	39, rue Duncan, Saint-Chrysostome	26 03 79
GAGNON & BOISSEAU INC. 1630-2218	646, rue Marseille, Repentigny	02 10 78
GARAGE A. LAJOIE INC. 1635-3062	35, lac Aubrisson, Saint-Hippolyte	06 04 79
GARAGE R. COMTOIS INC. 1635-5083	505, rue Guy-Bourg, Montréal	17 04 79
GARAGE R. COUTURE & FRERES INC. 1635-5943	4509, boulevard St-Joseph, Saint-Nicéphore ..	20 04 79
GARAGE ROBERT MERCIER & FILS (1979) INC. 1633-6158	Saint-David-de-l'Auberivière	09 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GARAGE TARAM INC. 1635-7535	Notre-Dame-du-Laus	25 04 79
GAUCHER FIBRES DE VERRE INC. 1635-5182	Wickham	26 04 79
GESTION MARCEL CHOUINARD INC. 1635-6156	3, rue Rabelais, Lévis	20 04 79
GESTIONS M.G.R. LTEE	Sainte-Catherine	26 04 79
LES GESTIONS PETTIGREW INC. 1635-3856	172 nord, Salaberry, Châteauguay	17 04 79
LEO GRONDIN INC. 1635-4748	Route Rurale numéro 1, Lac-Mégantic	17 04 79
LES IMMEUBLES JEAN FORGET INC. 1635-5059	685, boulevard Manseau, Joliette	17 04 79
LES INDUSTRIES DU DIESEL KERBEC INC. 1635-8228	Montréal-Nord	25 04 79
LES INVESTISSEMENTS B.S.P. LTEE	Montréal	20 04 79
LES INVESTISSEMENTS DE L'ORIGINAL INC. 1635-8418	Route Rurale 4, Mont-Laurier	30 04 79
LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS TANDEM INC. 1635-3252	302, 3 ^e Avenue, LaSalle	05 04 79
LES JARDINS G.F. INC. 1634-7288	Ange-Gardien	19 03 79
R. JEAN INC. 1633-2504	Charlesbourg	26 01 79
LE JOURNAL DU GRAND-PORTAGE INC. 1634-0218	Rivière-du-Loup	26 04 79
LABORATOIRE D'EXPERTISES N.C. INC. 1635-7576	Montréal	25 04 79
LABORATOIRE RICHARD DESJARDINS INC. 1635-5067	Fleurimont	17 04 79
MAGELLA LAFRANCE INC. 1635-6925	Charlesbourg	24 04 79
CLEMENT LAROCHELLE INC. 1635-3674	Route Rurale numéro 3, Coaticook	09 04 79
LAVE-AUTO DISCO INC. 1634-3048	Saint-Jérôme	01 03 79
P.H. LEMAY & FILS LTEE	Roberval	19 02 79
LOUISE LEVESQUE INC. 1635-6669	674, André-Mathieu, Sept-Iles	24 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES LINGES INDUSTRIELS A.C.G. INC. 1634-1839	593, Cardinal-Léger, Pincourt	01 03 79
LOCATION M.G.H. INC. 1635-2585	430, rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine ...	05 04 79
MACONNERIE J.C. DESROCHERS & FILS LTEE	Rang 4, Saint-Lucien	26 03 79
MAISON DE PUBLICITE BERNARD INC. 1635-7717	50 ouest, place Crémazie, suite 1106, Montréal	26 04 79
MARCHE BEAUVAIS, FAFARD & ST-MARSEILLE INC. .. 1635-0001	1083, boulevard Labelle, Blainville	28 03 79
MARCHE D. ET N. LOISELLE INC. 1634-4681	1825, rue le Mercier, Saint-Bruno-de- Montarville	07 03 79
MARCHE GENERAL PIAZZA INC. 1635-7113	197, place Marché-du-Nord, Montréal	24 04 79
MECHOUI CLAUDE STEBEN INC. 1635-4284	1552, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon .	11 04 79
MENUISERIE DE L'ESTRIE INC. 1635-5737	620, Thomas, Magog	19 04 79
LES MEUBLES YVAN MAHEU INC. 1635-4912	Saint-Louis-de-Gonzague	12 04 79
MODE FRIAN'DISE LTEE	705 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 210, Montréal	16 03 79
MOTEL LA PLACE (1979) INC. 1635-2122	Bécancour	05 04 79
MOTEUR ELECTRIQUE FONTAINE INC. 1635-2221	Saint-Théodore-d'Acton	04 04 79
MOTO CARTIER INC. 1635-3294	3168, boulevard Cartier, Chomedey (Laval)	09 04 79
LES MOULEES SINOTTE INC. 1635-3393	Saint-Camille	09 04 79
FERNAND NADEAU INC. 1635-4607	63, Radisson, Pincourt	12 04 79
PHILIPEX INC. 1633-7743	505, Stinson, Saint-Laurent	20 02 79
LES PISCINES COTE D'AZUR INC. 1634-6439	1698, boulevard Périgny, Chambly	15 03 79
LES PLACEMENTS CAMILLE POIRIER INC. 1635-2148	Victoriaville	05 04 79
LES PLACEMENTS MICHEL L'HEUREUX LTEE	585, boulevard Gouin, appartement 4, Saint-Jean-sur-Richelieu	20 03 79
LES PLACEMENTS PAULANOT LTEE	371, avenue Dugré, Pointe-du-Lac	02 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
PLOMBERIE CLAUDE RIVEST INC. 1635-3310	1318, base de Roc, Joliette	09 04 79
MARCEL ROBERT PLOUFFE INC. 1635-5380	1, rue Bouchette, Huntingdon	18 04 79
LES PRODUCTIONS PYRO INC. 1634-5159	3210, rue Duluth, Sherbrooke	12 03 79
LES PRODUITS MARINS DE LA BASSE COTE NORD INC. 1635-7584	Sept-Iles	25 04 79
LES PUBLICATIONS 21 INC. 1635-5646	Montréal	11 04 79
REMORQUAGE R. COMTOIS INC. 1635-5075	6209, Bossuet, Montréal	17 04 79
RENOVATION JEAN PIERRE VERRET INC. 1635-6230	1481, rue Chabot, Notre-Dame-des-Laurentides (Charlesbourg)	20 04 79
RESIDENCES TURGEON INC. 1631-5848	752, 14 ^e Avenue, Pointe-aux-Trembles	19 04 79
RESTAURANT ARPEGE (1979) INC. 1635-4649	1950, boulevard de la Concorde, Duvernay (Laval)	12 04 79
RESTAURANT MADAME ARTHUR INC. 1635-5091	953, rue Notre-Dame, Saint-Alphonse-de- Rodriguez	17 04 79
ROGER SPORT INC. 1634-5068	Saint-Eustache	12 03 79
SERRURIER JOLIETTE INC. 1634-9185	856, rue Papineau, Joliette	26 03 79
SERVICE DE TRAITEUR LES TROIS FOURCHETTES LTEE 1635-4128	Jonquière	11 04 79
SERVICES DE PROTECTION ECOLOGIQUE FRONTENAC LTEE FRONTENAC ECOLOGICAL PROTECTION SERVICES LTD. 1635-3187	1, place Ville-Marie, suite 3635, Montréal	09 04 79
BENOIT SIMARD LTEE 1635-6982	3671, boulevard de la Baie, Port-Alfred (La Baie)	24 04 79
LA SOCIETE IMMOBILIERE SOLIN INC. 1635-2965	Repentigny	09 04 79
SOGEPIDE INC. 1635-3112	1198, Bourassa, Saint-Bruno-de-Montarville	09 04 79
SOUDURE G.A.M. (CHIBOUGAMAU) INC. 1635-8178	971, rue Moisan, Chibougamau	27 04 79
SOUDURE MOBILE J.D.R. INC. 1635-5729	Macamic	18 04 79
SPHAGNEX INC. 1634-6074	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3301, Montréal	14 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
STATION-SERVICE RAYNALD BHERER INC. I635-6248	2385, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg	20 04 79
TEMISFORET LTEE I635-6297	Moffet	20 04 79
TRANSPORT MARBAR INC. MARBAR TRANSPORT INC. I634-9359	5609, rue Wilderton, Montréal	23 03 79
TRANSPORT NUSSEY INC. NUSSEY TRANSPORT INC. I635-5034	Route Rurale numéro 3, Howick	18 04 79
USINAGE CHATEL INC. I635-3609	11, Elizabeth-II Neufchâtel (Québec)	09 04 79
VAL-PRI LTEE I633-8113	200 ouest, des Pins, Alma	15 02 79
LES VARIETES V.B. INC. I635-5539	14, rue du Pont, Labelle	17 04 79
VETEMENTS WATERLOO INC. I635-4987	5814, rue Foster, Waterloo	17 04 79
I160-o	Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.	

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES AMIS DE L'ORGUE DE RIMOUSKI I635-1330	Rimouski	02 04 79
ASSOCIATION CULTURELLE LES COPAINS DE L'AMITIE I635-7402	Montréal	25 04 79
L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE SAINT-HIPPOLYTE I635-1611	9, 115 ^e Avenue, Saint-Hippolyte	02 04 79
ASSOCIATION DE LA PRESSE ETNIQUE DU QUEBEC ... I634-9920	Montréal	26 03 79
ASSOCIATION DES AVEUGLES DE LA RIVE-SUD INC. ... I634-9433	Longueuil	26 03 79
ASSOCIATION DES DETENTEURS DE PERMIS D'ALCOOL DE MATANE INC. I635-8848	Matane	01 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION REGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING CENTRE DU QUEBEC ET ESTRIE 1632-6076	1415 est, rue Jarry, Montréal	03 01 79
L'ATELIER D'EXPRESSION GRAPHIQUE DE PORT-CARTIER 1635-8566	36, Plante, Port-Cartier	30 04 79
LE CABESTAN SEPT-ILIEN	484, rue Brochu, Sept-Iles	13 03 79
CAMP TEKAKWITHA INC.	Québec	03 04 79
CENTRE D'ANIMATION ST-PIERRE DE MONTREAL INC. 1634-9557	1212, rue Panet, Montréal	27 03 79
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	Montréal	17 04 79
CENTRE MARC VANIER INC. MARC VANIER CENTRE INC. 1631-0112	231, avenue Elm, Beaconsfield	01 11 78
LA CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-THERESE-DE- GASPE 1635-4730	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	17 04 79
LE CHATEAU DES MONTS INC.	118, rue St-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts	16 02 79
LE CLUB DE BADMINTON REGIONAL D'AHUNTSIC	Montréal	19 03 79
CLUB DE BASEBALL JUNIOR AA CABANO INC.	Cabano	03 05 79
CLUB DE BASEBALL JUNIOR A LES JETS DE POINTE-AUX-TREMBLES 1635-3237	12229, rue Sherbrooke, Pointe-aux-Trembles ..	06 04 79
CLUB DE MOTONEIGE DE TASCHEREAU INC.	Taschereau	09 04 79
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STELLAIRE DE HAUTERIVE INC. 1634-0275	650, rue Henri, Hauterive	13 03 79
CLUB DE VOILE RIVE SUD LTEE	Lévis	02 04 79
LE CLUB DE VOLLEY-BALL LES LIBELLULES DE LANAUDIERE INC. 1634-2305	916, rue Ladouceur, Joliette	12 04 79
CLUB DE WATER-POLO DE L'OUTAOUAIS INC.	Hull	14 03 79
CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS (1979) INC.	Asbestos	06 04 79
CLUB SOCIAL LOTO-RENDEZ-VOUS INC.	Rue Anny, Saint-Nicéphore	08 05 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB VETTE-EVOLUTION INC. 1634-8641	4105, rue Van Home, Montréal	20 03 79
LE COMITE DE LA FETE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DE POINTE-AUX-OUTARDES INC. 1635-8517	273, Labrie, Pointe-aux-Outardes	30 04 79
LE COMITE DES FETES D'UPTON INC. 1635-6677	Upton	24 04 79
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DU LAC-DES-SEIZE-ILES 1635-8236	Lac-des-Seize-Iles	25 04 79
LA COMPAGNIE DES CENT ASSOCIES FRANCOPHONES 1635-8749	980, chemin St-Louis, Sillery	01 05 79
LES COMPAGNONS DE LA DANSE DU QUEBEC 1635-5356	5415, chemin de la Reine-Marie, Montréal ...	18 04 79
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE MIRABEL NORD INC. 1634-9714	Saint-Jérôme	29 03 79
CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DES QUEBECOIS DES HAUTES-RIVIERES 1635-3039	Mont-Laurier	05 04 79
CORPORATION DES FETES DE VILLE-EMARD ET COTE-ST-PAUL 1635-3021	Montréal	05 04 79
DULUTH EN FETE INC. 1635-6537	3512, Hôtel-de-Ville, app. 8, Montréal	18 04 79
FEDERATION DES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS DU QUEBEC INC. 1635-9077	Montréal	02 05 79
FRATERNITE LA BUTTE	Québec	01 05 79
GARDE PAROISSIALE SAINT-NARCISSE-DE- DE-RIMOUSKI INC. 1635-8038	Saint-Narcisse-de-Rimouski	27 04 79
LE GROUPE DE LA PLACE PUBLIQUE..... 1633-4740	245, boulevard des Braves, Terrebonne	05 02 79
GROUPE PELAJO INC. 1635-5588	Dolbeau	17 04 79
JARDIN D'ENFANTS BICULTUREL AU MOULIN AU MOULIN BICULTURAL NURSERY PLAY GROUP 1634-2354	275, avenue Braebrook, Pointe-Claire	05 03 79
LANAU-SPEC INC. 1633-5424	Joliette	07 02 79
LIGUE DE QUILLES DE CHAPEAU INC..... 1635-7741	Chapeau	26 04 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES LOISIRS COMMUNAUTAIRES DE RIVIERE-BLEUE INC. 1634-2040	Rivière-Bleue	01 03 79
MASKI-COURONS INC. 1635-0548	426, avenue Coutu, ville Saint-Gabriel	30 03 79
MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE TROIS-RIVIERES 1634-8278	347, rue Laviolette, Trois-Rivières	21 03 79
LES PETITS CHIFFONS INC. 1634-8815	Saint-Marc-du-Lac-Long	23 03 79
LES PRODUCTIONS DU LUNDI MATIN INC. 1635-4789	5277, rue Hutchison, Montréal	17 04 79
LES PROMOTIONS TRILLE INC. 1635-7824	704, Gardenville, Longueuil	23 04 79
REGROUPEMENT DES ETUDIANTS DU SOIR C.V.M. INC. 1631-4494	Montréal	17 11 78
SERVICE COMMUNAUTAIRE DE MEUBLES DE LA RIVE-SUD 1635-6958	Brossard	24 04 79
SERVICES-SECOURS CAP-DE-LA-MADELEINE INC. 1635-9408	Cap-de-la-Madeleine	03 05 79
LA SOCIETE D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY 1634-9078	Chambly	22 03 79
SOCIETE DU PATRIMOINE DU HAUT-RICHELIEU	Saint-Jean-sur-Richelieu	02 04 79
LA SOCIETE DU PATRIMOINE URBAIN DE MONTREAL MONTREAL URBAN HERITAGE SOCIETY 1635-7139	418, Bonsecours, Montréal	24 04 79
LES SPECTACLES MLE QUEBEC NOIRE INC. MISS BLACK QUEBEC PAGEANT INC. 1633-3346	8670 Stuart, app. 506, Montréal	26 03 79
LE THEATRE DE BONNE HUMEUR	1129, zone C, Lac-Sergeant	11 04 79
TROUPE DE DANSE FOLKLORIQUE LES DEGOURDIS 1635-0530	Alma	30 03 79

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation	Modifications
CHEZ LILIANNE (1978) INC. 1631-1284	1110 ouest, rue Sherbrooke, bureau 306, Montréal	10 04 79	En remplaçant la date d'émission: 10 avril 1979 par 30 octobre 1978.
1160-o			<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE PLACE LASALLE DE BAIE-COMEAU INC. 1509-1481	01 12 77	30 04 79	Changeant le nom-ancien nom: LE CERCLE DES AFFAIRES DE BAIE-COMEAU INC.
L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE JUDO DU QUEBEC INC. 1362-7401	08 04 75	02 03 79	1) Changeant le nom-ancien nom: L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE JUDO A.P.J.Q. DU QUEBEC INC.; 2) abrogeant les objets.
ASSURANCE AUGER & ASSOCIES INC. 1228-6019	04 08 70	10 04 79	Changeant le nom-ancien nom: ASSURANCE ACCIDENT G. BOUDREAU INC. G. BOUDREAU ACCIDENT ASSURANCE INC.
BIBLAIRIE G.G.C. LTEE 1472-1740	10 12 76	24 04 79	1) Augmentant le capital; 2) changeant le siège social à 421, rue Elizabeth, Sherbrooke.
MAURICE BOURGAULT INC. 1204-1364	25 02 71	27 04 79	1) Changeant le nom-ancien nom: AUTOMOBILE M. BOURGAULT INC. M. BOURGAULT AUTOMOBILE INC.; 2) étendant les objets.
CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE DENIS GAUTHIER INC. 1212-8625	08 03 71	13 02 79	Changeant le nom-ancien nom: CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE DE SAINT-JEAN INC.
CLUB DEUX PLUS DEUX 1624-8965	06 04 78	30 04 79	Changeant le nom-ancien nom: CLUB SOCIAL LES ECHANGISTES.
COMGEN INC. 1506-7259	06 09 77	23 04 79	1) Changeant le nom-ancien nom: COMGEN (1977) INC.; 2) modifiant le capital; 3) étendant les objets.
CON-DES INC. 1248-3350	25 08 66	05 04 79	1) Changeant le nom-ancien nom: CON-DES LTD.; 2) modifiant les dispositions des l.p.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation			L.P.S. Date			Modifications
CONSEILLERS EN GESTION SPORTIVE JANDEC INC. 1367-1896	18	03	74	07	05	79	Etendant les objets.
CONSTRUCTION ROMIR INC.	28	04	61	24	04	79	Changeant le nom--ancien nom: COMPA- GNIE MIRON LTEE MIRON COMPANY LTD.
LES CONSTRUCTIONS KENNEDY INC.	18	05	76	24	04	79	Changeant le nom--ancien nom: LES CONS- TRUCTIONS B.F.D. INC. B.F.D. CONSTRUCTION INC.
LES CONSTRUCTIONS P.R.V. INC.	04	04	77	27	04	79	Modifiant le capital.
CORPORATION DE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL 1109-9595	21	04	27	06	04	79	Etendant les objets.
DOUVILLE & ASSOCIES INC.	18	05	72	24	04	79	Etendant les objets.
LES EDITIONS ADAGIO INC.	05	11	75	26	03	79	Etendant les objets.
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA TROUPE NORD-FOLK INC. 1633-0623	19	01	79	19	04	79	Changeant le nom--ancien nom: L'ENSEM- BLE FOLKLORIQUE LA TROUPE NORD FOLK.
LES ENTREPRISES CLAUDE PRIMEAU ET FILS INC. 1477-3634	06	05	77	20	04	79	Changeant son nom--ancien nom: LES EN- TREPRISES PRIMEAU & JASMIN INC.
ENTREPRISES GLECOR INC.	13	11	78	13	03	79	Etendant les dispositions.
LES ENTREPRISES I. SWIFT INC.	27	04	62	25	04	79	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES MASSI LTEE	04	12	68	25	04	79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres pa- tentes.
EXCAVATION C.B. INC.	08	08	74	17	04	79	Etendant les objets des lettres patentes.
EXCAVEX LTEE	08	03	72	09	04	79	Changeant le nom--ancien nom: CONSTRUC- TION R. POIRIER LTEE.
LES FABRICANTS KAYANNA INC.	21	01	70	10	04	79	Changeant le nom--ancien nom: KAY-ANNA MFG. CO. LTD.
FERME BEAUMONTOISE INC.	09	09	75	09	03	79	1) Modifiant le capital; 2) étendant les dispositions.
GARDERIE L'OISEAU BLEU	30	06	76	20	04	79	Changeant le nom--ancien nom: GARDERIE LE BARON.
LES IMMEUBLES EXDALE LTEE EXDALE REALTIES LTD. 1319-8452	27	01	54	26	04	79	Changeant le nom--ancien nom: EXDALE REALTIES LTD.
KAYANNA MFG. INC.							

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LENCOMEC INC. 1158-0495	12 08 60	27 04 79	Changeant le nom—ancien nom: YVES VAIL-LANCOURT INC.
LES MINES D'OR THOMPSON-BOUSQUET LTEE (Libre de responsabilité personnelle) 1240-4471	16 10 36	30 04 79	Changeant le nom—ancien nom: THOMPSON-BOUSQUET GOLD MINES LTD. (No Personal Liability)
LES MINES SIGMA (QUEBEC) LIMITEE (Libre de responsabilité personnelle) 1177-2746	26 07 37	07 05 79	Modifiant le capital.
G.H. MINIER & FILS INC. 1627-2536	12 06 78	22 03 79	Changeant le nom—ancien nom: LES ENTREPRISES N.S.G. INC.
MINI-MIX RIVE SUD INC. SOUTH SHORE MINI-MIX INC. 1145-0962	06 06 69	20 04 79	Changeant le nom—ancien nom: SOUTH SHORE SUPPLY CO. LTD.
LES MODES BOTTOMS UP INC. 1341-1707	12 10 73	12 04 79	Modifiant le capital.
MOUREAUX, JEFFREY, HAUSPY & ASSOCIES INC. 1370-7138	13 12 74	17 04 79	1) Changeant le nom—ancien nom: MOUREAUX, HAUSPY, JEFFREY & ASSOCIES INC.; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
NETCOM INC. 1474-4775	22 02 77	04 04 79	Modifiant le capital.
PAVAGES CHARTRAND INC. 1509-8452	29 12 77	23 03 79	Etendant les objets.
PHOTO MEUNIER (1979) INC. 1477-1612	02 05 77	06 04 79	Changeant le nom—ancien nom: PHOTO RAYMOND INC.
PLACEMENTS M.B.R.G. INC. 1632-3784	15 12 78	06 02 79	Modifiant le capital.
QUINCAILLERIE ST-MAURICE INC. 1468-1589	05 07 76	19 04 79	Changeant le nom—ancien nom: LA QUINCAILLERIE N. MASSON, INC.
LES RESSORTS D'IBERVILLE INC. IBERVILLE SPRING INC. 1216-5429	22 12 71	15 03 79	Changeant le nom—ancien nom: IBERVILLE AUTO SPRING INC.
SERVICE DEMERS & HAMEL (1974) INC. 1355-1155	19 02 74	30 04 79	Etendant les objets.
SOUDEC INC. 1503-9795	22 06 76	26 03 79	Modifiant le capital.
STUDIO ABEILLE, INC. 1336-3056	03 01 73	24 04 79	Modifiant le capital.
SYSTEMES M.O. INC. 1468-0789	25 06 76	30 04 79	1) Remplaçant les objets des lettres patentes; 2) changeant le siège social à 1175, rue Sénécal, Brossard.
VALRO INC. 1267-1141	04 12 63	03 04 79	Modifiant le capital.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social
		Nouvelle adresse
LES AMENAGEMENTS POINT DE VUE INC. 1338-9002	11 09 73	1825, rue Simard, Sherbrooke
AMPHIROULE (RIMOUSKI) INC. 1629-1908	21 08 78	446, rue de l'Expansion, Rimouski
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MACHINES ARATOIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC 1233-4868	11 03 49	11, rue Dutch, Bedford
COLONIAL MOTEL CORP. 1247-9341	23 04 59	235, chemin Côte-Vertu, bureau 120, Saint-Laurent
LE CONSEIL CHRIST THE KING NO. 5901 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE GREENFIELD PARK INC. 1473-1251	26 11 68	3111, avenue Routhier, Longueuil
CONSTRUCTION D.L.M. INC. 1331-2541	17 04 73	6565, boulevard Léger, appartement 25, Montréal-Nord
LA CORPORATION D'INVESTISSEMENT PAJO 1278-7081	10 10 69	235, chemin Côte-Vertu, bureau 120, Saint-Laurent
DEVAD INC. 1477-8138	19 05 77	6361, avenue Bois-de-Coulounges, Anjou
LES EDITIONS ETUDES VIVANTES LTEE 1471-3184	05 11 76	6700, chemin Côte-de-Liesse, Saint-Laurent
FEDERATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUEBEC (F.I.H.O.Q.) 1472-3464	02 06 77	541, 8 ^e Rue, Grand-Mère
FOURRURES BOILY INC. 1629-5149	31 08 78	190 est, rue des Erables, Saint-Emile
GARDERIE LE BARON 1463-8084	30 06 76	500, rue Bélanger, Buckingham
HOT-DOG JULES INC. 1629-4639	31 08 78	781, chemin Panorama, Piedmont
LES IMMEUBLES JACQUES ROBITAILLE INC. 1361-7790	12 02 75	5175, boulevard Hamel, Sainte-Foy
METAL CLOUTIER INC. 1337-4160	24 11 72	640, boulevard Curé-Labelle, Blainville
MODERN DECOR (1969) INC. 1121-3667	24 10 69	200, chemin Bates, Mont-Royal
NIQUELEY INC. 1355-2005	25 03 74	235, rue des Coudriers, Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres
PRECICON INC. 1477-8146	19 05 77	6361, avenue Bois-de-Coulounges, Anjou

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social
		Nouvelle adresse
RIVERAINS TRANSPORT INC. 1282-4694	23 07 65	555, boulevard Guimond, Longueuil
TEX-EL INC. 1256-3326	25 05 67	485, rue des Erables, Saint-Elzéar

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Avis d'annulation de lettres patentes (1^{er} avis)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis aux compagnies ou corporations suivantes, constituées par lettres patentes sous l'autorité de la Loi des compagnies:

- qu'elle a omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R. 1964, chapitre 273) pour les années indiquées;
- et qu'en conséquence faute par elle d'avoir fourni ledit rapport pour lesdites années tel que prescrit par la loi et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication dudit avis, il entend procéder à l'annulation de la charte de ladite compagnie ou corporation;

Nom	Date de constitution en corporation	Années des rapports	Droits exigibles
LA SCIERIE MANICOUAGAN INC. 1273-7615	23 12 70	1974 à 1978 incl.	85,00 \$

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CERCLE BOURGET 1581-3678	07 05 79	Aucune
CLUB DE PONEYS FERS DE LYS 1302-0987	02 05 79	Aucune
CLUB RICHELIEU STE-ANNE DE BELLEVUE INC. 1232-8613	12 03 79	Aucune

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ENTREPRISES LES HAUTEURS INC. 1265-2202	15 06 78	Aucune
LES GRAPHIQUES CITE INC. CITY GRAPHICS INC. 1368-6647	26 02 79	Aucune
PROLOVEK INC. 1280-9414	24 04 79	Aucune

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1160-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Décisions				Dossiers		
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
		Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-20477
CQ-70000 101-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

585 est, boulevard Charest
Québec, Qué.
GIK 7WS

Attendu que par la décision QSM-00200-TF, rendue le 8 février 1979, la Commission a fixé un tarif de transport de passagers et de marchandise par eau, tel qu'apparaissant au «Recueil des tarifs de transport de passagers et de marchandise par eau — Tarif 3N», Volume 3;

Attendu que la Commission se propose de tenir au bureau de la Commission, à Québec, en la division 1, les 25 et 26 septembre 1979, des audiences publiques aux fins de réviser, pour l'année 1980, s'il y a cause, d'une manière générale, ledit tarif;

Considérant qu'en vertu des pouvoirs à elle conférés par le paragraphe b) de l'article 29 de la Loi des transports (1972, chapitre 55), la Commission peut, dans le cadre des règlements, fixer des taux et tarifs, lesquels peuvent comporter soit un minimum, soit un maximum, soit un minimum et un maximum;

Considérant qu'il y a lieu de fournir l'opportunité à toute personne intéressée de se faire entendre, s'il y a lieu;

Considérant les dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Considérant l'article 24 de l'Ordonnance 3N sur le transport de passagers et de marchandise par eau;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis:

a) que toute personne qui désire faire réviser, en tout ou en partie, la fixation générale des taux et tarifs de transport de passagers et de marchandise par eau doit transmettre sa demande en détail à la Commission avant midi, le 3 août 1979;

b) que si une demande de révision des taux et tarifs de transport de passagers et de marchandise par eau est reçue à la Commission avant ladite date du 3 août 1979, la Commission, avant de rendre une décision, tiendra une audience publique sur le sujet au bureau de la Commission, à Québec, en la division 1, les 25 et 26 septembre 1979.

1161-0

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-40966
M-30004-431-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**

1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404,
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire

On demande que les taux ci-dessous entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Action indépendante: tarif d'espèce spécial au nom de Brazeau Transport Inc., auquel participent Kingsway Transports, Maislin Transport Ltd., Motorways (Ontario) Ltd., Overnite Express Ltd. (taux Hamilton-Montréal seulement), Smith Transport Co. Ltd. (taux de Hamilton seulement), Thibodeau-Finch Express Ltd. (taux Hamilton-Montréal seulement).

Pièces d'automobile, à savoir: Alternateurs, démarreurs, générateurs, ensembles de transmission, joints universels, transmissions, joints d'étanchéité.

De: Beamsville (Ont.) et Hamilton (Ont.).

	Taux	Minimum
A: Montréal	920 \$	chargement incomplet
	865	500
	760	1 000
	705	2 000
	625	5 000
	425	10 000
Trois-Rivières	1 020	chargement incomplet
	963	500
	863	1 000
	800	2 000
	705	5 000
	532	10 000

Rôle M-40967

M-30004 432-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**1434 ouest, rue Ste-Catherine, site 404,
Montréal, Qué.

H3G 1R4

Ville de Québec	Taux	Minimum
		chargement incomplet
	1 060	
	1 000	500
	897	1 000
	835	2 000
	735	5 000
	635	10 000

Modification tarifaire

La requérante demande une hausse des taux et des frais minimums (non les frais accessoires) indiqués aux tarifs énumérés ci-dessous, selon la procédure prévue à l'article 2.58.1 concernant les Règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

On demande instamment d'en faire la publication immédiate à la *Gazette officielle du Québec*, en raison de la période d'attente de 21 jours exigée après la première publication.

Tarif de classe no 10-E, C.T.Q. no 1500

Augmentation comme suit:

Hausse de 9,5%, comprenant les frais minimums; ces frais minimums seront arrondis à 5¢ près.

Excepté: Les tarifs de classe applicables aux chargements complets — aucune augmentation.

Hausse de 9,5% applicable aux suppléments 37, 46 et 48, jusqu'à 500 livres inclusivement.

Les frais minimums et les frais par chargement seront arrondis à 5¢ près. 1 000 livres et plus — aucune augmentation.

Tarif de marchandise no 15-L, C.T.Q. no 4096

Augmentation comme suit:

Hausse de 9,5%

Exceptions:

Article

175	Boissons alcooliques		
	Adjonction de 20¢ aux taux applicables à 30 000 lb		
	Adjonction de 10¢ aux taux applicables à 40 000 lb		
	Adjonction de 5¢ aux taux applicables à 45 000 lb		
	Excepté Corbyville — augmentation habituelle		
211	Alliages (Chicoutimi-Hamilton 160¢ applicables à 70 000 lb)		
415	Aluminium		
525	Munitions		
540	Munitions (taux applicables à 70 000 lb, aucune augmentation)		
1260	Brique		
	Kilmar-Hamilton, hausse portée à 106¢		
	Marelan à Falconbridge, hausse portée à 107¢		
	Marelan à Hamilton, hausse portée à 100¢		
1387	Câble, hausse portée à 132¢		
1480	Câble, Section B		
	1. 30 000	65%	
	40 000	53%	
	2. 30 000	59%	
	40 000	53%	
	3. 30 000	77%	
	40 000	70%	
	4. 30 000	82%	
	40 000	77%	
Article			
1490	Cadmium, augmentation de 8%		
1710	Bidons, seaux vides		
3035	Appareillage électrique		
	Hausse des taux de 30¢ jusqu'à 24 000 lb inclusivement		
	30 000 lb hausse de 20¢		
	40 000 lb hausse de 10¢		
	45 000 lb hausse de 5¢		
3149	Appareillage électrique — hausse de 10¢		
3390	Tapis — Taux applicables seulement de Granby à London, Mississauga, Totonto, Windsor.		
3751	Denrées alimentaires — hausse portée à 365¢		
3755	Denrées alimentaires		
4025	Denrées alimentaires — hausse portée à 187¢		
4420	Marchandises générales — hausse de 5¢ seulement		
4540	Verrerie		

4900	Echelles en aluminium		
4968	Bois de construction — aucune augmentation		
	Règle 1-E	hausse portée à 105c	
	1-H	hausse portée à 18 \$	
	Règle 2	hausse portée à 40 \$	
	Règle 5-A	hausse portée à 105c et à 48 \$	
5180	Bois de construction — augmentation de la formule de pourcentage jusqu'à 40%		
5198	Bois de construction — hausse portée à 135c		
5540	Pétrole — taux applicables à 70 000 lb — aucune augmentation		
Article			
5685	Ferrures de poteaux de ligne — Hamilton-Chapais, Clova, Matagami aucune augmentation	Hamilton-Montréal, hausse portée à 643c	
		hausse portée à 166c	
		hausse portée à 145c	
6010	Caoutchouc		
6560	Pierre, hausse portée à 135c		
6710	Résine synthétique — North Bay à Montréal seulement, hausse portée à 185c applicable à 40 000 lb		
7320	Fer ou acier — De Whitby à Montréal, taux applicable à 70 000 lb seulement		
7350	Fer ou acier		
7360	Fer ou acier		
8340	Pâte de bois - Lebel sur Quevillon à St. Catharines, hausse portée à 105c		
		Totonto, hausse portée à 100c	
8360	Pâte de bois		
9095	Marchandises de tous genres — Taux applicables de Mirabel à Toronto seulement		
9100	Marchandises de tous genres — Taux applicables de Mirabel à Toronto seulement		
9605	Marchandises de tous genres — Section de concurrence		
	Augmentation des taux de 30c, applicables jusqu'à 24 000 lb inclusivement	20c, applicables jusqu'à 30 000 lb	
	inclusivement	10c, applicables jusqu'à 40 000 lb	
	inclusivement	5c, applicables jusqu'à 45 000 lb	
	inclusivement		
	Tarif spéciaux — Augmentation comme suit:		
	Hausse de 9,5% applicable aux articles suivants:		
	Hausse des taux de 10c le mille		
	Note 1: Hausse portée à 130c le mille et 35 \$ l'heure.		
	Note 4: Hausse portée à 12 \$ l'heure		
	Note 4B: Frais de signaleur, hausse portée à 36c le mille.		
C.T.Q. no	C.T.Q. no	C.T.Q. no	
1204	4143	4181	
1771	4145	4182	(Excepté l'article 20 — aucune augmentation)
2102	4146	4183	
2551	4147	4185	
2614	4148	4186	
2953	4150	4187	
3349	4151	4188	
3410	4158	4189	
3428	4162	4190	
3572	4164	4191	
3597	4169	4192	
4084	4170	4194	
4118	4171	4197	
4119	4172	4198	
4120	4176	4200	
4129	4177	4201	
4137	4178	4202	(hausse de 8%)
4139		4205	
4140		4207	
		4208	
		4210	

Rôle M-40968
M-30004-433-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS'N.**

1434 ouest, rue Ste-Catherine, suite 404.
Montréal, Qué.
H3G 1R4

Modification tarifaire

La requérante demande une hausse de 9% arrondie à 10¢ près des frais accessoires aux tarifs énumérés ci-dessous, selon la procédure prévue à l'article 2.58.1 du Règlement 2H concernant les Règles de pratique de la Commission des transports du Québec. On demande instamment d'en faire la publication immédiate à la *Gazette officielle du Québec*, en raison de la période d'attente de 21 jours exigée après la première publication.

Tarif de classe no 10-E, Québec-Ontario, C.T.Q. no 1500

Règle	
25	Frais de transport
27-A	Frais applicables au mouvement par containers
40	Perception sur livraison
48	Marchandise au point de regroupement des containers
60	Surestare
62	Immobilisation des véhicules chargés ou partiellement chargés à destination des Etats-Unis ou pour dédouanement aux douanes canadiennes
63	Immobilisation des véhicules
67	Aide supplémentaire
72	Fumigation
110	Marquage ou étiquetage de la marchandise
128	Mouvement des charges lourdes
129	Mouvement de substances nucléaires
136	Terminus ontarien des denrées alimentaires
137	Connaissance à ordre
145	Marchandise aux dimensions excédentaires
160	Service de cueillette et livraison
168	Service de conservation, savoir: Service de chauffage et de réfrigération
172	Ré-expédition
174	Nouvelle livraison de marchandise
174-A	Triage
200	Arrêt en cours de route
205	Entreposage
215	Droits de terminus et de quai — Installations portuaires de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Vancouver
275	Transfert de chargement de camion sur des expéditions au volume
285-A	Véhicules fournis mais non utilisés
286	Pesage et re-pesage
290	Mouvement général sur les quais

Tarif de marchandise no 15-L, Québec-Ontario, C.T.Q. no 4096

Tous frais accessoires qui sont indiqués aux articles énonçant des marchandises déterminées selon les termes du tarif.

La requérante détentrice d'un permis dont la clause c se lit comme suit:

«c) De tout point à tout autre point situé dans la province de Québec, à l'exception de Joliette et Hull, pour le transport par véhicules blindés de monnaie, billets de banque, documents commerciaux, titres et valeurs négociables de tout genre ayant une valeur précieuse;»

demande à la Commission des transports du Québec qu'à l'avenir ladite clause se lise comme suit:

«c) De tout point à tout autre point situé dans la province de Québec, pour le transport par véhicules blindés de monnaie, billets de banque, documents commerciaux, titres et valeurs négociables de tout genre ayant une valeur précieuse;»

Modification tarifaire:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec la permission de modifier ses tarifs de location d'autos et de camions pour qu'ils se lisent comme suit:

Rôle M-41804
M-301757-9-D
(21827-V)

ALLIANCE BLINDE LTEE

511, place d'Armes
Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H2Y 2X6

Rôle M-41805
M-600007-6-DT

**MONKLAND DRIVE YOURSELF
LIMITEE**

1435, St-Louis
St-Laurent, Qué.

Annexe
Année 1979

<i>Description</i>	<i>Kilomètre</i>	<i>Journée</i>	<i>Soirée</i>	<i>Semaine</i> <i>d'affaires</i>	<i>Semaine</i> <i>7 jours</i>	<i>Heure</i> <i>3 heures min.</i>	<i>Assurance</i> <i>par jour</i>
Camionnette et Pick-Up	0,13 \$	21 \$	17 \$	84 \$	105 \$	6,00 \$	5 \$
9' Van et Stake	0,13	24	21	96	120	7,00	5
12' Van et Fourgon	0,14	29	25	116	145	8,00	6
14' Van	0,16	33	28	132	165	9,50	6
18' Van avec rampe ou monte ch.	0,18	38	33	152	190	12,00	6
20' Van avec rampe ou m.c.	0,19	40	35	160	200	13,00	6
22' Van avec rampe ou m.c.	0,20	44	39	176	220	14,00	6

<i>Description</i>	<i>Kilomètre</i>	<i>Journée</i>	<i>Fin de</i> <i>semaine</i>	<i>Longue fin</i> <i>de semaine</i>	<i>Semaine</i>	<i>Heure</i> <i>additionnelle</i>	<i>Assurance</i> <i>par jour</i>
Compacte	0,09 \$	21 \$	50,00 \$	70,00 \$	126 \$	5 \$	3 \$
Intermédiaire	0,10	24	57,50	80,00	144	6	3
Deluxe	0,11	28	65,00	91,00	168	7	3
Familiale	0,12	32	72,50	101,50	192	8	3

Note:

Camions: Taux horaires seulement pendant les périodes de déménagement
Voitures: 200 kilomètres inclus par jour ou
1 200 kilomètres inclus par semaine.

Rôle M-41807
M-303142-3-DT

81000 CANADA LTEE

C.P. 421
Aéroport Dorval
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante, détentrice de permis depuis tout récemment à la Commission désire déposer des taux pour le transport de cargo aérien, sur palette pour approbation par la Commission des transports du Québec.

<i>Description</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
1. 3 palette pour fret aérien 125 pouces	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	230 \$	Pas de minimum
2. 4A palette pour fret aérien 108 pouces	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	230	Pas de minimum
3. 5 spécial pour les avions type 747 125 pouces	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	230	Pas de minimum
4. 6 (LDS) 125 pouces	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	150	Pas de minimum
5. 7 1/2 125 pouces	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	130	Pas de minimum
6. 8 (LD3) 96 pouces	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	105	Pas de minimum
7. 9 comb. pour les avions type 747 palette centrale	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	300	Pas de minimum
8. Utilisation de remorque 45 pieds	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	750	Pas de minimum
9. Utilisation de remorque 21 pieds	Toronto Mirabel	Mirabel Toronto	375	Pas de minimum

Rôle M-41808

M-300205-6-DT

MAGOG EXPRESS INC.

1700, boul. Industriel
Magog, Qué.

Modification tarifaire:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir la fixation de son nouveau tarif numéro 50-M en remplacement de tout autre tarif, lequel démontre des augmentations, des réductions, des ajustements et des modifications.

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1, afin que la Commission détermine elle-même la date de la mise en vigueur du nouveau tarif numéro 50-M.

Note: Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-41810
M-601132-1-D

SPORT ROLAND GREGOIRE INC.

1291, route 343
St-Ambroise-de-Kildare
(Joliette) Qué.
J0K 1C0
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'offrir les services de location à court terme suivants:
Location de maisons motorisées
Location de campeurs motorisés
Location de roulottes et tentes-roulottes

Rôle M-41821
M-600136-1-D

HAROLD CUMMINGS LTD.

5255 ouest, Jean-Talon
Montréal, Qué.
H4P 1X5
Requérante

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour modifier son permis, afin d'obtenir l'autorisation de louer à court terme des véhicules de promenade, automobiles et station-wagons au public en général au 5255 ouest, rue Jean-Talon, Montréal, Qué., H4P 1X5.

Rôle M-41822
M-600136-2-D

HAROLD CUMMINGS LTD.

5255 ouest, Jean-Talon
Montréal, Qué.
H4P 1X5
Requérante

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour modifier son permis, afin d'obtenir l'autorisation de louer à court et à long terme des camions d'une capacité maximale de cinq (5) tonnes.

Rôle M-41823
M-504891-4-D

GUAY METAL ENR.

(Guay, Alfred)
Chemin Val-d'Or C.P. 476
Rouyn
(Témiscamingue) Qué.
J9X 5C4
Requérant-cédant
M-502943 012-12-D

L.S. GUILLEMETTE & FILS LTEE

C.P. 790
Senneterre
(Abitibi) Qué.
J0Y 2M0
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à L.S. Guillemette & Fils Ltée, le permis M-504891-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Louis Guillemette	2 % actions ordinaires
Marcel Guillemette	33 % actions ordinaires
André Guillemette	33 % actions ordinaires
Gérard Guillemette	32 % actions ordinaires

Rôle M-41824
M-505750-2-D

FAIRFIELD, DANIEL

R.R. no 2
Belcourt
(Abitibi-Est) Qué.
Requérant-cédant
M-502943 010-10-D

L.S. GUILLEMETTE & FILS LTEE

C.P. 790
Senneterre
(Abitibi) Qué.
J0Y 2M0
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à L.S. Guillemette & Fils Ltée, le permis M-505750-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Louis Guillemette	2 % actions ordinaires
Marcel Guillemette	33 % actions ordinaires
André Guillemette	33 % actions ordinaires
Gérard Guillemette	32 % actions ordinaires

Rôle M-41825

M-505369-2-D

GOULET, RAYMOND241, 9^e Avenue

Senneterre

(Abitibi-Est) Qué.

J0Y 2M0

Requérant-cédant

M-502943 013-9-D

L.S. GUILLEMETTE & FILS LTEE

C.P. 790

Senneterre

(Abitibi) Qué.

J0Y 2M0

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à L.S. Guillemette & Fils Ltée, le permis M-505369-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Louis Guillemette	2 % actions ordinaires
Marcel Guillemette	33 % actions ordinaires
André Guillemette	33 % actions ordinaires
Gérard Guillemette	32 % actions ordinaires

Rôle M-41826

M-507620-3-D

ST-LAURENT, ROGER

2446 ouest, rue Notre-Dame

Montréal, Qué.

H3J 1N5

Requérant-cédant

M-508906 001-1-D

R.H. LALONDE ENR.

(Lalonde, R.H.)

2522, rue Jolicoeur

Montréal, Qué.

H4E 1Y3

Requérante-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer à R.H. Lalonde le permis no M-507620-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10.

Rôle M-41827

M-505213-2-D

HARDY, PIERRE

Champneuf

(Abitibi-Est) Qué.

J0Y 1E0

Requérant-cédant

M-502943 011-11-D

L.S. GUILLEMETTE & FILS LTEE

C.P. 790

Senneterre

(Abitibi) Qué.

J0Y 2M0

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à L.S. Guillemette & Fils Ltée, le permis M-505213 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Louis Guillemette	2 % actions ordinaires
Marcel Guillemette	33 % actions ordinaires
André Guillemette	33 % actions ordinaires
Gérard Guillemette	32 % actions ordinaires

Rôle M-41828

M-506777-2-D

GENESSE, JEAN-JACQUES

17, rue Lambert

La Sarre

(Abitibi-Ouest) Qué.

J9Z 2R6

Requérant-cédant

M-502943 009-14-D

L.S. GUILLEMETTE & FILS LTEE

C.P. 790

Senneterre

(Abitibi) Qué.

J0Y 2M0

Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à L.S. Guillemette & Fils Ltée, le permis M-506777 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Louis Guillemette	2 % actions ordinaires
Marcel Guillemette	33 % actions ordinaires
André Guillemette	33 % actions ordinaires
Gérard Guillemette	32 % actions ordinaires

Rôle M-41867
M-208226-3-D

CROISETIÈRE, ROBERT

135, Dequoy
Ville St-Gabriel (Berthier) Qué.
J0K 2N0
Requérant-cédant
M-209567-001-1-D

LAPORTE, YVES

300, Maskinongé
Ville St-Gabriel (Berthier) Qué.
J0K 2N0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208226-001 pour la région de ville St-Gabriel 06-4924-V demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41868
M-209085-2-D

ZELOVICS, MME HILDA GLASEL

635, 101^e Avenue
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 4B4
Requérante-cédante
M-208839-002-2-D

VAILLANCOURT, YVON

1832, de Miranda
Vimont, Laval, Qué.
H7M 3N2
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-209085-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41869
M-206366-3-D

PEREZ, ALBERT

555, Canterbury
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 2B8
Requérant-cédant
M-207960-002-2-D

SEVIGNY, DENIS

191, 14^e Avenue
St-Eustache (Deux-Montagnes) Qué.
J7P 4A4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-206366-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41870
M-208108-3-D

DESJARDINS MARSOLAI, MME MADELEINE

564 Frontenac
Montréal, Qué.
H2K 2Y3
Requérante-cédante
M-209543-001-1-D

BELLEVILLE, PAUL-EMILE

225, boul. St-Joseph
Ste-Julie (Verchères) Qué.
J0L 2C0
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208108-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41871
M-203943-27-D

GLENDAL MOTORS LTD.

11 sud, Westminster
Montréal-Ouest, Qué.
H4X 1Y6

Requérant-cédant
M-209572-001-1-D

DORVIL, VITAL

8984 A, 9e Avenue
Montréal, Qué.

H1Z 3A4
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-203943-018 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41872
M-201319-2-D

HAINEAULT, EDMOUR

232, Beaudoin
Montréal, Qué.
H4C 2Y2

Requérant-cédant
M-209562-001-1-D

RAYMOND, PAUL

12370, Cousineau
Montréal, Qué.
H4K 1R1

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201319-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41873
M-200534-2-D

VINCELETTE, ROSAIRE

6850, 44e Avenue
Montréal, Qué.
H1T 2P2

Requérant-cédant
M-209565-001-1-D

RENE DUPRELAN

206 est, avenue des Pins, app. 1
Montréal, Qué.
H2W 1P1

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200534-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41874
M-203922-15-D

BOISVERT, PAUL-EMILE

6415, Chabot
Montréal, Qué.
H2G 2T3

Requérant-cédant
M-209563-001-1-D

ST-LAURENT, CLAUDE

6421, Casgrain
Montréal, Qué.
H2S 2Z3

Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203922-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41875
M-209011-2-D

LAUZON, ROGER

16, rue Labonté
Verchères (Verchères) Qué.
J0L 2R0
Requérant-cédant
M-209166-002-2-D

LAUZON, ROBERT

1725, de l'Eglise
Montréal, Qué.
H4E 1G6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-209011-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41876
M-205913-4-D

ZAMBITO LIBORIO

9097, Lutgarde
St-Léonard, Qué.
H1P 2N5
Requérant-cédant
M-206680-005-5-D

ROUSSILLE, PAUL-EMILE

8485, Notaire-Girard
St-Léonard, Qué.
H1P 2R1
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205913-003 pour l'agglomération A-5 est de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41877
M-202043-2-D

**LA SUCCESSION GERARD
LANGLOIS**

596, Brisebois
L'Acadie (St-Jean) Qué.
J0J 1H0
Requérante-cédante
M-209506-001-1-D

TASSE, REAL

610, Paul
Longueuil, Qué.
J4L 1A5
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-202043-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-2 Longueuil au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41878
M-208014-4-D

SAINTILNOR, JACQUES

6295, Alma, app. 2
Montréal, Qué.
H2S 2W2
Requérant-cédant
M-209570-001-1-D

FLORESTAL, EMMANUEL

4255, Fabre
Montréal, Qué.
H2J 3T5
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208014-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41879
M-201188-5-D

SOBEL, MME MINA

4450, Bourret, app. 110
Montréal, Qué.
H3S 1X2

Requérante-cédante
M-202811-013-13-D

ROUSSEL, SERGE

600, Pascal
Auteuil, Laval, Qué.
H7K 1C9

Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-201188-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-41914
M-50,014-1-D

ASSOCIATION DES CAMIONNEURS-ARTISANS COMTE ABITIBI-EST

1363, rue des Manufacturiers
Parc Industriel C.P. 672
Val-d'Or
(Abitibi) Qué.
M-52,011-1-D

COOPERATIVE DES CAMIONNEURS-ENTREPRENEURS DE LA REGION 08

177, boul. Matagami, C.P. 557
Matagami
(Abitibi) Qué.
J0Y 2A0
M-50,015-1-D

ASSOCIATIONS DES CAMIONNEURS-ARTISANS DE CHIBOUGA-MAU

C.P. 204
Chibougamau
(Abitibi) Qué.
G6P 2K6
M-501894

JACQUES BECHARD

R.R. no 1
Vassan, Qué.
J0Y 2R0
M-507192

JEAN-CHARLES BEAULIEU

23, Park Nottaway
C.P. 1487
Senneterre
J0Y 2N0
M-505634

ALBERT & GAETAN LEMERISE

R.R. no 4
Villemontel (Abitibi-Ouest)
J0Y 2S0

Requête en révision:

1. Les parties requérantes demandent à la Commission des transports du Québec de réviser le permis de poste d'affectation de la partie intimée avant de le renouveler et demandent une audition publique à être tenue dans la région 08;

2. Les associations requérantes regroupent des détenteurs de permis de la région 08 autorisés à effectuer du camionnage en vrac dans la région 08;

3. La partie intimée ne satisfait pas aux conditions du Règlement 112, généralement, et en particulier, quant au renouvellement du permis de poste d'affectation qu'elle détient;

Pour ces motifs plaise à la Commission des transports du Québec:

Réviser le permis détenu par la partie intimée;

Annuler ledit permis ou rendre toute autre décision appropriée;

Réserver tous les droits des parties requérantes.

M-501849

ROBERT NOEL

Despinasay
(Abitibi-Est)
Qué.
M-502700

FERNAND REGIMBALD

4, rue Broadback
C.P. 465
Matagami, Qué.
J0Y 2A0
M-500240

JEAN-CLAUDE GAMACHE

15, Grande-Allée
C.P. 401
Matagami, Qué.
J0Y 2A0

M-506263

GILLES BARIL

309 ouest, Perreault
Rouyn, Qué.
J9X 2T9
M-504163

LAURENT GELINAS

30, rue Lavoie
La Sarre
(Abitibi-Ouest) Qué.
J9Z 2V3

M-500586

PHILIPPE GIRARD

623, 6^e Rue
Chibougamau, Qué.
G8P 2T8
M-500259

GILLES COLLARD

848, 4^e Rue
Chibougamau, Qué.
G8P 1T1
M-508524

JEAN-PAUL GIRARD

101, rue Obalski
Chibougamau, Qué.
G8P 2E8
M-500253

REGIS MALTAIS

234, Laframboise
Chibougamau, Qué.
G8P 2S4
Requérants
M-52,013-3-D

POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 08 INC.

20 ouest, rue Gamble
Rouyn
(Témiscamingue) Qué.
J9Y 2R2
Intimée

Rôle Q-09605

Q-501663-1-D

BLOUIN, ALEXIS974, avenue Royale
St-Jean, Ile-d'Orléans
(Montmorency 2) Qué.

Demande de permis:

Se prévalant des dispositions de l'article 12.14, le requérant qui détient une attestation, demande un permis de camionnage en vrac pour la région 03.

Rôle Q-18610

Q-600271-12-D

**LOCATION RICARD INC.
RICARD LEASING INC.**1842, 3^e Avenue
Val-d'Or (Abitibi)
J9P 4N7Nouvelle publication afin d'amender la demande parue en page 279, à la *Gazette officielle du Québec*, du 13 janvier 1979, sous le numéro de rôle Q-18610, afin de pouvoir louer à court terme et à long terme:

1. Au 126, avenue du Lac, Rouyn, Qué.

a) des véhicules de promenade (automobiles, station-wagons);

b) des véhicules de commerce et de livraison suivants: 4 X 4, Econoline, Andi Van, Pick Up (1/2, 3/4, 1 tonne) fourgons, camions, tracteurs, remorques et/ou semi-remorques.

Restriction:

Dans le 1^{er} cas, la requérante ne pourra louer à court terme ou à long terme, des véhicules de type citerne, sauf ceux pouvant être utilisés comme bétonnière.

2. A l'aéroport de Rouyn

a) des véhicules de promenade (automobiles, station-wagons)

b) des véhicules de commerce et de livraison suivants: 4 X 4, Econoline, Andi Van, Pick Up (1/2, 3/4, 1 tonne).

Rôle Q-18488

Q-300,167-33-D

(3652-V)

TRANSPORT THEBERGE LIMITEE455 est, rue Notre-Dame
C.P. 1360
Trois-Pistoles
(Rivière-du-Loup) Qué.
G0L 4K0

Requête amendée:

Republication d'une demande publiée la première fois à la G.O.Q. no 6 du 10 février 1979, page 1950

Annexe amendée: 11 avril 1979

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le droit de donner le service suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte

A Trois-Pistoles et à toutes les localités situées à l'est de Trois-Pistoles en dedans de 350 milles de ladite localité de Montréal et de Québec et retour.

Droit additionnel:

1. La requérante aura le droit d'utiliser des camions-isothermes.

2. Le droit de desservir Québec donne aussi le droit de desservir: Chamy, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Etienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.

Transport général - longue distance - territoire

Entre tous les endroits de la province de Québec, situés au sud du fleuve St-Laurent et à l'est de la route 185, les endroits sur cette route 185 inclus, pour le transport de marchandises générales pour le public en général

Droit additionnel:

1. La requérante aura le droit d'utiliser des remorques-isothermes.

Requête amendée du 2 mai 1979:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le droit de donner les services suivants:

1. Transport général - longue distance - route restreinte

1. A Trois-Pistoles et à Matane, Les Méhins, Cap-Chat, Ste-Anne-des-Monts, Marsoui, Mont-Louis, Grande-Vallée, Murdochville, Clondorne, l'Anse-à-Valleau, Rivière-au-Renard, Cap-des-Rosiers, Gaspé, Percé, Grande-Rive, Chandler, Port-Daniel, Paspébiac, New Carlisle, Bonaventure, New Richmond, Maria, Carleton, Nouvelle, Restigouche, Matapédia, Routhierville, Causapsal, Amqui, Val-Brillant, Sayabec, de Montréal et Québec, avec droit de retour, pour le transport de marchandises générales pour le public en général.

Droits additionnels:

1. La requérante aura le droit de faire la cueillette et la livraison dans un rayon de 25 milles de chacune des municipalités ci-haut énumérées.
2. La requérante aura le droit d'utiliser des camions-isothermes.
3. Le droit de desservir Québec donne aussi le droit de desservir: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Étienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Émile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.
2. Transport général - longue distance - territoire
2. Entre tous les endroits de la province de Québec situés au sud du fleuve St-Laurent et à l'est de la route 185, les endroits sur cette route 185 inclus, pour le transport de marchandises générales pour le public en général.

Rôle Q-19349

Q-52,510-1-D

**L'ASSOCIATION DES
CAMIONNEURS-ENTREPRENEURS
EN VRAC DE LA REGION 01**

174, boul. St-Benoît,
Amqui (Matapédia) Qué.

G0J 1B0

Requérante

c.

Q-52,010-3-D

**LE POSTE D'AFFECTATION DE
LA REGION 01 INC.**

411 ouest, St-Germain

Rimouski

(Rimouski) Qué.

G5L 3N5

et

**ANICET PROULX
ROLAND PHILIBERT
GEORGES VALOIS
CLEMENT BELANGER, jr.**

Intimés

et

**L'ASSOCIATION DES
CAMIONNEURS-ARTISANS DE LA
REGION 01 INC.**

2100 ouest, boul. Charest

Québec, Qué.

G1N 2G3

Mise en cause

Droit additionnel:

1. La requérante aura le droit d'utiliser des remorques-isothermes.

Nouvelle publication suite à un amendement de la requête Q-19349, introduit le 1^{er} mai 1979

Requête amendée en non-renouvellement de permis en vertu de l'article 2.48.2 du Règlement 2 sur les règles de pratique devant la Commission des transports du Québec (A.C. 940-76, Règlement 76-150, du 9 mars 1976, G.O.Q. 31 mars 1976 page 2303 et en vertu de l'article 39 du Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 1379-78 du 27 avril 1978 G.O.Q. du 7 mai 1978 page 2767 et amendements.

Votre requérante expose respectueusement ce qui suit:

1. La requérante regroupe des camionneurs en vrac de la région 01, et a reçu mandat de ses membres de demander à la Commission des transports du Québec de ne pas renouveler le permis de poste d'affectation de la région 01, le tout tel qu'il appert d'une résolution des membres de la requérante, adoptée lors d'une assemblée générale de ses membres, tenue à Matane le 18 février 1979, copie de ladite résolution est produite au soutien des présentes pour valoir comme si ici au long récit, sous la cote R-1;

2. Tel qu'il appert du dossier de la Commission des transports du Québec, la Commission des transports du Québec a accordé en faveur de l'intimé soit le poste d'affectation en conformité du Règlement sur le camionnage en vrac, A.C. 1379-78 du 27 avril 1978 publié à la *Gazette officielle du Québec* du 7 mai 1978 page 2767, le tout tel qu'il appert de la décision QCV-11189, rendue par la Commission des transports du Québec le 9 juin 1978, dans le dossier Q-52010-1-D, cause Q-16661, copie de ladite décision est produite au soutien des présentes pour valoir comme si ici au long récit sous la cote R-2;

3. Lors de l'audition de cette cause, la Commission des transports du Québec a émis un permis de poste d'affectation au Poste d'affectation de la région 01 Inc. au motif que cette dernière remplissait les conditions d'obtention d'un permis de poste d'affectation et particulièrement au motif que cette corporation était représentée par 40% des membres de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc., et par 20% de l'Association des camionneurs-entrepreneurs en vrac de la région 01, totalisant ainsi plus de 45% du nombre de permis de la région 01;

4. Dans ladite décision, la Commission des transports du Québec reconnaît la nomination du directeur du poste d'affectation soit M. Camilien St-Onge, le tout tel qu'il appert de la décision précitée;

5. La décision QCV-11189 est en vigueur depuis sa publication à la *Gazette officielle du Québec* et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979, date à laquelle la Commission des transports du Québec pourra renouveler ledit permis le tout pour une durée d'un (1) an;

6. Votre requérante demande à la Commission des transports du Québec de ne pas renouveler le permis de poste d'affectation détenu par le Poste d'affectation de la région 01 Inc., en conformité de l'article 2.48.2 du Règlement 2 et de l'article 39 du Règlement concernant le camionnage en vrac, et ce pour les raisons ci-après énumérées:

En ce qui concerne les conditions d'obtention du permis détenu par le Poste d'affectation de la région 01 Inc., votre requérante expose respectueusement ce qui suit:

7. L'intimité Poste d'affectation de la région 01 Inc., ne regroupe plus 45% des permis de la région 01, le tout contrairement à l'article 44 1) a) du Règlement concernant le camionnage en vrac précité, vu le refus du Poste d'affectation de la région 01 Inc. de reconnaître les membres de votre requérante dans ledit poste;

8. Le Poste d'affectation de la région 01 Inc. ne détenant plus 45% du nombre des permis de ladite région, les administrateurs de cette corporation siègent illégalement sur ledit poste;

9. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Poste d'affectation de la région 01 Inc., de même que ses administrateurs intimés, ont refusé d'accepter suite à la décision rendue par la Commission des transports du Québec la présence des membres délégués par votre requérante afin de siéger sur le Conseil d'administration du Poste d'affectation de la région 01 Inc., le tout contrairement à l'article 45 a) du Règlement sur le camionnage en vrac précité;

10. Le Poste d'affectation de la région 01 Inc. a illégalement changé le directeur du poste d'affectation qui avait été reconnu dans la décision QCV-11189, et ce avant même que ce dernier ne puisse assister ni agir pour le compte dudit Poste d'affectation de la région 01 Inc.;

11. Le nouveau directeur du poste d'affectation qui a été remplacé contrairement à la décision précitée n'a pas les qualifications requises dans le Règlement sur le camionnage en vrac précité, le tout contrairement à l'article 47 a);

12. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les chefs des sous-postes sont tous et chacun des représentants des associations de comité de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc. et sont par le fait même continuellement en conflit d'intérêts avec le Poste d'affectation de la région 01 Inc. au motif qu'ils ne travaillent en fait que pour l'avantage et à l'acquisition de différentes associations de comité de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 et non pas pour les sous-postes d'affectation qui auraient dû être normalement formés en vertu du Poste d'affectation de la région 01 Inc., le tout contrairement à l'article 45 d) du règlement précité;

13. De plus, sans limiter la généralité de ce qui précède, particulièrement en ce qui concerne les conditions d'obtention dudit permis de poste d'affectation, votre requérante expose respectueusement que:

Lors de ladite audience devant la Commission des transports du Québec, un grand nombre de camionneurs inscrits comme étant membres de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc. n'étaient pas habilités à être reconnus comme titulaires d'un permis de camionnage en vrac dans ladite région et n'avaient non plus payé à l'acquisition de cette association les montants forfaitaires de 125 \$ par camion;

Un grand nombre de camionneurs en vrac de la région 01 ont été inscrits sur les listes de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc. sans pour autant y avoir consenti et sans pour autant avoir déboursé le montant forfaitaire de 125 \$ par camion;

En ce qui concerne les conditions rattachées à la détention du permis de poste d'affectation, votre requérante expose respectueusement que:

14. Le Poste d'affectation de la région 01 Inc. n'a pas opéré ledit permis de poste d'affectation, conformément au Règlement sur le camionnage en vrac et ce sans limiter la généralité de ce qui précède et plus spécialement en ce que:

a) Le Poste d'affectation de la région 01 Inc. n'a pas opéré ledit permis en conformité de l'article 41 du Règlement sur le camionnage en vrac et ce vu que cette dernière a effectivement et exclusivement effectué le service de courtage de transport uniquement pour une partie des membres dudit poste d'affectation, soit les membres de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc., et ce au détriment des autres camionneurs de ladite région;

b) Le directeur du poste d'affectation, bien que n'ayant aucune qualification pour assumer cette tâche, n'a effectivement et dans la pratique aucun contrôle direct sur le transport requis par le Poste d'affectation, toutes les réquisitions de transport affectant ledit poste étant sur le contrôle exclusif des chefs de sous-postes qui travaillent pour et à l'avantage des associations de comité des camionneurs-artisans et non pour ledit poste d'affectation;

c) Les administrateurs intimés du Poste d'affectation de la région 01 Inc. n'ont pris aucune mesure pour s'assurer que toutes les réquisitions de transport devraient passer par ledit Poste d'affectation de la région 01 Inc., le tout contrairement à l'article 42 d) du Règlement sur le camionnage en vrac précité;

d) Les administrateurs intimés du Poste d'affectation de la région 01 Inc. ont personnellement effectué le courtage du transport par l'intermédiaire de leur association et en faveur uniquement des camionneurs-artisans de ladite région et ce sans faire passer le contrôle effectif des réquisitions de transport par le Poste d'affectation de la région 01 Inc. ou par son directeur du poste;

e) Le Poste d'affectation de la région 01 Inc. n'a de plus effectivement réparti le travail conformément à son code d'éthique, en favorisant des camionneurs par rapport à d'autres camionneurs, le tout contrairement à l'article 42 f) du règlement précité;

f) De plus, sans limiter la généralité de ce qui précède, les administrateurs intimés du Poste d'affectation de la région 01 Inc. ont fait payer aux camionneurs-artisans membres des associations de comité les cotisations pour la répartition du travail, en plus de faire payer les cotisations qui étaient redevables au Poste d'affectation de la région 01 Inc. causant ainsi des préjudices à tous les détenteurs de permis de la région 01 qui désiraient être inscrits au poste d'affectation et ce sans pour autant être membres de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc.;

15. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Poste d'affectation de la région 01 Inc. a administré illégalement ledit poste d'affectation, contrairement au Règlement sur le camionnage en vrac;

16. Le Poste d'affectation de la région 01 Inc. n'a effectivement aucun contrôle direct sur le transport et sur les réquisitions de transport dans ladite région, ce dernier n'agissant comme couverture pour l'avantage exclusif des associations de comté de l'Association des camionneurs-artisans de la région 01 Inc., le tout contrairement au Règlement sur le camionnage en vrac précité;

17. Le procureur général de la province de Québec agissant pour le compte du ministre, le ministre des Transports, sont mis en cause dans la présente requête, afin de prendre connaissance du jugement à intervenir et de protéger l'intérêt public vis-à-vis tous les camionneurs en vrac de la région 01;

18. Le ministre est mis en cause dans la présente requête, afin qu'il prenne connaissance du jugement à intervenir sur la présente requête de non-renouvellement de permis de poste d'affectation de la région 01 et afin qu'il puisse exercer les pouvoirs de surveillance qui sont prévus sur le Règlement du camionnage en vrac et afin de s'assurer de l'application des règlements du Poste d'affectation de la région 01 Inc. qu'il a approuvés, le tout en conformité de la Loi des transports et ce en autant qu'il est concerné;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Recevoir la présente requête;

Déclarer que le permis de Poste d'affectation de la région 01 détenu par Poste d'affectation de la région 01 Inc., dossier Q-52010-1-D, cause Q-16661 ne soit pas renouvelé au 31 mars 1979;

Annuler à toutes fins que de droit le permis de poste d'affectation détenu par le Poste d'affectation de la région 01 Inc., dans le dossier Q-52010-1-D, cause Q-16661;

Ordonner que les droits de renouvellement se référant au renouvellement de permis de poste d'affectation de la région 01 soient retenus entre les mains de la Commission des transports du Québec, afin qu'ils ne soient pas acquittés dans les délais légaux.

Ordonner que si le permis était renouvelé au 31 mars 1979, qu'il soit annulé et ce, à toutes fins que de droit.

Déclarer que le jugement à intervenir par la Commission des transports du Québec soit opposable au procureur général, au ministre des Transports de même qu'à toutes les autres parties à la présente requête.

Amendement à la requête Q-19455

Requête originale (G.O. no 15, page 4236 du 14-04-79)

Demande de modification de permis, droit additionnel:

La requérante qui détient le permis no 10694-V, dont les clauses i) et j) se lisent comme suit:

i) Transport général - longue distance - route restreinte

i) De tout point dans la municipalité de la Baie James à Matagami et retour

j) Transport général - longue distance - territoire

j) De tout point à tout autre point à l'intérieur de la municipalité de la Baie James et retour.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander d'ajouter auxdites clauses le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant les services autorisés par les clauses i) et j) de son permis no 10694-V, la détentrice est autorisée à se servir de véhicules spécialement agencés pour le transport d'automobiles et de véhicules-isothermes.

Requête amendée (27 avril 1979)

La requérante, dont une demande d'ajouter à son permis des droits additionnels a été publiée à la *Gazette officielle* numéro 15, édition du 14 avril 1979, à la page 4236, sous le numéro de rôle Q-19455, désire modifier ce texte afin qu'il soit remplacé par le suivant:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'apporter les modifications suivantes à son permis numéro 10694-V:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - spécialisé

De Rouyn, Amos et Val-d'Or, à la municipalité de la Baie James et retour, pour le transport de véhicules automobiles, en se servant de véhicules spécialement agencés à cette fin.

2. La requérante, dont les clauses i) et j) se lisent comme suit:

i) Transport général - longue distance - route restreinte

i) De tout point dans la municipalité de la Baie James à Matagami et retour

j) Transport général - longue distance - territoire

j) De tout point à tout autre point à l'intérieur de la municipalité de la Baie James et retour.

Rôle Q-19455
Q-300,371-15-D
(10694-V)

**J.-P. BLANCHETTE TRANSPORT
LTEE**

303 ouest, Mgr-Tessier
C.P. 35
Rouyn
(Témiscamingue) Qué.
J9X 5C1

Rôle Q-20312
Q-300,088-1-D
(17045-V)

MARTIN, WILFRID

St-Edouard-de-Lotbinière
(Lotbinière) Qué.
G0S 1Y0

Rôle Q-20318
Q-700,089-2-D

**MUNICIPALITE DE LA COTE-NORD
DU GOLFE ST-LAURENT**

Rue Principale
Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent
(Saguenay) Qué.
G0G 1G0

Place d'affaires:
Ministère des Affaires municipales
1039, de la Chevrolière
Québec, Qué.
G1R 4Z3

Rôle Q-20319
Q-506,564-2-D

PARE, GUY

1652, 9^e Avenue
Charny
(Lévis) Qué.
G6W 4H2
Requérant-cédant
Q-506,856-1-D

JOBIN, DANIEL

24, Carré-Richard
Québec, Qué.
G2B 3P6
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-20390
Q-501,233-2-D

HOUDE, EDGAR

173, St-Jean-Baptiste
St-Jean
(Chicoutimi) Qué.
G0V 1J0

Requérant-cédant
Q-506,854-1-D

SIMARD, REJEAN

77, St-Jean-Baptiste
St-Jean
(Chicoutimi) Qué.
G0V 1J0
Requérant-cessionnaire

demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter auxdites clauses les droits additionnels suivants:

En donnant les services autorisés par les clauses i) et j) de son permis no 10694-V, la détentrice est autorisée à se servir de véhicules spécialement agencés pour le transport de véhicules automobiles et de véhicules-isothermes.

Demande de modification de permis, droit additionnel:

La partie requérante demande de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir: blé-d'inde, orge, avoine, blé supplément laitier.

La ou les clauses en vertu desquelles ces matières étaient transportées sont: a), b), c) et d).

Demande de permis de transport maritime

La municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent demande à la Commission des transports du Québec, un permis de transport général pour opérer un service de BAC pour le transport de marchandises de toutes natures à l'exception des passagers.

Ledit service sera en opération du 1^{er} avril au 31 décembre de chaque année entre les villages de Aylmer Sound - Harrington Harbour - Cheverry.

a) marchandises transportées (épicerie, huile, gaz, machinerie lourde, automobile, marchandise sèche)

b) Frais de transport assumés par le consommateur

c) BAC, genre débarquement

Transfert de permis:

Le requérant-cédant, demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à M. Daniel Jobin, le permis Q-506,564-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 03.

Transfert de permis:

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer le permis Q-501,233-001, qu'il détient pour la région no 02, en faveur de M. Réjean Simard.

Rôle Q-20405
Q-52.511-1-D

**L'ASSOCIATION COOPERATIVE
DES CAMIONNEURS DU
SAGUENAY-LAC-ST-JEAN**

2026, rue Gagnon
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.

G8L 2B9
Requérante
c.

Q-52.011-3-D

**POSTE D'AFFECTATION DE LA
REGION 02 INC.**

398, boul. Mellon
Jonquière

(Chicoutimi) Qué.
G7S 3H3
Intimée
et

**MICHEL DUCHESNE
GILBERT TREMBLAY
ANGELO SASSEVILLE
MAJELLA SIMARD
CLERMONT COTE**

et

**L'ASSOCIATION DES
CAMIONNEURS-ARTISANS DE LA
REGION 02 INC.**

398, boul. Mellon, Jonquière, Qué.
et

**L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES
ENTREPRENEURS EN VRAC DE LA
REGION 02 INC.**

1828, boul. Jean-Noël-Tremblay
Chicoutimi, Qué.
Mis en cause

Requête en non-renouvellement de permis de poste d'affectation et/ou en annulation du renouvellement de permis de poste d'affectation, en vertu de l'article 2.42.2 du Règlement 2 sur les règles de pratique de la Commission des transports du Québec (A.C. 940-76, Règlement 76-150, du 9 mars 1976, G.O.Q., 31 mars 1976, page 2303) et en vertu de l'article 39 du Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 1379-78, du 27 avril 1978, G.O.Q., du 7 mai 1978, page 2767 et ses amendements.

Votre requérante expose respectueusement ce qui suit:

1. La requérante regroupe des camionneurs en vrac de la région 02 et a reçu le mandat de ses membres de demander à la Commission des transports du Québec de ne pas renouveler le permis de poste d'affectation pour la région 02 et/ou de l'annuler, s'il a été renouvelé, le tout tel qu'il appert à une résolution d'une assemblée des membres de la requérante, tenue à St-Félicien le 25 mars 1979, et produite au soutien des présentes sous la cote R-1;

2. L'intimée s'est vue accorder un permis de poste d'affectation pour la région 02 en vertu d'une décision, QCV-11165 de la Commission des transports du Québec rendue à Jonquière le 6 juin 1978, et publiée à la *Gazette officielle du Québec* du 17 juin 1978 aux pages 7614 et 7615, le tout qu'il appert du dossier de la Commission des transports du Québec;

3. Ladite décision QCV-11165 est en vigueur depuis sa publication à la *Gazette officielle du Québec* et l'est demeurée jusqu'au 31 mars 1979, date à laquelle la Commission des transports du Québec a ou pourra renouveler ledit permis pour une durée d'un (1) an;

4. Lors de l'audition de cette cause, la Commission des transports du Québec a émis un permis de Poste d'affectation de la région 02 Inc., aux motifs que cette dernière remplissait toutes les conditions d'obtention d'un permis de poste d'affectation et particulièrement parce qu'elle représentait 30,61% des membres de l'Association des camionneurs-artisans de la région 02 Inc., 13,90% des membres de l'Association québécoise des entrepreneurs en vrac région 02 Inc. et 14,80% des membres de l'Association coopérative des camionneurs du Saguenay-Lac-St-Jean, totalisant ainsi plus de 45% du nombre des permis de la région 02;

5. Votre requérante demande à la Commission des transports du Québec de ne pas renouveler, ou s'il l'a été, d'annuler le permis de poste d'affectation pour la région 02 obtenu par l'intimée parce que cette dernière ne remplit pas les conditions édictées aux articles 44 et suivants du Règlement sur le camionnage en vrac précité et plus particulièrement, mais sans restreindre pour les raisons ci-après énumérées:

a) L'intimée ne regroupe plus 45% des permis de la région 02, le tout contrairement à l'article 44 1a) du Règlement régissant le camionnage en vrac précité;

b) En effet, l'ensemble des membres de la requérante et de l'Association québécoise des entrepreneurs en vrac de la région 02 Inc., ont refusé de renouveler leur adhésion pour une autre année et se sont retirés du poste d'affectation;

c) L'intimée, son conseil d'administration et/ou son directeur général n'ont jamais respecté les règlements généraux de la Corporation et son code d'éthique, particulièrement les règles de répartition du travail;

d) L'intimée, son conseil d'administration et/ou son directeur général n'ont pas établi, tel que le prescrit son code d'éthique un sous-poste forestier, bien que le domaine forestier occupe plus de la moitié des détenteurs de permis de camionnage en vrac de la région 02 et représente la plus importante partie des activités économiques du transport en vrac dans la région no 02;

e) Enfin, le directeur général du poste d'affectation de la région 02, M. Robert Lavoie, ne remplit pas les conditions prévues à l'article 471b) du Règlement régissant le camionnage en vrac précité.

6. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Poste d'affectation de la région 02 Inc., a administré illégalement ledit poste d'affectation, contrairement au Règlement sur le camionnage en vrac, ses règlements généraux et son code d'éthique;

7. Vu les articles 2.42.2 et 2.42.3 du Règlement 2 sur les règles de pratique de la Commission des transports du Québec, de même que l'article 39 du Règlement régissant le camionnage en vrac précité;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Accueillir la présente requête;

Déclarer que le poste d'affectation de la région 02, détenu par l'intimée, dossier Q-52.011-1-D, Cause Q-16662, ne sera pas renouvelé au 31 mars 1979, ou s'il a été renouvelé au 31 mars 1979, l'annuler pour les raisons plus haut mentionnées;

Annuler à toutes fins que de droit, le permis de poste d'affectation détenu par l'intimée «Poste d'affectation région 02 Inc.», dans le dossier Q-52.011-1-D, cause Q-16662.

Rôle Q-20410
Q-300,387-101-D
(11010-V)

LAMOTHE, ANTOINE

3655, Michelet
Québec, Qué.
G2E 2A8
Requérant-vendeur
Q-301,865-101-D

A. LAMOTHE ET FILS ENR.

(Lamothe, Antoine & André)
3657, rue Michelet
Québec, Qué.
G2E 2A8
Requérant-acquéreur

Rôle Q-20411
Q-000264-101-D
(3281-A)

AUTOCARS THETFORD INC.

290, Simoneau
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 1S7
Requérante

Rôle Q-20412
Q-600460-101-D

JEAN FOURNIER INC.

62, William-Dobel
Baie-Comeau (Saguenay) Qué.
G4Z 1T7

Rôle Q-20413
Q-504,192-1-D

MARTEL, ANDRÉ

126, rue Laurier
Ste-Catherine
(Portneuf) Qué.
G0A 1M0

Rôle Q-20414
Q-600,289 101-DT

LOCATION S.A.S. INC.

805, rang Brulé
St-Célestin (Nicolet)
Qué.
J0C 1G0

Rôle Q-20415
M-300,026-28-D
(477-V)

**AUDE & MEGANTIC TRANSPORT
LTEE
AUDE & MEGANTIC TRANSPORT
LTD.**

3654, rue Lemieux
Lac Mégantic
(Frontenac) Qué.
G6B 1S7

Demande de transfert de permis:

Antoine Lamothe, camionneur détenteur du permis no 11010-V demande un transfert de permis à A. Lamothe et Fils Enr., 3657, rue Michelet, Les Saules, Québec, G2E 2A8

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis saisonnier, catégorie Economique qui se lit comme suit:

Transport de groupes de St-Frédéric, Tring-Jonction, East Broughton, Robertsonville, St-Méthode et Ste-Clothilde à tout endroit dans un rayon de 200 milles pour participer à des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives pour une période de 364 jours.

Nouvelle demande de permis de location:

La requérante s'adresse à la Commission afin d'être autorisée à effectuer de la location à court terme de camions, camions-remorques et remorques, à l'exception des citernes et remorques-citernes, au public en général.

Demande de permis de camionnage en vrac:

Le requérant qui détient une attestation demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder un permis pour être autorisé à transporter les matières en vrac prévues à l'article 3 du Règlement sur le camionnage en vrac, pour la région 03.

La requérante, Location S.A.S. Inc., de St-Célestin, comté de Nicolet, Qué. demande à la Commission des transports du Québec d'approuver sa nouvelle structure de taux. Toute personne peut vérifier les nouveaux taux au dossier de la Commission des transports du Québec.

De plus, la requérante demande à la Commission que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Demande de modification de permis, clause cc):

La requérante qui détient le permis suivant:

T cc) Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier
cc) De Saint-Martin à Montréal pour le transport d'animaux vivants et abattus, et retour avec marchandise diverse.

Demande à la Commission de modifier ladite clause pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

cc) Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier

cc) De Saint-Martin à Montréal et à tous les endroits situés dans un rayon de 35 milles de Montréal, pour le transport d'animaux vivants et abattus, et retour avec marchandise diverse.

Rôle Q-20416
M-300,026-29-D
(477-V)

**AUDET & MEGANTIC TRANSPORT
LTEE
AUDET & MEGANTIC TRANSPORT
LTD.**

3654, rue Lemieux
Lac-Mégantic
(Frontenac) Qué.
G6B 1S7

Rôle Q-20417
Q-300,487-101-D
(13963-V)

SPEEDWAY EXPRESS LTD

3600, boul. Hamel
Québec, Qué.
G2E 2G7
Requérante
Q-301,484-101-D

DESJARDINS, GERMAIN

138, 17^e Rue
St-Rédempteur
(Lévis) Qué.
G0S 3B0
Intimé

Rôle Q-20418
Q-502,442-3-D

LES ENTREPRISES KELLY ENR.

1099, Chateau-Bigot
Charlesbourg, Qué.
G1G 5C7, siège social
Place d'affaires:
1390, Pompadour
Charlesbourg, Qué.
G1G 5C7
Requérante-cédante
Q-506,859-1-D

LES ENTREPRISES CARACAL INC.

500, boul. du Père-Lelièvre
Vanier, Qué.
G1M 1N4
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-20419
Q-506,858-1-D

DALLAIRE & NICOLAS ENR.

(En société)
Percé, «Cap d'Espoir»
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 1G0

Demande de modification de permis:

Audet & Mégantic Transport Ltée détentrice du permis 477-V s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
Des frontières Québec-Etats-Unis à Robertsonville, pour le transport de containers vides.

Demande de suppression totale de service:

Conformément à l'article 2.72.8 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports, Speedway Express Ltd. demande la suppression totale de son permis de tiré connexe au permis du tireur Germain Desjardins permis Q-301,484 (25884-V), et vice versa.

Transfert de permis:

Prenez avis que la requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-502,442-001, région no 03, pour le transport de matières en vrac à Les Entreprises Caracal Inc.

Liste des actionnaires de la requérante-cessionnaire:

Kelly, Philippe	500 actions ordinaires
Parent, Claude	300 actions ordinaires
Binet, Gaétan	150 actions ordinaires
Cardinal, Robert	150 actions ordinaires

Demande de permis de camionnage en vrac:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, pour le transport de sable, terre, gravier, pierre, pour la région no 01.

Rôle Q-20420

Q-502,152-2-D

LEROUX, GEORGES (DECEDE)

Notre-Dame-du-Rosaire

(Montmagny) Qué.

G0R 2H0

Requérant-cédant

Q-506,855-1-D

LEROUX, MME CLAIRE LAPRISE

(légataire universelle)

111, Principale

Notre-Dame-du-Rosaire

(Montmagny) Qué.

G0R 2H0

Requérante-cessionnaire

Rôle Q-20421

Q-506,011-5-D

CYRENNE, GILBERT

3765, Nicolas-Perrot

Bécancour

(Nicolet) Qué.

G0X 1B0

Requérant-cédant

Q-503,693-2-D

CYRENNE, GILLES

11050, rue Leblanc

Bécancour

(Nicolet) Qué.

G0X 2A0

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-20422

Q-600,464-101-D

LOCATION P.Y.C. INC.

4135, boul. Ste-Anne

Beauport, Qué.

Qué.

Rôle Q-20423

Q-202,818-2-D

COLLIN, CHRISTIAN

1805, de Grandeville, app. 810

Québec

Qué.

G1J 1V7

Requérant-cédant

Q-203,162-1-D

D'AVIGNON, CONSTANTINEAU

LAURETTE

945, 60^e Rue est

Charlesbourg

Qué.

G1H 6W7

Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Prenez avis que Mme Claire Laprise Leroux (légataire universelle) demande à la Commission des transports du Québec de lui transférer le permis de camionnage en vrac Q-502,152-001 pour la région 03, que détenait George Leroux de son vivant.

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506,011-003 pour la région 04, à Gilles Cyrenne.

Nouvelle demande de permis de location:

Le requérant Location P.Y.C. inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir:

1. Un permis de location à long terme (une année et plus) de véhicules de commerce et de livraison (remorques munies d'une déchargeuse mécanique sur rail, citernes, camions-tracteurs) pour le public en général.

2. Un permis de location à court terme (moins d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (remorques munies d'une déchargeuse mécanique sur rail, citernes, camions-tracteurs) pour le public en général.

Transfert de permis:

Collin, Christian demande à la Commission des transports du Québec de transférer à d'Avignon, Constantineau Laurette le permis Q-202,818-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-20424
Q-20,037 101-DT

LA LIGUE DE TAXIS DE RIMOUSKI INC.

Case postale 1114
Rimouski (Rimouski)
Qué.
G5L 4H4

Rôle Q-20425
Q-301,218-102-D
(24000-V)

GIGUERE, ALPHONSE

322, Dodier
Tring-Jonction
(Beauce) Qué.
G0N 1X0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300,320-102-D
(8642-V)

**GOSSELIN EXPRESS LTEE/
GOSSELIN EXPRESS LTD.**

141 sud, boul. Smith
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 5T4
Voiturier-roulier

Rôle Q-20426
Q-203,170-101-D

TAXI PIERRE NORMANDEAU

(Normandeau, Pierre)
Adresse postale
Case postale 95
Maria (Bonaventure)
Qué.
G0C 1Y0
Adresse d'affaires
Rue des Alouettes
Maria (Bonaventure)
Qué.
G0C 1Y0

Rôle Q-20427
Q-202,991-101-D

MAURICE GAGNE

(Gagné, Maurice)
95, avenue Sauriol, app. 7
Beauport
Qué.

G1E 3G9
Requérant-cédant
Q-203,167-101-D

LISE VALLIERES ENR.

(Vallières, Lise)
1, avenue du Collège
Beauport
Qué.
G1E 2X3
Requérante-cessionnaire

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de majorer les taux de transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-37, Rimouski.

Taux actuels

0,80 \$	Au départ de la chute
0,80	Pour chaque mille parcouru
0,15	Pour chaque minute d'attente
0,70	Pour chaque mille extérieur

Taux proposés

1,20 \$
0,80
0,25
0,80

Modification de permis:

Le requérant Alphonse Giguère s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir un permis de remorquage l'autorisant à tirer avec son tracteur les remorques et semi-remorques de Gosselin Express Ltée, détentrice du permis 8642-V selon toutes les clauses dudit permis et, au surplus, Gosselin Express Ltée demande un permis de courtier en transport correspondant.

Nouvelle demande de permis de taxi:

Le requérant-cédant, Maurice Gagné, demande à la Commission des Transports du propriétaire de taxi pour la municipalité de Maria 01-0429-SD.

Le requérant demande que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Demande de transfert de permis de taxi:

Le requérant-cédant, Maurice Gagné, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à la requérante-cessionnaire, Lise Vallières Enr., le permis Q-202,991-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-30 Est du Québec.

Rôle Q-20436
Q-501,557-2-D

ANCTIL, CAMILLE

Rue Principale
Ste-Perpétue
(L'Islet) Qué.
G0R 3Z0
Requérant-cédant
Q-505,731-3-D

LAURENT LEBLANC ENR.

(Leblanc, Laurent)
31, rue Principale
St-Pamphile
(L'Islet) Qué.
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-20437
Q-301,790-101-D

TRANSPORT PAUL LESSARD (1978) INC.

PAUL LESSARD TRANSPORT (1978) INC.

30, rang Grande-Carrière
Louiseville
(Maskinongé) Qué.
J5V 2J7
Voiturier-remorqueur
et
M-300,755-101-D
(13274-V)

CLEMENT TRANSPORT INC.

331, rue York
St-Barthélemi
(Berthier) Qué.
J0K 1X0
Voiturier-roulier

Rôle Q-20438
M-300,755-102-D
(13274-V)

CLEMENT TRANSPORT INC.

331, rue York
St-Barthélemi
(Berthier) Qué.
J0K 1X0
Voiturier-remorqueur
et
Q-301,790-102-D

TRANSPORT PAUL LESSARD (1978) INC.

PAUL LESSARD TRANSPORT (1978) INC.

St-Barthélemi
(Berthier) Qué.
J0K 1X0
Corr.:
30, rang Grande-Carrière
Louiseville
(Maskinongé) Qué.
J5V 2J7
Voiturier-roulier

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis de camionnage en vrac Q-501,557-001, pour la région 03, à M. Laurent Leblanc.

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis Q-301,790, les services suivants:

1. Transport par remorquage - contrat

Transport Paul Lessard (1978) Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à titre de voiturier-remorqueur à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques de Clément Transport Inc., selon toutes les clauses du permis 13274-V et de plus, elle désire un permis de courtier en transport pour les fins de la durée du permis de remorquage, autorisé par la présente, en faveur de Transport Paul Lessard (1978) Inc., selon toutes les clauses du permis 13274-V.

Transport Paul Lessard (1978) Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 13b de l'ordonnance afin d'être autorisée à utiliser les remorques et semi-remorques de Clément Transport Inc., dans l'exploitation de son permis Q-301,790

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis 13274-V, les services suivants:

1. Transport par remorquage - contrat

Clément Transport Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à titre de voiturier-remorqueur à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques de Transport Paul Lessard (1978) Inc., selon toutes les clauses du permis Q-301,790 et de plus, elle désire un permis de courtier en transport pour les fins et la durée du permis de remorquage, autorisé par la présente, en faveur de Clément Transport Inc., selon toutes les clauses du permis Q-301,790.

Clément Transport Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 13b, de l'Ordonnance générale, afin d'être autorisée à utiliser les remorques et semi-remorques de Transport Paul Lessard (1978) Inc., dans l'exploitation de son permis 13274-V.

Rôle Q-20439

Q-505,148-2-D

BOUCHARD, MME JEAN-VICTOR

223, boul. Martel

C.P. 152

St-David-de-Falardeau

(Chicoutimi) Qué.

G0C 1 V0

Requérante-cédante

Q-506,864-1-D

LAROUCHE, GASTON

St-David-de-Falardeau

(Chicoutimi) Qué.

G0C 1 V0

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Prenez avis que la requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour avoir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac Q-505,148-001 pour la région 02, en faveur de Gaston Larouche.

Rôle Q-20440

Q-500,040-101-D

PELLERIN, YVON1741, 8^e Rue sud, C.P. 189

Grand-Mère

(Champlain) Qué.

G9T 5V7

Requérant-cédant

Q-506,867-101-D

FUGERE, JEAN1400, 3^e Avenue

Grand-Mère

(Champlain) Qué.

G9T 2W2

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac numéro Q-500,040-001, pour la région no 04, en faveur de M. Jean Fugère.

Rôle Q-20441

Q-506,598-101-D

BERNARD LIMOGES LTEE

802, rue Frigon

Shawinigan

(St-Maurice) Qué.

G9N 3Y5

Requérante-cédante

Q-506,868-101-D

DESPINS, CLAUDE1625, 125^e Rue

Shawinigan-Sud

(St-Maurice) Qué.

G9P 3W1

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis Q-506,598-001, qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 04, à M. Claude Despins.

Liste des actionnaires de Bernard Limoges Ltée:

Bernard Limoges, président	298	actions
Mariette-Elie Limoges, vice-président	1	action
Pierre Limoges, secrétaire	1	action

Rôle Q-20442

Q-506,379-101-D

DESILETS, YVON240, 3^e Rang

St-Samuel

(Nicolet) Qué.

G0Z 1G0

Requérant-cédant

Q-506,869-101-D

THIBODEAU, YVON800, 11^e Rang

Aston-Jonction,

(Nicolet) Qué.

G0Z 1A0

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac numéro: Q-506,379-001, dans la région no 04, en faveur de M. Yvon Thibodeau, pour effectuer le transport de matières en vrac.

Rôle Q-20444
Q-503,430-2-D

POTVIN, MARCEL

1545, rang St-Joseph
Chicoutimi
(Chicoutimi) Qué.
G7H 2M1

Requête en révision selon l'article 19 de la loi.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de réviser la décision QCV-10605-1, rendue le 10 avril 1978, et d'autoriser la délivrance d'un permis de camionnage en vrac pour la région no 02.

Rôle Q-20445
Q-000,077-4-D
(1562-A)

COTE, LEOPOLD

247 ouest, Notre-Dame
Cap-Chat
(Gaspé-Ouest) Qué.
G0J 1E0
Requérant

Demande de modification de parcours:

Le requérant demande l'autorisation de faire un arrêt à Matane, pour prendre et déposer des passagers, soit en direction ou provenance de Montréal et Québec, selon le permis 1562-AT.

Ceci est la première demande.

Vous trouverez copie d'une résolution adoptée par le Conseil de la ville de Matane.

Rôle Q-20448
Q-300,833-101-V
(21157-V)

SEPT-ILES-LABRADOR CARTAGE INC.

229, rue Joliette, C.P. 310
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 2A8
Requérante-intimée
Q-300,671-101-V
(18430-V)

Requête pour vérification et annulation du permis de l'intimée

1. La requérante opère dans la région de Sept-Iles un service de camionnage général selon les diverses clauses de son permis.

2. L'intimée détient également un permis similaire à certains égards à celui de la requérante.

3. Depuis la fin de 1977, l'intimée a à toutes fins pratiques cessé d'exploiter son permis pour le public en général.

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

Annuler le permis de Sept-Iles Labrador Cartage Inc.

PORLIER EXPRESS INC.

315, avenue Otis
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 1K9
Requérante
1161-o

DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU REGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-20451	Q-710,053-101-D JEAN-GUY CARON ENR. (Caron, Jean-Guy) 134, chemin St-André Kénogami (Chicoutimi) Qué. G7X 8L2 Place d'affaires: 835, boul. Laflèche, C.P. 252, Hauterive (Saguenay) Qué., G5C 2S9	Déchets solides	1
Q-20452	Q-710,053-101-D JEAN-GUY CARON ENR. (Caron, Jean-Guy) 134, chemin St-André Kénogami (Chicoutimi) Qué. G7X 8L2 Place d'affaires: 835, boul. Laflèche, C.P. 252, Hauterive (Saguenay) Qué., G5C 2S9	Déchets solides	2

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
Q-20457	Q-710,543-101-D VEILLEUX, JACQUES 2090, 2 ^e Avenue ouest St-Georges-Ouest (Beauce) Qué. G5Y 3P7	Déchets solides	3
Q-20458	Q-710,545-101-D FERLAND, ROBERT 2, rue Leclerc St-Tite-des-Caps (Montmorency) Qué. G0A 4J0	Déchets solides	3
Q-20459	Q-710,547-101-D PELLETIER, ROGER Rang Taché ouest Ste-Perpétue (L'Islet) Qué. G0R 3Z0	Déchets solides	3
Q-20453	Q-710,544-101-D TURGEON, ROLAND 430, rue St-Albert Manseau (Nicolet) Qué. G0X 1V0	Déchets solides	4
Q-20454	Q-710,546-101-D VILLEMURE, PIERRE 9695, boul. des Forges Trois-Rivières (St-Maurice) Qué. G9C 1A8	Déchets solides	4
Q-20455	Q-710,548-101-D DESCOTEAUX, ROGER 1020, rue des Lilas B. P. 79 La Tuque (Champlain) Qué. G9X 3P1	Déchets solides	4
Q-20456	Q-710,550-101-D ROBITAILLE, ANDRÉ 360, St-Paul St-Tite (Champlain) Qué. G0X 3H0	Déchets solides	4

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1561	11-04-79	Cause: M-38551 M-000272-5-DS BINETTE, RENE AUGER, MICHELINE, BINETTE AUGER, GILBERT Requérants-cédants GESTION R.G.R. INC. Requérante-cessionnaire AUTOBUS SCOLAIRES N.D.G. INC.	Le Devoir	8, 9, 10 février 79	Changement de contrôle Accordée
MPV-1567-TF	24-04-79	Mise en cause Cause: M-40185 M-000013-29-HPT SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTD.	Le Devoir	22, 23, 24 mars 79	Modification de tarifs Accordée
MPV-1576	10-05-79	Cause: M-34919 M-000083-5-D LES AUTOBUS ROBERT LTEE	G.O.Q. no 40	07-10-78	Modification de permis Désistement
QPV-1296-S-C	14-05-79	Cause: Q-19714 Q-000,508-2-DS (3330-A) AUTOBUS BELAIR INC.			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12.					
La Commission: Corrige la décision portant le numéro QPV-1296-S en remplaçant à la page 1 et au deuxième paragraphe du dispositif, à la page 2, le mot «Economique» par le mot «Régulier».					
QPV-1300-S	09-05-79	Cause: Q-20313 Q-000260-101-DS (3259-A) TRANSPORT GERARD HALLE INC.	Journal de Québec	27, 28, 30 avril 79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1302-S	10-05-79	Cause: Q-19353 Q-000542-3-D JEAN-GUY DUGUAY	G.O.Q. no 14 p. 4031	07-04-79	Permis de transport saisonnier Accordé Ce permis est valide du 1 ^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.
QPV-1303-S	14-05-79	Cause: Q-20460 Q-000517-101-DS AUTOBUS PELLERIN & FILS INC.	Le Nouvel- liste	1 ^{er} , 2 et 3 mai 79	Permis de transport saisonnier Accordé Ce permis est valide à compter du 1 ^{er} juillet au 31 août 1979.
QPV-1304-S	14-05-79	Cause: Q-19271 Q-000504-4-D MAY BLANCHET ROUTIER ENR. (May Blanchet et Jean Turcotte en société)	G.O.Q. no 13 p. 3766	31-03-79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} juillet au 31 août 1979.
QPV-1305-S	14-05-79	Cause: Q-19566 Q-000487-2-DS DAVID F. BLAIR Requérant COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC Intervenante	Journal de Québec	4, 5, 6 avril 79	Permis de transport saisonnier Rejetée
QPV-1306-S	15-05-79	Cause: Q-19462 Q-000119-7-D (2115-A) LOUIS DUMAS ENR. (Dumas, Louis)	G.O.Q. no 15 p. 4238	14-04-79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPV-1307-S	15-05-79	Cause: Q-19460 Q-000,010-14-D (189-A) AUTOBUS LAVAL LTEE	G.O.Q. no 15 p. 4238	14-04-79	Permis de transport saisonnier Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980
QT-686	14-05-79	Cause: Q-20479-SI Q-000564-101-SI MERCURY TOURS			Permis temporaire <i>instantané</i> Rejetée

TAXI

MPT-13861	29-03-79	Cause: M-38010 M-207110-5-D ALEXANDRE SAINVILMAR Requérant-cédant M-208014-003 JACQUES SAINTILNOR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2403	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13871	02-04-79	Cause: M-37939 M-202285-29-D LA CIE LEDUC LTEE Requérante-cédante M-209344-001-1-D ROBICHAUD DANIEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2393	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-44
MPT-13876	02-04-79	Cause: M-37934 M-207598-2-D DURET, YVON Requérant-cédant M-206518-003 GOSSELIN, GILLES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2392	24-02-79	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-13882	03-04-79	Cause: M-37897 M-208465-2-D TAXI ILE PERROT INC. Requérante-cédante M-204677-003,004,005,006,007,008 TAXI DU VILLAGE PINCOURT INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8	24-02-79	Transfert de permis Accordée 06 7206 VT Ile- Perrot (003,004,005,006, 007) 06 7201 P Notre-Dame-de- l'Ile-Perrot (008)
MPT-13895	11-04-79	Cause: M-38195 M-206929-2-D LEMAIRE, ROLAND Requérant-cédant M-209378-001 VEZINA, RENE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3183	10-03-79	Transfert de permis Accordée A-41
MPT-13906	11-04-79	Cause: M-38214 M-208495-2-D DUBREUIL, JEAN-MARC Requérant-cédant M-208655-002 ROY, MAURICE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3185	10-03-79	Transfert de permis Accordée 052534 VT East Angus
MPT-13912	18-04-79	Cause: M-36964 M-203958-3-D BRONSTEIN, IRVING Requérant-cédant M-209262-001 FEQUIERE, RAYMOND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15401	23-12-79	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13925	23-04-79	Cause: M-38137 M-207997-3-D SABOURIN, MICHEL Requérant-cédant M-209374-001 DESLAURIERS, JEAN-LOUIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3164	10-03-79	Transfert de permis Accordée 07 7803 VC Aylmer
MPT-13929	23-04-79	Cause: M-38138 M-201142-2-D WENER, JOSEPH Requérant-cédant M-209242-002 COTE, BERNARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3164	10-03-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13930	23-04-79	Cause: M-38139 M-200674-3-D LA SUCCESSION ANDRE BELEC Requérante-cédante M-209356-001 BRIAND, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3165	10-03-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13975	03-05-79	Cause: M-39060 M-208635-3-D BALOMENOS, BASILE Requérant-cédant M-209418-001 DIAKOGEOORGIOU, BASILE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3752	13-03-79	Transfert de permis Accordée A-11
QPT-4655-C	08-05-79	Cause: Q-18961 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Q-202.385-2-D EDGAR LEVEILLEE SUCCESSION EDGAR LEVEILLEE a/s MME GERMAINE LEVEILLEE Q-203-098-1-D LAURENT HOULE Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission: Corrige la décision portant le numéro QPT-4655 de la façon suivante:

«En y remplaçant le quatrième paragraphe du dispositif, à la page 2, par le paragraphe suivant: «4. Fixe les taux tels que prescrits pour l'agglomération de Drummondville A-29».

Et en y remplaçant au cinquième paragraphe du dispositif à la page 2, le numéro quatre par le numéro cinq.

QPT-4683	19-04-79	Cause: Q-19161 Q-200906-4-D LESSARD, ALPHONSE Requérant-cédant Q-203120-2-D LESSARD, REMI Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 3370	17-03-79	Transfert de permis 03-2366-VL Accordée
QPT-4685	19-04-79	Cause: Q-19160 Q-200906-3-D LESSARD, ALPHONSE Requérant-cédant Q-203120-1-D LESSARD, REMI Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 3369	17-03-79	Transfert de permis 03-2364-SD Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4705	04-05-79	Cause: Q-19260 Q-200458-2-D ANDRE GAUDREAU Requérant-cédant Q-203130-1-D ANTOINE PROULX TAXI ENR. (Proulx, Antoine) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3765	31-03-79	Transfert de permis 03-1417-C Accordée
QPT-4706	08-05-79	Cause: Q-19247 Q-200,532-3-D GAUTHIER, OVILA SUCESSION OVILA GAUTHIER (Jean-Guy Gauthier) Requérant-cédant Q-203,123-1-D BERNIER, RICHARD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3762	31-03-79	Transfert de permis A.9 Accordée
QPT-4711	10-05-79	Cause: Q-19339 Q-203135-1-D TAXI DU LAC ST-CHARLES ENR. (Gagnon, Benoît)	G.O.Q. no 14 p. 4028	07-04-79	Demande de permis 03-2046-SD Accordée
QPT-4712	10-05-79	Cause: Q-19369 Q-201202-2-D RICHARD, LUCIEN	G.O.Q. no 14 p. 4033	07-04-79	Annulation de permis 010636-V Accordée
QPT-4713	10-05-79	Cause: Q-19364 Q-201205-2-D MORIN, PHYDIME	G.O.Q. no 14 p. 4033	07-04-79	Annulation de permis 03-2422-V Accordée
QPT-4714	10-05-79	Cause: Q-19363 Q-203037-2-D ROCHELEAU, JOSEPH	G.O.Q. no 14 p. 4033	07-04-79	Annulation de permis 04-3232-P Accordée
QPT-4715	10-05-79	Cause: Q-14556 Q-202894-1-D LOUIS CERYX COTE	G.O.Q. no 3 p. 446	21-01-78	Demande de permis 02-0248 Accordée
QPT-4716	10-05-79	Cause: Q-19335 Q-202745-2-D TROTIER, GILBERT	G.O.Q. no 14 p. 4026	07-04-79	Annulation de permis 04-0330-V Accordée
QPT-4717	10-05-79	Cause: Q-19336 Q-201453-2-D CARON, SEVERIN	G.O.Q. no 14 p. 4026	07-04-79	Annulation de permis 01-0722-P Accordée
QPT-4718	10-05-79	Cause: Q-19362 Q-201803-3-D LAFLAMME, CONRAD	G.O.Q. no 14 p. 4032	07-04-79	Annulation de permis 03-1609-V Accordée
QPT-4719	10-05-79	Cause: Q-19342 Q-202572-3-D GUY GUILLEMETTE (YOGUY TAXI ENR.)	G.O.Q. no 14 p. 4029	07-04-79	Annulation de permis St-Agapitville, 03-2822-VL St-Agapit-de-Beaurivage, 03-2821-P St-Gilles, 03-2812-P St-Apollinaire, 03-2833-SD Ste-Agathe VL, 03-2809-VL St-Etienne-de-Lauzon, 03-2116-SD Bemieres, 03-2128-SD Accordée
QPT-4720	10-05-79	Cause: Q-8828 Q-202572-D-2 GUY GUILLEMETTE	G.O.Q. no 41	09-10-76	Demande de permis Désistement
QPT-4723	14-05-79	Cause: Q-19416 Q-202,947-3-D PLANTE, RODRIGUE Requérant-cédant Q-203,143-1-D TAXI ST-JEAN-CHRYSOSTOME ENR. (Couture, Rosaire) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4230	14-04-79	Transfert de permis 03-2112-VT Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4724	14-05-79	Cause: Q-19419 Q-202,947-4-D PLANTE, RODRIGUE Requérant-cédant Q-203,143-2-D TAXI ST-JEAN-CHRYSOSTOME ENR. (Couture, Rosaire) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 15 p. 4231	14-04-79	Transfert de permis 03-2112-VT Accordée

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-5054	20-03-79	Cause: M-38482 M-300316-6-DS LAFRANCE, PAUL LAFRANCE, RITA LAFRANCE, MARCEL Requérants-cédants BINEAU, DENIS DUCEPPE-BINEAU, MME DENISE LAFRANCE, PAUL Requérants-cessionnaires PAUL LAFRANCE TRANSPORT INC. Mise en cause	Le Devoir	25, 26, 27 janvier 79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5057	20-03-79	Cause: M-37664 M-301106-12-D KRAVETSKY, ETHEL Requérante-cédante P.C.W.M. ENTERPRISES LTD. Requérante-cessionnaire IMPERIAL ROADWAYS LTD. Mise en cause	G.O.Q. no 6 p. 1945	10-02-79	Changement de contrôle Accordée
MCR-5059-TF	20-03-79	Cause: M-37617 M-300465-10-DT TRANSPORT W. GAUTHIER LTEE	G.O.Q. no 6 p. 1937	10-02-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5080	28-03-79	Cause: M-38068 M-304644-1-DS EMILE BELLEHUMEUR PIERRE BELLEHUMEUR DAME CLEMENCE LEPINE BELLEHUMEUR Requérants-cédants GEORGES GUIBAULT ALAIN GUIBAULT RICHARD GUIBAULT Requérants-cessionnaires TRANSPORT EMILE BELLEHUMEUR INC. Mise en cause	Le Devoir	21, 22, 23 décembre 78	Changement de contrôle Accordée
MCR-5121-TF	25-04-79	Cause: M-37988 30020-37-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 8 p. 2399	24-02-79	

Modification de tarifs

La Commission:

1. Accorde la requête telle qu'amendée.

2. Fixe et décrète en vigueur les modifications de certains taux à contrat tels que déposés au dossier en date du 19 janvier 1979.

3. Cette décision devient en vigueur immédiatement, conformément aux dispositions de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-5125-TF	27-04-79	Cause: M-38226 30020-38-DS CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 10 p. 3189	10-03-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5131	30-04-79	Cause: M-36834 M-300070-DS-2 GAUDETTE TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-304561 TRANSPORT STE-MADELEINE LTEE Requérante-cessionnaire	La Presse	6, 7, 8 novembre 78	

Transfert de permis

La Commission:

1. Fait droit restrictivement à la requête;

2. Prend acte du contrat intervenu entre les parties;

3. Autorise le transfert du permis M-300070 (564-V) en faveur de Transport Ste-Madeleine Ltée, dossier M-304561 dont les permis se lira à l'avenir comme suit:

a) Transport général - service local

a) Ste-Madeleine et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.

b) Transport général - longue distance - rayon

b) Ste-Madeleine et tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite municipalité, et retour.

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De Ste-Madeleine à Montréal, et retour.

Restriction:

Conformément à l'article 53 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le service autorisé par les clauses a) et c) de ce permis n'autorise pas la détentrice à desservir la ville de St-Hyacinthe.

4. Fixe les taux actuellement en vigueur contenus au dossier de la requérante-cédante sous la décision MCR-940-TF du 15 mai 1974;

5. Décrète qu'une copie de la présente décision soit versée au dossier de chacune des opposantes suivantes: 1) Goyette Transport Ltée, 2) Glengarry Transport (Québec) Ltée, 3) Transport Brazeau Inc.

MCR-5134-TF	03-05-79	Cause: M-36970 30004-DT-404 TRANSPORT BRAZEAU INC. CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Requérantes	G.O.Q. no 6	10-02-79	
-------------	----------	--	----------------	----------	--

Fixation de tarifs

La Commission:

1. Détermine comme taux de transport de Bromont à la frontière Québec-Ontario des marchandises ci-après mentionnées et destinées à Toronto, et retour, les tarifs suivants:

Pour le transport de machines pour acheminer les données de cartes perforées; et machines comptables, duplicatrices, ordinateurs, fournitures ou pièces connexes:

Minimum: 24 000 livres — 1,62 \$ du mille chargé

Minimum: 30 000 livres — 1,88 \$ du mille chargé

Minimum: 40 000 livres — 2,04 \$ du mille chargé

2. Remet tout cautionnement déposé dans cette affaire.

MCR-5138	07-05-79	Cause: M-38576 M-301512-1-D AGOSTINO MAGLIORE	G.O.Q. no 12 p. 3512	24-03-79	Modification de permis Accordée
MCR-5140	10-05-79	Cause: M-34947 M-300883-7-D (15140-V) DELSON TRANSPORT LIMITEE	G.O.Q. no 40	07-10-78	Demande de permis Désistement
MT-596	20-04-79	Cause: M-40636-SI M-302733-4-SI GIRARD, JOACHIM Voiturier-remorqueur Q-300003-133-SI TRANSPORT D'ANJOU INC. Voiturier-roulier			Demande de permis tempo- raire Accordée Du 20 avril 1979 à 11:00 hres a.m. pour une période de 15 jours

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QS-2713-C	08-05-79	Cause: Q-19209-S LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300575-15-S (15908-V) LA CIE DE TRANSPORT RICHARD INC. FRANCOIS NOLIN LTEE BELLECHASSE TRANSPORT INC. H. SMITH TRANSPORT CO. LTD HAMEL TRANSPORT LTEE L. THIBODEAU TRANSPORT INC. PORTNEUF TRANSPORT INC. GUILBAULT TRANSPORT INC. CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. LAURENTIDE TRANSPORT INC. KINGSWAY TRANSPORT LTD DIRECT MOTOR EXPRESS (QUÉBEC) LIMITED Mises en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission: Corrige la décision portant le numéro QS-2713 en y remplaçant le nom de «Laurentian Transport Inc» par le nom de «Laurentide Transport Inc.» comme nom de l'une des parties opposantes dans l'affaire concernée.
QT-684	14-05-79	Cause: Q-20480-SI Q-300, 982-101-SI TRANSPORT DE LA MATAPEDIA INC.			Permis temporaire <i>instantané</i> Rejetée

CAMIONNAGE SPECIALISE

MCS-4252	11-04-79	Cause: M-38091 M-304618-2-D GORDENSKY, WALTER Voiturier-remorqueur M-300053-27-D GLENGARRY TRANSPORT LIMITED Voiturier-roulier	G.O.Q. no 9 p. 2991	03-03-79	Demande de permis Accordée
MCS-4260	18-04-79	Cause: M-39223 M-300739-5-DS A & F BAILLARGEON EXPRESS OTTAWA LIMITEE Requérante-cédante M-304650 ALLIED CARTAGE & WAREHOUSE (1979) LIMITED Requérante-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 février 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4273	23-04-79	Cause: M-39431 M-303179-5-DS TRANSPORT ROLAND ROCHON ENRG. Requérante-cédante M-304685-1-DS TRANSPORT ROLAND ROCHON ENRG. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 mars 79	Transfert de permis Accordée
MCS-4296	02-05-79	Cause: M-37873 M-304593-1-D CURLEY, BURTON H. Voiturier-remorqueur M-301194-28-D QUINN FREIGHT LINES INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 7 p. 2171	17-02-79	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCS-4297	02-05-79	Cause: M-37874 M-304594-1-D GREENVILLE LEASING Voiturier-remorqueur M-301194-27-D QUINN FREIGHT LINES INC. Voiturier-roulier	G.O.Q. no 7 p. 2171	17-02-79	Demande de permis Accordée
MCS-4302	10-05-79	Cause: M-35473 M-300030-8-D ACTON VALE TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 43 p. 13302	28-10-78	Demande de permis Accordée
MPN-8327	04-05-79	Cause: M-41851 M-401946-PN-1 BISSONNETTE, REJEAN			Demande de permis Accordée Du 4 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8329	04-05-79	Cause: M-41853 M-400376-PN-3 JACKSON, JUNIOR			Demande de permis Accordée Du 4 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8330	04-05-79	Cause: M-41854 M-401770-PN-4 L & N TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 4 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8331	04-05-79	Cause: M-41855 M-401770-PN-5 L & N TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 4 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8332	04-05-79	Cause: M-41856 M-401950-PN-1 RUSSELL, ROBERT D.			Demande de permis Accordée Du 4 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8333	07-05-79	Cause: M-41857 M-401124-PN-40 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8334	07-05-79	Cause: M-41858 M-401124-PN-41 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8335	07-05-79	Cause: M-41859 M-401124-PN-42 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8336	07-05-79	Cause: M-41860 M-401931-PN-2 WATERS, J.L.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8337	07-05-79	Cause: M-41881 M-400083-PN-10 WILLIAM A. RHODES TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8338	07-05-79	Cause: M-41882 M-401784-PN-3 MANCIL, CARLIE			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8339	07-05-79	Cause: M-41883 M-401784-PN-4 MANCIL, CARLIE			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8344	07-05-79	Cause: M-41888 M-401770-PN-6 L & N TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8345	07-05-79	Cause: M-41889 M-401953-PN-1 CON YATES & CO.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8346	07-05-79	Cause: M-41890 M-401954-PN-1 D & H COMPANY			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8347	07-05-79	Cause: M-41901 M-400578-PN-4 EARL R. MARTIN INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8348	07-05-79	Cause: M-41902 M-400578-PN-7 EARL R. MARTIN INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8349	07-05-79	Cause: M-41903 M-400578-PN-8 EARL R. MARTIN INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8350	07-05-79	Cause: M-41904 M-400578-PN-9 EARL R. MARTIN INC.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8351	07-05-79	Cause: M-41905 M-400108-PN-6 LEDBETTER, DONALD R.			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8352	07-05-79	Cause: M-41906 M-401952-PN-1 B & J TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8353	07-05-79	Cause: M-41907 M-401634-PN-61 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8354	07-05-79	Cause: M-41908 M-401634-PN-62 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 7 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8355	08-05-79	Cause: M-41909 M-400873-PN-2 WHITE, NELSON E.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8356	08-05-79	Cause: M-41910 M-401839-PN-2 GREENE, JOHN B.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8357	08-05-79	Cause: M-41921 M-400077-PN-4 RYDER PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8358	08-05-79	Cause: M-41922 M-400938-PN-2 JOHN J. BROWN INC.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8359	09-05-79	Cause: M-41923 M-401324-PN-5 FOWLER, FRED H.B.			Demande de permis Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8360	08-05-79	Cause: M-41924 M-401960-PN-1 CONLEY TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8361	08-05-79	Cause: M-41925 M-401959-PN-1 DISTRIBUTION DENIS JALBERT INC.			Demande de permis Accordée Du 16 ^e jour après publication dans la G.O.Q. au 31 mars 1980.
MPN-8362	08-05-79	Cause: M-41926 M-401126-PN-2 REAMS, FREDIE W.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8363	08-05-79	Cause: M-41927 M-401574-PN-5 V & W ENTERPRISES & SELMA MOTOR CO.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8364	08-05-79	Cause: M-41928 M-400732-PN-5 THOMPSON, RUSSELL H. JR.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8365	08-05-79	Cause: M-41929 M-401013-PN-10 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8366	09-05-78	Cause: M-41930 M-400629-PN-20 BIG M. REFRIGERATED FREIGHT INC.			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8367	08-05-79	Cause: M-41951 M-401961-PN-1 CERCO ENTERPRISES, INC.			Demande de permis Accordée Du 8 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8368	09-05-79	Cause: M-41952 M-401392-PN-5 McLAUGHLIN, INC.			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8369	09-05-79	Cause: M-41953 M-401392-PN-6 McLAUGHLIN, INC.			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8370	09-05-79	Cause: M-41954 M-401962-PN-1 SHEPARD, CARL E.			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8371	09-05-79	Cause: M-41955 M-401964-PN-1 DIXIE PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8372	09-05-79	Cause: M-41956 M-401881-PN-4 SEAFOOD DIST. & SUPP./SINGLETON CORP. PACK.			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8373	09-05-79	Cause: M-41957 M-401458-PN-2 WILLIAMSON, VANCE			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8374	09-05-79	Cause: M-41958 M-401173-PN-16 CONSOLIDATED CARRIERS CORPORATION			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8375	09-05-79	Cause: M-41959 M-401751-PN-2 CLARK, MICHAEL L.			Demande de permis Accordée Du 9 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8376	10-05-79	Cause: M-41960 M-401955-PN-1 BUNNELL, SHELDON			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8377	10-05-79	Cause: M-41981 M-401955-PN-2 BUNNELL, SHELDON			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8378	10-05-79	Cause: M-41982 M-401955-PN-3 BUNNELL, SHELDON			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8379	10-05-79	Cause: M-41983 M-400210-PN-3 Mc NEAL, OLEN			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8380	10-05-79	Cause: M-41984 M-400339-PN-24 STARLING TRANSPORT LINES INC.			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8381	10-05-79	Cause: M-41985 M-400870-PN-2 MARION DIST			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8382	10-05-79	Cause: M-41986 M-401752-PN-2 R & R TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8383	10-05-79	Cause: M-41987 M-401958-PN-1 GARDNER TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8384	10-05-79	Cause: M-41988 M-401936-PN-3 MISSISSIPI INTERSTATE EXPRESS, INC.			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8385	10-05-79	Cause: M-41989 M-401958-PN-2 GARDNER TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 10 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8386	11-05-79	Cause: M-41990 M-401202-PN-2 C & P PLASTICS, INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8388	11-05-79	Cause: M-42032 M-401881-PN-5 SEAFOOD DIST. & SINGLETON PACKING CORP.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8389	11-05-79	Cause: M-42033 M-401967-PN-1 PADGETT, MILTON J.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8390	11-05-79	Cause: M-42034 M-401969-PN-1 LOVE, LOUIS			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8391	11-05-79	Cause: M-42035 M-401124-PN-45 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8392	11-05-79	Cause: M-42036 M-400066-PN-4 MARTIN, GALEN W.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8393	11-05-79	Cause: M-42037 M-401013-PN-11 MOORE & MOORE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8394	11-05-79	Cause: M-42038 M-401971-PN-1 J & S RENTALS			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8395	11-05-79	Cause: M-42039 M-401971-PN-2 J & S RENTALS			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8396	11-05-79	Cause: M-42040 M-401826-PN-2 CANUS LIMITED			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8397	11-05-79	Cause: M-42061 M-401621-PN-3 B & B TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8398	11-05-79	Cause: M-42062 M-401124-PN-43 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8399	11-05-79	Cause: M-42063 M-401124-PN-44 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8400	11-05-79	Cause: M-42064 M-401848-PN-9 GLENN BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8401	11-05-79	Cause: M-42065 M-401848-PN-10 GLENN BROS TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8402	11-05-79	Cause: M-42066 M-401974-PN-1 HILL, CHARLES L.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8403	11-05-79	Cause: M-42067 M-401742-PN-9 S & W TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8404	11-05-79	Cause: M-42068 M-401634-PN-63 GLENN GULLETT TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 11 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8405	14-05-79	Cause: M-42069 M-401874-PN-2 BEAKBANE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 14 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8406	14-05-79	Cause: M-42070 M-400144-PN-14 IRVIN R. QUINN INC.			Correction de la décision MPN-7262 Accordée Du 14 mai 1979 au 31 mars 1980

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-8407	14-05-79	Cause: M-42081 M-400144-PN-15 IRVIN R. QUINN INC.			Demande de permis Accordée Du 14 mai 1979 au 31 mars 1980
MPN-8408	14-05-79	Cause: M-42082 M-401742-PN-10 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 14 mai 1979 au 31 mars 1980
MS-5114	26-04-79	Cause: M-40708-S M-304676-1-S ST-GELAIS, CLAUDE Voiturier-remorqueur M-301108-13-S KINGWAY FREIGHT LINES LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	7, 8, 9 mars 79	Demande de permis spécial Accordée Du 26 avril 1979 au 24 avril 1980
MS-5115	26-04-79	Cause: M-40709-S M-304683-1-S SABETTA, JACQUES Voiturier-remorqueur M-301108-15-S KINGWAY FREIGHT LINES LIMITED Voiturier-roulier	Le Devoir	12, 13, 14 mars 79	Demande de permis spécial Accordée Du 26 avril 1979 au 24 avril 1980
MS-5125	08-05-79	Cause: M-41666-S M-300084-26-S (659-V) SMITH TRANSPORT CO. LTD.	Journal de Montréal	24, 25, 26 mars 79	Demande de permis spécial Rejetée
QCS-1903	03-05-79	Cause: Q-19125 Q-300587-5-D CONSTRUCTION EMMA INC. Requérante-cédante Q-301810-1-D KOBEC EQUIPEMENT LTEE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 3365	17-03-79	Transfert de permis Accordée Ce permis est exécutoire à compter du 14 mai 1979.
QCS-1905	04-05-79	Cause: Q-19291 Q-301828-2-D FERNAND DAIGLE Voiturier-remorqueur Q-300412-20-D (11437-V) L'ISLET EXPRESS INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 13 p. 3770	31-03-79	Permis de transport par remorque Accordée
QCS-1908	04-05-79	Cause: Q-19252 Q-301441-7-D (25684-V) MICHEL RIVERIN Voiturier-remorqueur Q-301190-47-D (23782-V) TRANSPORT NORDIQUE (1975) INC. Courtier en transport	G.O.Q. no 13 p. 3763	31-03-79	Permis de transport par remorque Accordée
QCS-1917	09-05-79	Cause: Q-19396 Q-300053-11-D (601-V) CHARLEVOIX EXPRESS INC. Voiturier-remorqueur M-300865-21-D (14898-V) CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE Courtier en transport	G.O.Q. no 14 p. 4036	07-04-79	Modification de permis Accordée
QCS-1922	09-05-79	Cause: Q-19324 Q-300949-11-D (22367-V) LE TRANSPORT DU NORD (1971) INC.	G.O.Q. no 14 p. 4024	07-04-79	Modification de clause Accordée
QCS-1926	10-05-79	Cause: Q-19407 Q-300272-21-D (7181-V) LAPOINTE & FILS LTEE	G.O.Q. no 14 p. 4041-4042	07-04-79	Droit additionnel Accordée
QCS-1927	10-05-79	Cause: Q-19325 Q-300127-47-D (2278-V) HAMEL TRANSPORT LIMITEE	G.O.Q. no 14 p. 4024	07-04-79	Modification de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-1930	14-05-79	Cause: Q-18080 Q-300268-9-D (7138-V) BEGIN TRANSPORT LIMITEE	G.O.Q. no 43 p. 13320	28-10-78	Demande de permis Accordée telle que modifiée
QS-2717-C	08-05-79	Cause: Q-19600-S LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-301839-2-S TRANSPORT EDMOND TURGEON ENR. Q-300003-132-S (15-V) TRANSPORT D'ANJOU INC. Mises en cause			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission corrige la décision portant le numéro QS-2717 en y remplaçant immédiatement après la lettre «T» la lettre «S» par la lettre «Z» comme identification d'une des clauses que l'on énumère.					
QS-2735	09-05-79	Cause: Q-20404-S Q-301218-101-S (24000-V) ALPHONSE GIGUERE Voiturier-remorqueur Q-300320-101-S (8642-V) GOSSELIN EXPRESS LTEE/ GOSSELIN EXPRESS LTD. Courtier en transport	Journal de Québec	17-18-19 avril 1979	Permis spécial de transport par remorquage Rejetée
QT-666	01-05-79	Cause: Q-20351-SI Q-300705-19-SI (18979-V) TRANSPORT GERALD PELLETIER LTEE			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} au 15 mai 1979 inclusivement.
QT-667	01-05-79	Cause: Q-20352-SI Q-301762-4-SI LES ENTREPRISES YVON LEVESQUE INC.			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 1 ^{er} au 15 mai 1979 inclusivement.
QT-671	04-05-79	Cause: Q-20373-SI Q-301869-101-SI FOURNIER, EUDORE			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 7 mai au 21 mai 1979 inclusive- ment.
QT-672	04-05-79	Cause: Q-20372-SI Q-301868-101-SI GERARD DUBE ENR. (Dubé, Gérard)			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 7 mai au 21 mai 1979 inclusive- ment.
QT-682	11-05-79	Cause: Q-20464-SI Q-300896-101-SI (21883-V) RHEAULT & FRERES LIMITEE			Permis temporaire <i>instantané</i> Rejetée
QT-683	14-05-79	Cause: Q-20465-SI Q-300012-101-SI (69V) BOURRET TRANSPORT LTEE			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 16 au 30 mai 1979 inclusive- ment.
QI-30025	14-05-79	Cause: QI-30025 Q-301688 TRANSPORT RAYNALD FORTIER ENR. Voiturier-remorqueur Q-300125 GOSSELIN, LUCIEN Courtier en transport			Permis identique <i>instantané</i> Accordée

CAMIONNAGE EN VRAC

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCV-16018	05-04-79	Cause: M-38075 M-508226-2-DS CARPENTIER, NORMAND Requérant-cédant M-508773-001 LAROUCHE, BERNARD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 janvier 79	Transfert de permis Accordée R-08
MCV-16057	18-04-79	Cause: M-38905 M-506856-2-DS PARISEAU, RONALD Requérant-cédant M-508833-001 DORRIS, RICHARD Requérant-cessionnaire	Le Droit	20, 21, 22 février 79	Transfert de permis Accordée R-7
MCV-16065	18-04-79	Cause: M-39524 M-502988-8-DS L'ECUYER, ARMAND Requérant-cédant M-508822-002,003,004 LES ENTREPRISES A. L'ECUYER INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	7, 8, 9 mars 79	Transfert de permis Accordée R-6
MCV-16102	10-05-79	Cause: M-37872 M-505916-3-D PILON, ANDRE	G.O.Q. no 17 p. 2170 Journal de Montréal	17-02-79	Suppression de permis Rejetée
MDI-2210 MCV-16101	03-05-79	Cause: M-36519 M-506911-3-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant CARMINE PAGLIARULO ENRG. Intimée-cédante B.C. TRANSPORT ENRG. Intimée-cessionnaire		8, 9, 10 novembre 78	

Désistement d'une décision et décision incidente

La Commission:

1. Prend acte du désistement de la décision MCV-15806;
2. Déclare cette décision nulle et de nul effet;
3. Remplace le requérant-cédant Carmine Pagliarulo Enrg. dans les mêmes droits et obligations qu'il avait avant cette décision du 1^{er} février 1979 comme détenteur du permis de camionnage en vrac, sous le numéro M-506911-001.

QCV- 12023-C	08-05-79	Cause: Q-19042 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-504579-2-DS CARRIER ET BEGIN ENRG. et Q-506685-2-DS PIERRE ROY Mis en cause			
-----------------	----------	--	--	--	--

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission corrige la décision portant le numéro QCV-12023 en y remplaçant à la page frontispice le numéro civique «673» par le numéro civique «675» comme numéro civique dans l'adresse de la partie requérante-cessionnaire (Pierre Roy).

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12060	19-04-79	Cause: Q-19302 Q-500175-10-DS LUCIPPE LANDRY Requérant-cédant Q-506783-1-DS GABRIEL SIOUI Requérant-cessionnaire	Le Soleil	14, 15, 16 mars 1979	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 8 mai 1979.
QCV-12080	03-05-79	Cause: Q-19310 Q-502473-5-D BOUCHARD, ARTHUR Requérant-cédant Q-506780-1-D BOUCHARD, LUC Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3774	31-03-79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 15 mai 1979.
QCV-12081	03-05-79	Cause: Q-19282 Q-502620-9-D CHABOT, EDGAR Requérant-cédant Q-506778-1-D MORIN, SERGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 13 p. 3768	31-03-79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 10 mai 1979.
QCV-12084	03-05-79	Cause: Q-19172 Q-500774-2-D GOULET, ALPHONDOR Requérant-cédant Q-506754-1-D GOULET, DONALD Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 11 p. 3371	17-03-79	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 15 mai 1979.
QCV-12086	07-05-79	Cause: Q-19564 Q-506153-3-DS FERNAND LESAGE INC. Requérante-cédante Q-506811-1-DS MICHEL FISET Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	24, 26, 27 mars 1979	Transfert de permis R-3 Accordé Ce permis est valide à compter du 14 mai 1979.
QCV-12087	07-05-79	Cause: Q-19561 Q-502473-6-DS BOUCHARD, ARTHUR Requérant-cédant Q-506808-1-DS GAGNON, BERTHIER Requérant-cessionnaire	Le Devoir	20, 21, 22 mars 1979	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 15 mai 1979.
QCV-12091	07-05-79	Cause: Q-19588 Q-502650-4-DS LEPAGE, JEAN-EUDES Requérant-cédant Q-506815-2-DS JEAN-EUDES LEPAGE EXCAVATION INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	26, 27, 28 mars 1979	Transfert de permis R-1 Accordée Ce permis est valide à compter du 11 mai 1979.
QCV-12093	07-05-79	Cause: Q-19365 Q-505994-2-DS SERGE BEGIN Requérant-cédant Q-506824-1-DS MAURICE BRETON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	28, 29, 30 mars 1979	Transfert de permis R-3 Accordée Ce permis est valide à compter du 15 mai 1979.
QCV-12097	07-05-79	Cause: Q-19587 Q-502650-3-DS LEPAGE, JEAN-EUDES Requérant-cédant Q-506815-1-DS JEAN-EUDES LEPAGE EXCAVATION INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	26, 27, 28 mars 1979	Transfert de permis R-1 Accordée Ce permis est valide à compter du 11 mai 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-12101	09-05-79	Cause: Q-19383 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Q-502736-2-P NAULT, LAURENT Mis en cause	G.O.Q. no 13 p. 3778	31-03-79	
Révision de décision La Commission révisé la décision QCV-4023 du 28 mai 1975 en remplaçant partout dans ladite décision, les mots «région no 04» par les mots «région no 06».					
QCV-12102	09-05-79	Cause: Q-14416 Q-500292-D-001 JEAN AUGER			Demande de permis R-3 Accordée
QT-656	19-04-79	Cause: Q-19649-SI Q-504993-2-SI SERGE POMERLEAU			Permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide du 19 avril au 3 mai 1979 inclusi- vement.

MARITIME

QSM- 205-TF-C	08-05-79	Cause: Q-18993 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-700,051-2-DT (231-N) ANSELME LACHANCE Mis en cause			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission: corrige la décision portant le numéro QSM-205-TF en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro Q-18893 par le numéro Q-18993 comme numéro de cause de l'affaire concernée.					
QSM- 207-TF	04-05-79	Cause: Q-19093 Q-700066-4-DT CROISIERE DES ILES DE SOREL INC.	G.O.Q. no 10 p. 3200	10-03-79	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 11 mai 1979.
QSM- 208-TF	04-05-79	Cause: Q-19094 Q-700067-3-DT ROLAND G. RENAUD	G.O.Q. no 10 p. 3201	10-03-79	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 10 mai 1979.

Annexe
Index

Désignation des opérations	Article
Carillon et Pointe-Fortune	5
Como et Oka	10
Laval-sur-le-Lac et l'Île-Bizard	15
Saint-Marc et Saint-Charles-sur-Richelieu	20
Saint-Denis et Saint-Antoine-sur-Richelieu	25
Saint-Roch et Saint-Ours	30
Sorel et l'île Saint-Ignace	35
Lotbinière et Deschambault	40
Québec et Lévis	45
Montmagny et l'Île-aux-Grues	50
L'Île-aux-Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive	55
Notre-Dame-du-Lac et Saint-Juste-du-Lac	60
Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac	65
Rivière-du-Loup, Saint-Siméon	70
Trois-Pistoles et Les Escoumins	75
Matane et Godbout	80
Fort George et Millage-3, à la Baie James	85
Cap-aux-meules ou Havre-Aubert et l'Île-d'Entrée	90

Article	Description	Par passage \$	Service selon permis
80	Transport de personnes enfant de 5 ans et moins 2,50 enfant de 5 ans à 12 ans 5,00 adulte: passage d'aller (aller et retour le même jour) 6,00 adulte de 65 ans et plus avec pièce justificative: passage d'aller (aller et retour le même jour) 2,50 3,00 Véhicules bicyclette 1,50 motocyclette 5,00 camionnette d'une demi-tonne 12,00 remorque et roulotte 1,25* tout autre véhicule de moins de 8 pi de largeur 1,25* véhicule de: 8 pi 1 po à 10 pi de largeur 1,50* 10 pi 1 po à 12 pi de largeur 1,75* 12 pi 1 po à 14 pi de largeur 2,00* camion et autobus 1,25* (*) pied linéaire de longueur	gratuit 2,50 5,00 6,00 2,50 3,00 1,50 5,00 12,00 1,25* 1,25* 1,50* 1,75* 2,00* 1,25*	entre Matane et Godbout
85	Transport de personnes aucun frais lors de l'utilisation du traversier par un expéditeur pour un minimum de 8 heures	70,00/h	entre Fort George et le débarcadère situé au Millage-3 à la Baie James
90	Transport de personnes Véhicules automobiles et camions Petits véhicules motocyclette bicyclette Motoneige Moteur et chaloupe Animaux vivants Marchandises diverses bois de construction, le pied carré boîtes jusqu'à 50 lb boîtes de plus de 50 lb liqueur douce et bière meubles, chacun	2,00 25,00 5,00 1,00 5,00 5,00 5,00 0,01 0,25 0,50 0,25 1,00	entre Cap-aux- Meules ou Havre-Aubert et l'Île-d'Entrée

LOCATION

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1868	10-05-79	Cause: M-38607 M-600001-14-D TILDEN RENT A CAR COMPANY	G.O.Q. no 12 p. 3515	24-03-79	Changement d'adresse Accordée
ML-1871	10-05-79	Cause: M-38612 M-600479-4-D LOCATION G.L. INC.	G.O.Q. no 12 p. 3516	24-03-79	Demande de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
ML-1874	10-05-79	Cause: M-35730 M-601027-2-DS AUGER, GILLES Requérant-cédant M-601079-1-DS LOCATION M.S. INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	22, 23, 24 septembre 78	Transfert de permis Désistement
QL-812	10-05-79	Cause: Q-19340 Q-600398-2-D GARAGE NOEL LESSARD INC.	G.O.Q. no 14 p. 4028	07-04-79	Droit additionnel Accordée
QL-813	10-05-79	Cause: Q-19379 Q-600029-6-V (660DY et 1044-DYV) ASSELIN AUTOMOBILE INC.	G.O.Q. no 14 p. 4035	07-04-79	

Modification de l'Ordonnance de la Régie des transports du 8 août 1972

1. Accordée

2. Déclare qu'à la suite de l'Ordonnance de la Régie des transports du 9 août 1972, Asselin Automobile est et a toujours été autorisée à opérer un service de location à long terme (une année et plus) de véhicules de promenade à La Malbaie, comté de Charlevoix.

QL-814	10-05-79	Cause: Q-19372 Q-600448-1-D LOCATION RAYMA ENR. (Mario Auger, opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 14 p. 4034	07-04-79	Demande de permis La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer un permis de location pour la location de tentes-roulottes.
QL-815	14-05-79	Cause: Q-19381 Q-600412-5-D LOCATION NORCO LTEE	G.O.Q. no 14 p. 4035	07-04-79	Droit additionnel Accordée
QL-816	14-05-79	Cause: Q-19380 Q-600412-4-D LOCATION NORCO LTEE	G.O.Q. no 14 p. 4035	07-04-79	Droit additionnel Accordée
QL-817	14-05-79	Cause: Q-19382 Q-600412-6-D LOCATION NORCO LTEE	G.O.Q. no 14 p. 4036	07-04-79	Droit additionnel Accordée
QS-2736	09-05-79	Cause: Q-20378-S Q-600463-101-S GERARD LACOURSE (Lacourse, Gérard)	Le Nouvel- liste	17, 18, 19 avril 1979	Permis spécial La Commission déclare qu'il n'y a pas lieu de délivrer un permis de location pour la location de tentes-roulottes.

Errata

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 19 du 12 mai 1979, à la page 5128, lors de la publication de la décision QCS-1898, on aurait dû lire accordée.

Associations coopératives — Loi des

**CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION
DE HULL***(Loi des associations coopératives)*

Avis est donné que l'association coopérative «CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE HULL», dont le siège social était situé à Hull, Qué., dans le district électoral de Hull, a été dissoute le 30 avril 1979, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
1190-o ROCH RIOUX.

**COOPERATIVE MARAICHÈRE DE MISE
EN MARCHÉ (L'ACHIGAN)***(Loi des associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE MARAI-

CHÈRE DE MISE EN MARCHÉ (L'ACHIGAN)», dont le siège social est situé à Saint-Roch-de-l'Achigan, Qué., dans le district électoral de L'Assomption.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
1191-o ROCH RIOUX.

**PROMOTION-LOGEMENT, CENTRE D'ACCUEIL
COOPERATIF DE L'ESTRIE***(Loi des associations coopératives)*

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «PROMOTION-LOGEMENT, CENTRE D'ACCUEIL COOPERATIF DE L'ESTRIE» dont le siège social est situé à Sherbrooke, Qué., dans le district électoral de Saint-François.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
1192-o ROCH RIOUX.

Avis divers

Assemblée chrétienne de Yamaska

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes, en date du 23^e jour de janvier 1979, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, M. Paul-Emile Pellerin, assembleur, 231, rue Principale, Yamaska, M. Jacques Bussièrès, briqueteur, 155, Petit-Chenail, Yamaska, M. Michel Lepage, soudeur, 292, rang Grand-Chenal, Yamaska-Est.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels provenant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 3 000 000 \$.

Le siège social de la corporation est à 231, rue Principale, Yamaska, district judiciaire de Richelieu.

Le directeur du Service des compagnies,
1160-o HUBERT GAUDRY.

Ville de Blainville

Avis est, par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que la ville de Blainville entend se prévaloir des dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes, concernant les rues, avenues, places et boulevards, en la ville de Blainville, ouverts au public

depuis au moins dix (10) ans, lequel article 430 se lit comme suit:

430. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (chapitre 320);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité, et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) Le texte intégral du présent article.
b) Une description sommaire des rues ou ruelles concernées.

c) Une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1941, chapitre 233, articles 429a; 11-12 Elizabeth II, chapitre 45, article 11).

Description

Dubreuil (boulevard). Ce boulevard est composé des lots 249-414 et 249-431.

Lavallée (rue). Cette rue est composée des lots 249-423, 249-424 et 249-425.

Richer (rue). Cette rue est composée des lots 249-420, 249-421, 249-422.

Bouchard (rue). Cette rue est composée des lots 244-2, 249-426, 249-427, 249-428.

37 ouest (avenue). Cette avenue est composée du lot 545-2.

70 est (avenue). Cette avenue est composée du lot 790-4.

Onassis (rue). Cette rue est composée du lot 785-2.

Président-Kennedy (avenue). Cette avenue est composée du lot 785-15.

Des Forges (carré). Ce carré est composé du lot 744-16.

Rosa (rue). Cette rue est composée du lot 525-351.

Versailles (rue). Cette rue est composée du lot 543-38.

Dijon (rue). Cette rue est composée du lot 543-37.

Marcel-Giguère (rue). Cette rue est composée des lots 345-17, 346-1, 346-15.

81 est (avenue). Cette avenue est composée des lots 784-6-2 et 785-21-2.

66 (avenue). Cette avenue est composée d'une partie du lot 791, bornée vers le nord-est et le sud-est par une autre partie du lot 791; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 791 (boulevard Curé-Labelle - route no 117); vers le nord-ouest par les lots 791-2, 791-5 et deux autres parties du lot 791.

56 est (avenue). Cette avenue est composée d'une partie des lots 794:

a) Bornée vers le nord-est par le lot 794-57, vers le sud-est par une autre partie du lot 794 et les lots 794-7, 794-8, 794-9, 794-10, vers le sud-ouest par trois autres parties du lot 794, dont l'une ci-après décrite et une autre, boulevard Curé-Labelle (route 117) vers le nord-ouest par une partie du lot 794-2 et les lots 794-1, 794-60, 794-3, 794-4, 794-5, 794-6;

b) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le sud-est par une autre partie du lot 794, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (boulevard Curé-Labelle (route 117), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794;

c) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le sud-est par le lot 794-58, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794;

d) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-après décrite), vers le sud-est par le lot 794-59, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (ci-haut décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794;

e) Une partie du lot 794, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 794 (ci-haut décrite) vers le sud-est par une autre partie du lot 794, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 794 (ci-haut décrite), vers le nord-ouest par une autre partie du lot 794.

Frontenac (rue). Cette rue est composée des lots 543-10, 543-113, 543-114.

Champs-Élysées (rue). Cette rue est composée du lot 543-40.

Toulouse (rue). Cette rue est composée du lot 543-39.

Montmartre (rue). Cette rue est composée des lots 543-16, 543-21, 543-111.

Bruchési (rue). Cette rue est composée des lots 249-415 et 249-430.

Martin (rue). Cette rue est composée des lots 249-416, 249-429.

73 est (avenue). Cette avenue est composée d'une partie du lot 788, bornée vers le nord par le lot 788-40 (73^e Avenue est), vers le nord-est par le lot 788-1, vers le sud-est par deux autres parties du lot 788, les lots 788-2, 788-1, 788-11, 788-10, 788-9, et une partie du lot 788-7, vers le sud-ouest par deux autres parties du lot 788 dont l'une, boulevard Curé-Labelle (route 117), vers le nord ouest par une partie des lots 788-13, 788 et le lot 788-53.

61 ouest (avenue). Cette avenue est composée d'une partie du lot 736, bornée vers le nord-est par les lots 736-3 (61^e Avenue ouest) 736-10, vers le sud-est par une autre partie du lot 736, vers le sud-ouest par le lot 736-1, vers le nord-ouest par les lots 737-1, 737-6.

Cette avenue est également composée des lots 736-1, 736-2, 736-3, 736-4, 736-5, 736-6, 736-7, 736-8, 736-9, 736-10, d'une partie du lot 737, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 737, vers le sud-est par le lot 737-6, vers le sud-ouest par le lot 737-5, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 737.

Une autre partie du lot 737, bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 737, (boulevard Curé-Labelle (route

117), vers le sud-est par le lot 737-6, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 737, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 737.

Egalement des lots 737-1, 737-2, 737-3, 737-4, 737-5, 737-6.

Les lots ci-haut mentionnés sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Le tout plus amplement indiqué à des plans et descriptions portant les numéros: 2-526-11980-D-2, 2-527-11980-D-3, 2-530-11980-D-4, 2-532-11980-D-5 à 2-539-11980-D-12, 2-541-11980-D-13, 2-542-11980-D-14, 2-548-11980-D-15 à 2-554-11980-D-21, 2-556-11980-D-22 à 2-558-11980-D-24, préparés par M. Roland Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 1979.

Je, soussigné, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 430 de la Loi des cités et villes ont été accomplies; cette présente déclaration est faite conformément aux dispositions du paragraphe «C» dudit article.

Blainville, le 10 mai 1979.

Le greffier,

1211-21-2-0

RICHARD BLOUIN, O.M.A.

Desserte de Sainte-Monique

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi des fabriques (1965, chapitre 76, session 1), que monseigneur l'évêque Bernard Hubert, évêque de Saint-Jean-de-Québec, par un décret daté du 25 avril 1979, a supprimé la «Desserte de Sainte-Monique — Chapelry of Saint Monica» de l'archidiocèse de Québec.

L'évêque de Saint-Jean-de-Québec,

BERNARD HUBERT.

1160-0

1523-2630

Eglise Baptiste évangélique de La Sarre

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses (1971, chapitre 75), il a accordé des lettres patentes, en date du 30^e jour de mars 1979, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, M. George G. Wagner, pasteur, poste restante, Dupuy, M. Charles Rouleau, rentier, route Rurale numéro 1, Mancebourg, M. Omer Mongrain, cultivateur, Dupuy et M. Jean Boudreau, cultivateur, Clerval.

Le montant auquel sont limités les revenus annuels pro-

venant des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de 500 000 \$.

Le siège social de la corporation est à Saint-Jacques-de-Dupuy, district judiciaire d'Abitibi.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1160-0

1617-5788

La Fabrique de la desserte de Sainte-Monique

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par l'article 16 de la Loi des fabriques (1965, chapitre 76), déclare dissoute «La Fabrique de la desserte de Sainte-Monique — The Fabrique of the Chapelry of Saint Monica», dans le diocèse de Saint-Jean-de-Québec, cette dissolution devant prendre effet à compter du soixantième jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre associé des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

ROCH RIOUX.

1160-0

1523-2648

Village de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière, tenue le 7 mai 1979, le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 163 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

LYSE GERVAIS.

1170-0

Université de Montréal

Modifications des statuts

Avis est donné en vertu de l'article 35 de la Charte de l'Université de Montréal (1966/67, chapitre 129) que les statuts de l'Université de Montréal sont modifiés de la façon suivante:

En remplaçant l'alinéa b de l'article 29.02 par le suivant: «deux vice-recteurs désignés par le recteur».

Le procureur de l'Université de Montréal,

1219-0

GABRIEL LANGIS.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi des

LA CAISSE D'ECONOMIE CANCO (MONTREAL)

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 13 mars 1979, par «Canco (Montreal) Employees Credit Union» changeant son nom en celui de «La Caisse d'Economie Canco (Montréal)».

Québec, le 10 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1228-o

ME ROCH RIOUX.

CAISSE D'ECONOMIE DES EMPLOYES SPAR et sa version SPAR EMPLOYEES CREDIT UNION

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 30 janvier 1979, par «R.C.A. Employees Credit Union — Caisse d'Economie des Employés R.C.A.» changeant son nom en celui de «Caisse d'Economie des Employés Spar et sa version Spar Employees

Credit Union», ainsi que changeant son groupe qui était «les employés de RCA Limitée de la province de Québec» en celui de «les employés de RCA Limitée et de Spar Technology Limited dans la province de Québec».

Québec, le 10 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1229-o

ME ROCH RIOUX.

CAISSE POPULAIRE DE BAGOTVILLE

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 mars 1979, par la «Caisse Populaire de Bagotville» modifiant son territoire qui était «le territoire de la ville et de la paroisse de Bagotville» en celui de «le territoire de la ville de La Baie».

Québec, le 10 mai 1979.

Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières,

1230-o

ME ROCH RIOUX.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

David Andrew Balcer

Par le certificat numéro 79-193, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de David Andrew Small, né le 28 mai 1958, en celui de David Andrew Balcer.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Kenneth Donald Balcer

Par le certificat numéro 79-192, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Kenneth Donald Small, né le 6 juillet 1956, en celui de Kenneth Donald Balcer.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Sandra Ann Thelma Balcer

Par le certificat numéro 79-194, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sandra Ann Thelma Small, née le 15 mai 1960, en celui de Sandra Ann Thelma Balcer.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Joseph Roger Jean Bertrand

Par le certificat numéro 79-173, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Roger Jean-Marie Duquette, né le 17 novembre 1959, en celui de Joseph Roger Jean Bertrand.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Jacques Agop Bessounian

Par le certificat numéro 79-180, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Agop Bessounian, né le 27 janvier 1947, en celui de Jacques Agop Bessounian.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Elizabeth Anna Josephine Bishop

Par le certificat numéro 79-186, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Elizabeth Anna Josephine Bejshak née le 5 novembre 1932, en celui de Elizabeth Anna Josephine Bishop.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Sandra Pauline Bishop

Par le certificat numéro 79-187, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sandra Pauline Bejshak, née le 7 avril 1937, en celui de Sandra Pauline Bishop.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Marie Thérèse Hélène Lorraine Boucher

Par le certificat numéro 79-176, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Hélène Lorraine Lalancette, née le 15 avril 1955, en celui de Marie Thérèse Hélène Lorraine Boucher.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Adam Carter

Par le certificat numéro 79-188, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Adam Boleslaw Czerkawski, né le 29 octobre 1919, en celui de Adam Carter.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Judy Lai Shing Chan

Par le certificat numéro 79-174, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Lai-Shing Cheung, née le 29 juin 1960, en celui de Judy Lai Shing Chan.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Joseph Yvan Cloutier

Par le certificat numéro 79-185, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvan Athot (Althot) né le 16 décembre 1960, en celui de Joseph Yvan Cloutier.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Marie Eva Armande Dulude

Par le certificat numéro 79-165, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Eva, née le 19 décembre 1915, en celui de Marie Eva Armande Dulude.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Marie Jeannette Florence Gamache

Par le certificat numéro 79-189, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeannette Forentine Hurteau, née le 11 février 1921, en celui de Marie Jeannette Florence Gamache.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Joseph Jacques Ronald Gauthier

Par le certificat numéro 79-166, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jacques Roland Gauthier, né le 4 avril 1935, en celui de Joseph Jacques Ronald Gauthier.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Joey Manfred Heinz

Par le certificat numéro 79-167, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joachim Manfred Heinz né le 17 juillet 1959, en celui de Joey Manfred Heinz.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

1169-o

Marie Cécile Lily Houde

Par le certificat numéro 79-181, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Cécile Lise Houde, née le 22 novembre 1959, en celui de Marie Cécile Lily Houde.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Eugène Charles Hudon

Par le certificat numéro 79-168, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Eugène Hudon, né le 14 mars 1921, en celui de Joseph Eugène Charles Hudon.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Marie Anne Rollande Olivine Jacques

Par le certificat numéro 79-169, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anne Valence Olivine Jacques, née le 21 juin 1914, en celui de Marie Anne Rollande Olivine Jacques.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Abraham Anthony Kuper

Par le certificat numéro 79-152, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Abram Anthony Kuper né le 2 novembre 1907, en celui de Abraham Anthony Kuper.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Marie Simone Emélia Lortie

Par le certificat numéro 79-182, du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Yvonne Emélia Lortie, née le 26 août 1920, en celui de Marie Simone Emélia Lortie.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Arthur Robert Parent

Par le certificat numéro 79-190, du 26 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de

Joseph Arthur Labelle, né le 11 janvier 1960, en celui de Joseph Arthur Robert Parent.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean Prévost

Par le certificat numéro 79-183 du 19 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jeannet Prévost, né le 6 avril 1942, en celui de Joseph Jean Prévost.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Denis Michel Princeville

Par le certificat numéro 79-172, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Denis Michel Princeville de Beaujour né le 6 avril 1953, en celui de Joseph Denis Michel Princeville.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Marie Nicole Rose Anna Savard

Par le certificat numéro 79-177 du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Rose Anna Savard, née le 30 avril 1946, en celui de Marie Nicole Rose Anna Savard.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Thomas Raymond Gérard Taché

Par le certificat numéro 79-178, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Thomas Raymond Taché, né le 3 décembre 1929, en celui de Joseph Thomas Raymond Gérard Taché.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

Sultan Tomaev

Par le certificat numéro 79-175, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Osman Dzabrailow, né le 10 octobre 1904, en celui de Sultan Tomaev.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,

1169-o GERMAIN HALLEY.

James Tracey

Par le certificat numéro 79-171, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Tracey J. Plastares né le 29 août 1919, en celui de James Tracey.

Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1169-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lucia Gisèle Louise Trudel

Par le certificat numéro 79-179, du 5 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucia Gisèle Alouisia Trudel, née le 18 juin 1933,

en celui de Marie Lucia Gisèle Louise Trudel.
Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1169-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Marc Arthur Emile Vachon

Par le certificat numéro 79-170, du 12 avril 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marc Arthur Emilien Vachon, né le 25 avril 1915, en celui de Joseph Marc Arthur Emile Vachon.
Sainte-Foy, le 9 mai 1979.

Le sous-registraire du Québec,
1169-o GERMAIN HALLEY.

Demandes**John Peter Raymond Blackman**

Avis est donné que John Peter Raymond Blackman, commis, domicilié au numéro 4031, boulevard Grand, appartement 2, de la cité de Saint-Hubert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Raymond Peter Herbert.

Montréal, le 18 avril 1979.

Les procureurs du requérant,
1153-20-2-o MES SAMUELS, STOTLAND
ET ASSOCIÉS.

Marie Brigitte Huguette Bouchard

Avis est par la présente donné que Marie Brigitte Huguette Bouchard, domiciliée au 141, Bourassa, Kénogami, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Brigitte Odette Bouchard. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.
Chicoutimi, le 24 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,
1180-21-2-o ROY DUCHESNE PÉRIGNY
VÉZINA & BEAULIEU.

Reynald Boucher

Avis est donné que M. Reynald Boucher, mécanicien de machines fixes, domicilié au numéro 50, de la rue des Trappistes, en la ville de Mistassini, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un

certificat changeant son nom en celui de Gino Dubé.
Mistassini, le 27 avril 1979.

Le procureur du requérant,
1095-20-2-o LAVAL ROY, notaire.

Marvin Barry Budovitch
Beth Marilyn Budovitch
Bernard Budovitch
Charles Howard Budovitch

Avis est, par les présentes, donné que Marvin Barry Budovitch, étudiant, Beth Marilyn Budovitch, étudiante, Bernard Budovitch, étudiant et Charles Howard Budovitch, journalier, tous résidant et domiciliés au 2115, place Beaudet, ville Saint-Laurent, district de Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir des certificats leur permettant de changer leurs noms en ceux de Marvin Barry Budd, Beth Marilyn Budd, Bernard Budd et Charles Howard Budd.

Lesdits changements n'affecteront que les requérants.
Montréal, le 29 mars 1979.

Les procureurs des requérants,
1181-21-2-o HOWARD L. TATNER.

Marie-Jeannot Bujold Marcoux

Avis est donné que Marie-Jeannot Bujold Marcoux, du 104, rue Montcalm, Rivière-du-Loup, dans le district judiciaire de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un certificat chan-

geant son nom en celui de Marie-Jeanne Bujold Marcoux.
Rivière-du-Loup, le 1^{er} mai 1979.

La requérante,

MARIE-JEANNOT

BUIOLD MARCOUX.

1073-20-2-0

Tomaz Francisco Chacaliaza Centeno

Avis est par les présentes donné que Tomaz Francisco Chacaliaza Centeno, étudiant, domicilié au 2269, rue Old Orchard, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un décret changeant son nom pour celui de Thomas Cadillo.

Montréal, le 27 avril 1979.

Le procureur du requérant,

JEAN M DESROSIERS.

1182-21-2-0

Marc André Chouinard

Avis est par la présente donné qu'il est de l'intention de Marc André Chouinard, résidant à 4860, rue Laurier, à Lac-Mégantic, de s'adresser au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc André Gendron.

Lac-Mégantic, le 18 avril 1979.

Les procureurs du requérant,

DORE & PICARD, *avocats*.

1070-20-2-0

Robert Cyr

Avis est par les présentes donné que Robert Cyr, domicilié et résidant au 1140, Chute-Panaïs, comté de Saint-Raymond, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour changer son nom en celui de Robert Brousseau.

Aucune personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Robert Cyr.

Québec, le 20 février 1979.

Les procureurs du requérant,

BERGERON LEMAY & BROCHU.

1183-21-2-0

Tullio De Vincentiis

Avis est, par les présentes, donné que Tullio De Vincentis, administrateur, domicilié et résidant au 665, de la rue Jacques-Brodeur, ville de Laval, Saint-Vincent-de-Paul, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tullio Frank De Vincentis, pour son propre bénéfice et pour celui de son épouse, dame Thérèse Coté, résidant et domiciliée au 665, de la rue Jacques-Brodeur, ville de Laval, Saint-Vincent-de-Paul, district de Montréal.

Montréal, le 3 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

APPEL, GOLFMAN, LEHRER

& CASTONGUAY.

1096-20-2-0

Claude Dufour

Avis est donné que Claude Dufour, sans emploi, résidant et domicilié au numéro 1325, de la rue Bousquet, appartement 16, Pont-Viau, à Laval, district de Montréal, H7N 5A8, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Emery.

Montréal, le 10 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

MES POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE.

1213-21-2-0

Joseph Alfred Dupuis

Avis est donné que Joseph Alfred Dupuis, journalier, domicilié au 809 ouest, des Tulipes, C.P. 1263, Mascouche, comté de L'Assomption, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Bernard Dupuis.

Mascouche, le 10 mai 1979.

Le requérant,

JOSEPH ALFRED DUPUIS.

1212-21-2-0

Carmelle Gagnon-Henry

Avis est par la présente donné que dame Carmelle Gagnon-Henry, domiciliée et résidant au 98, rue Verdi, à Laval, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de dame Carmen Gagnon-Henry.

Laval, le 2 mai 1979.

Le procureur de la requérante,

JEAN LAMARRE, *notaire*.

1163-21-2-0

Marie Jeannine Rose Aimée Grenier Pilon

Avis est donné que madame Marie Jeannine Rose Aimée Grenier Pilon, domiciliée et résidant au 154, rue Paré, à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Jeannine Reine Aimée Grenier Pilon.

Saint-Jérôme, le 12 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,

ROSS & GERAGHTY.

1071-20-2-0

Mohssen Hadjimolladji

Avis est donné par les présentes que Mohssen Hadjimolladji, homme d'affaires, domicilié au 365, boulevard de Giure, dans la ville de Saint-Laurent, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de Mohssen Hadjimolladji en celui de Mohssen Shahram.

Montréal, le 23 avril 1979.

Le procureur de requérant,

DARIUS J. STOJAK.

1072-20-2-0

Peter Robert Jargstorff

Avis est donné que Peter Robert Jargstorff, domicilié et résidant au 1570, avenue Jolliet, (Chomedey), ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Bélair.

Ce changement de nom bénéficiera aussi à ses enfants Joseph Pierre Aimé André, Marie Hélène Chomedee Linda, Joseph Pierre Ronald et Joseph Edouard Jean.

Laval, le 30 avril 1979.

Le requérant,

PETER ROBERT JARGSTORFF.

1172-21-2-o

Melvin Kostovetsky

Avis est donné que Melvin Kostovetsky, étudiant, résidant et domicilié dans la province de Québec, au 3455, rue Stanley, app. 204, dans la ville de Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Melvin Kostove.

Montréal, le 19 avril 1979.

Les procureurs du requérant,

FISHER ET HANNA, avocats.

1056-20-2-o

Albina Labonté

Avis est par les présentes donné que dame Albina Labonté, domiciliée et résidant au 1181, rue Principale, Saint-Bonaventure, comté de Yamaska, district de Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gina Labonté.

Drummondville, le 25 avril 1979.

Le procureur de la requérante,

DENISE LAMONTAGNE.

1038-20-2-o

Marie Pauline Murielle

Avis est donné par les présentes que mademoiselle Marie Pauline Murielle, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 1552, rue Daniel, Vimont, cité de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pauline Murielle Lacroix.

Laval, le 7 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

SAINT-AUBIN, LONDÉI, CHARBONNEAU

1164-21-2-o

ET LACROIX.

Mary Emily Miller

Avis est par les présentes donné que Mlle Mary Emily Miller, retirée, demeurant au no 4972, avenue King-Edward, Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, en vue

d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Mary May Emily Miller.

Montréal, le 30 avril 1979.

Le procureur de la requérante,

ME SUZANNE LAMARRE, notaire.

1074-20-2-o

Gary Allan Modlinsky

Avis est donné que Gary Allan Modlinsky, étudiant, domicilié et résidant au 5030, de la Peltrie, dans la ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gary Allan Modlin.

Montréal, le 11 avril 1979.

Les procureurs du requérant,

LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL.

1253-21-2-o

Alain Nadeau

Prenez avis que monsieur Alain Nadeau, domicilié et résidant au 1023, rue Loisel, à Bellefeuille, dans le district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alain Loisel.

Saint-Jérôme, le 2 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

LORD, LALONDE & GOUPIL.

1131-20-2-o

Joseph Emilien Nadeau

Avis est donné que Joseph Emilien Nadeau, directeur des ressources humaines, domicilié au 508, sur Desmarais, à Saint-Jean, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Emilien Fritz Frédéric Nadeau.

Montréal-Nord, le 19 avril 1979.

Le procureur du requérant,

CLAUDE LAURENT, notaire

1057-20-2-o

Mary Elizabeth O'Donnell

Prenez avis que Mary Elizabeth O'Donnell domiciliée et résidant à Saint-Rémi d'Amherst, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tymmerie Joy Robin.

Montréal, le 3 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

LACKSTONE & TURNER.

1171-21-2-o

Irène-Stella Pedneaud

Avis est donné que dame Irène-Stella Pedneaud, pres-seuse, résidant et domiciliée à ville d'Anjou, district de Montréal, rue Desgroseillers, numéro 6064, s'adressera au

ministre de la Justice, de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de dame Marie Stella Elianne Pedneault.

Jonquière, le 1^{er} mai 1979.

Le procureur de la requérante,

1184-21-2-0

ALAIN FORTIN, *notaire*.

Joseph Alfred Victor Provost

Avis est donné par les présentes que M. Joseph Alfred Victor Provost, rentier, né le 17 juillet 1902, résidant et domicilié au 1650, rue Agnès, à Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred Victor Prévost.

Saint-Hubert, le 1^{er} mai 1979.

Les procureurs du requérant,

LAMARRE, TREMBLAY, LAPORTE

1185-21-2-0

& BISSONNETTE.

Michel Shpylkin

Avis est donné que M. Michel Shpylkin, commis, domicilié en la ville de Montréal, au 6477, rue Henri-Miro, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Michael Spilkin et qu'il est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.

Montréal, le 14 avril 1979.

Le procureur du requérant,

1220-21-2-0

FRANÇOIS LARIVIÈRE, *notaire*.

Walter Shpylkin

Avis est donné que M. Walter Shpylkin, constable, domicilié en la ville de Montréal, au 6477, rue Henri-Miro, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Walter Spilkin et qu'il est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.

Montréal, le 14 avril 1979.

Le procureur du requérant,

1221-21-2-0

FRANÇOIS LARIVIÈRE, *notaire*.

Stepan Szpylkin

Avis est donné que M. Stepan Szpylkin, comptable, domicilié en la ville de Montréal, au 6477, rue Henri-Miro, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Stephen Spilkin et qu'il est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.

Montréal, le 14 avril 1979.

Le procureur du requérant,

1222-21-2-0

FRANÇOIS LARIVIÈRE, *notaire*.

Shao Jung Tam

Avis est, par les présentes donné que Mlle Shao Jung Tam, résidant au 10144, place Meilleur, app. 30, ville Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Siu Yung Tam.

Montréal, le 4 mai 1979.

Les procureurs du requérant,

1132-20-2-0

LAPIN, MAY, STEINBERG.

Joseph-Henri-Dollard Thibeault alias Donald Girard

Avis est donné que Joseph-Henri-Dollard Thibeault, alias Donald Girard, commis aux pièces, domicilié au numéro 71, de la rue Luc, à Forestville, dans le comté de Saguenay, district de Haute-riève, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Donald Girard.

Le requérant étant célibataire majeur aucune autre personne n'est affectée par ce changement de nom.

Forestville, le 20 avril 1979.

Le procureur du requérant,

1138-20-2-0

JEAN-PIERRE DUFOUR, *notaire*.

Bernadette Vézina

Prenez avis que Bernadette Vézina, célibataire, domiciliée au 1488 est, boulevard Gouin, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Hélène Vézina.

Montréal, le 30 avril 1979.

Le procureur de la requérante,

1186-21-2-0

JOHANNE ST-PIERRE.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BAR HARBOUR SWIMSuits LTD.

Avis est donné que la compagnie BAR HARBOUR SWIMSuits LTD., corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 8 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,

YANOFKY, KAHN, DURAND,
MARCOVITCH & BRULL.

1187-0

G. CAMPEAU & FILS

Prenez avis que la compagnie G. CAMPEAU & FILS s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Sainte-Marthe, le 9 mai 1979.

La requérante,

MME GEORGETTE CAMPEAU.

1214-0

CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU CANTON OTIS INC.

Avis est donné que le CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DU CANTON OTIS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

St-Félix-d'Otis, le 7 mai 1979.

Le secrétaire,

BERTRAND BOUDREAU.

1165-0

EXPORTATION DE FOURRURES DE MONTREAL LTEE MONTREAL FUR EXPORT LTD.

Avis est donné que EXPORTATION DE FOURRURES DE MONTREAL LTEE — MONTREAL FUR EXPORT LTD., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 7 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,

MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER.

1188-0

LA LAITERIE MADELON LTEE

Avis est, par les présentes, donné que LA LAITERIE MADELON LTEE s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Trois-Rivières, le 9 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,

BEAUMIER, RICHARD, NORMAND

& ST-PIERRE.

1215-0

LAVE-AUTO DU BAS ST-LAURENT INC.

Prenez avis que la compagnie «LAVE-AUTO DU BAS ST-LAURENT INC.» ayant son siège social à Saint-Pacôme, district de Kamouraska, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Rivière-du-Loup, le 9 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,

CHASSÉ, LAFOREST & ASSOCIÉS.

1216-0

L'OPTIQUE CREDO INC.

Prenez avis que la compagnie L'OPTIQUE CREDO INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Service des compagnies, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 8 mai 1979

Le vice-président,

YVON DORION.

1173-0

QUALITY LAMP MFG. LTD.

Avis est par les présentes donné que QUALITY LAMP MFG. LTD., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 3 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,

MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER.

1174-0

REPRODITA INC.

Prenez avis que REPRODITA INC., dont le siège social est à Montréal, s'adressera au ministre des Consom-

mateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir l'abandon de sa charte.

Montréal, le 30 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,

CAMPBELL, PEPPER, LAFFOLEY,

1223-o LEGAULT & LONGTIN.

RESTAURANT PIZZERIA NICOLETTE LTEE

Avis est donné que la compagnie RESTAURANT PIZZERIA NICOLETTE LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 8 mai 1979.

Les procureurs de la compagnie,

RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER,

1217-o FELDMAN & ROSS.

SUREM INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie SUREM INC., constituée en vertu de la Loi des compa-

gnies et ayant son siège social dans la ville d'Outremont, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 7 mai 1979.

Les procureurs de la requérante,

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,

1166-o MERCIER ET ROBB.

VILLA DES CHUTES INC.

Avis est donné que «VILLA DES CHUTES INC.», corporation constituée en vertu des lettres patentes émises le 12 décembre 1968, ayant son siège social en la ville de Charny, district de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Charny, Qué., le 17 mai 1979.

Le secrétaire,

1254-o PAUL-HENRI FRÉCHETTE.

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

BOWES MOVING & STORAGE (1976) LIMITED

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «BOWES MOVING & STORAGE (1976) LIMITED» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Adrien R. Paquette, de Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 200, Saint-Jacques, suite 900, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1160-o 1632-8510

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LOUISEVILLE INC. LOUISEVILLE NAVIGATION COMPANY INC.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, «LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LOUISEVILLE INC. — LOUISEVILLE NAVIGATION COMPANY INC.» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations

en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est monsieur Paul-Émile Caron, du 141, 1^{re} Rue, Louiseville.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 141, 1^{re} Rue, Louiseville, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1160-o 1633-9194

COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MARC» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est M. Amir Zouak, 10, les Ruisseaux, Ile-Perrot.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 1000 ouest, rue Sherbrooke, suite 1907, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1160-o 1653-0362

Curatelle publique — Loi de la

Succession Jocelyn Belisle

Succession de Belisle, Jocelyn, en son vivant de 2313, rue Mousseau, Montréal, décédé le 27 avril 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Qué.

H4Z 1J6

1231-0

Succession Gilles Lavoie

Succession de Lavoie, Gilles, en son vivant de 4996, rue Sainte-Suzanne, Pierrefonds, décédé le 8 décembre 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette

envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Qué.

H4Z 1J6

1167-0

Succession Blanche Géraldine Petitclerc

Succession de Blanche Géraldine Petitclerc, en son vivant de 400, rue Saint-Olivier, Québec, Qué., décédée le 15 février 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Qué.

H4Z 1J6

1168-0

Demande(s) à la Législature

Crédit foncier franco-canadien

Avis est donné que le Crédit foncier franco-canadien déposera aussitôt que possible devant l'Assemblée nationale un projet de loi ayant pour objet de modifier sa charte aux fins de:

1. Changer le nom de la société;
2. Modifier les objets de la société;
3. Changer les dispositions relatives au fonds social de la société;
4. Changer le nombre autorisé des administrateurs de la société;
5. Modifier les dispositions relatives à l'acquisition d'immeubles par la société; et
6. Abroger les dispositions qui sont de nature purement réglementaire.

Montréal, le 23 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,

DESIARDINS, DUCHARME, DESIARDINS

& BOURQUE.

882-18-4-0

Municipalité de Saint-Antonin

Avis vous est donné par les présentes qu'un projet de loi ayant pour but de constituer deux nouvelles municipalités sur le territoire de l'actuelle municipalité de Saint-Antonin, soit les municipalités de Saint-Antonin et de Rivière-Verte, a été déposé au secrétariat des Commissions, conformément aux règles de pratique concernant les projets de lois privées.

883-18-4-0

Le procureur,

GUY M. ALLAIN.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Avis public est donné, par les présentes, que la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session, pour demander l'adoption d'un projet de loi privée pour les fins suivantes:

1. Pour l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Terrebonne, à savoir celle située à l'ouest du chemin

Gascon et au nord de la route 25, au territoire de la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne:

2. Pour la création d'une corporation intermunicipale concernant la propriété et la régie des eaux pour les territoires de la ville de Terrebonne, la ville de Mascouche, la ville de Lachenaie et la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Le présent avis public amende celui qui a été donné par le procureur soussigné pour la Corporation municipale de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, lequel a été publié à la *Gazette officielle du Québec* aux dates suivantes, à savoir les 2, 9, 16 et 23 décembre 1978.

Montréal, le 3 mai 1979.

Le procureur de la requérante,
ME CLAUDE PAQUETTE.

1082-20-4-o

La cité de Salaberry de Valleyfield

Avis public est donné par les présentes, par les procureurs soussignés que la cité de Salaberry de Valleyfield s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session, pour demander que soient amendés les articles 4, 7, 8 et 15 de la Loi concernant la cité de Salaberry de Valleyfield (Projet de loi 237) sanctionné le 5 juillet 1968; tel qu'amendé par le Projet de loi 127 sanctionné le 18 juin 1971 dans le but de conférer à la Société du port de Valleyfield des pouvoirs de promotion industrielle et de préciser la durée ainsi que les avantages afférents au mandat du président administrateur général et du trésorier.

Valleyfield, le 25 avril 1979.

Les procureurs de la requérante,
HEBERT, LAFONTAINE, MERCIER.

1100-20-4-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Les Démocrates

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé l'association de comté suivante du parti «Les Démocrates», conformément aux dispositions des articles 33 et 43 de la Loi régissant le financement des partis politiques (1977, chapitre 11).

<i>District électoral</i>	<i>Nom et adresse postale de l'association</i>	<i>Endroit où se trouvent les livres et comptes</i>	<i>Nom et adresse du représentant officiel</i>
Rouyn-Noranda	Association du parti «Les Démocrates» du comté de Rouyn-Noranda	254 est, rue Perreault Rouyn	M. Roger Bureau 254 est, rue Perreault Rouyn

Montréal, le 11 mai 1979.

1224-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Financement des partis politiques

(Articles 55 à 61)

Etat sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 7 février 1979 au 6 mars 1979.

1. Frais d'administration	28 628,77 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total:	28 628,77 \$

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

1225-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, de M. Pierre Matte, au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de l'Acadie, par M. Jean-Paul Fontaine, 10370, rue Tanguay, Montréal, H3L 3G7.

Montréal, le 8 mai 1979.

1178-o

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral

du Québec, de M. Victor Bardagi, au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Bourassa, par madame Georgette Morin, 4835 est, boulevard Gouin, Montréal, H1H 1C2.
Montréal, le 9 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques vient d'être informé que le nom du représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Johnson devrait se lire: madame Janine V. Marcotte, 765, rue des Erables, Valcourt, J0E 2L0.
Montréal, le 9 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, de M. Jean-Marie Lefebvre au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de L'Assomption, par M. Robert Toupin, 172, rue Notre-Dame, Repentigny, J6A 2P8.
Montréal, le 8 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, de M. Réginald Boucher, au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral d'Outremont, par M. J. Lucien Saucier, 536, avenue

Outremont, Outremont, H2V 3M5.
Montréal, le 9 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, de M. Michel Barland au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Saint-Henri, par M. Georges Couturier, 5726, rue Beau-lieu, ville Emard, H4E 3E3.
Montréal, le 8 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, de M. Emil Horner au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Saint-Louis, par M. Guy Rouleau, 3421, rue Drummond, suite P.H. 125, Montréal, H3G 1X7.
Montréal, le 8 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Parti libéral

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, de M. Jean-Pierre Down, au poste de représentant officiel de l'association libérale du district électoral de Vaudreuil-Soulanges, par M. André Caron, 50, rue Adèle, Dorion, J7V 1S2.
Montréal, le 9 mai 1979.

Le secrétaire,
PIERRE DESJARDINS.

1178-o

Liquidation des compagnies — Loi de la

COOPERATIVE DE PRODUCTION DE BOEUF DE BOUCHERIE DE ST-JEROME

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «COOPERATIVE DE PRODUCTION DE BOEUF DE BOUCHERIE DE ST-JEROME», tenue à Saint-Jérôme, dans

le district électoral de Lac-Saint-Jean, le 25 avril 1979, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Jules Côté soit nommé liquidateur.

*Le sous-ministre par intérim des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
ROCH RIOUX.

1218-o

GARAGE CYR & FERLAND INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «GARAGE CYR & FERLAND INC.», tenue à Saint-Elzéar, le 1^{er} novembre 1978, il a été résolu que les affaires de ladite com-

pagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Michel Pouliot, a été nommé liquidateur.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1255-0

1462-8226

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

**LA FAMILIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE
FAMILY LIFE ASSURANCE COMPANY**
Délivrance de permis d'assureur

Avis est, par la présente, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à LA FAMILIALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE — FAMILY LIFE ASSURANCE COMPANY. Ce nouveau permis fait suite à une fusion des compagnies suivantes: La Familiale, Compagnie d'Assurance-Vie — Family Life Assurance Company; La Compagnie d'Assurance-Vie Westmount — Westmount Life Insurance Company et la United Investment, Compagnie d'Assurance-Vie — United Investment Life Assurance Company.

Le siège social de la compagnie sera à la ville de Calgary, dans la province de l'Alberta et sa principale place d'affaires au Québec sera: 800, place Victoria, Tour de la Bourse, suite 2401, Montréal, Qué.

Québec, le 7 mai 1979.

Le surintendant des assurances,

JACQUES M. ROY.

1160-0

**THE INSURANCE CORPORATION OF
IRELAND LIMITED**
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de THE INSURANCE CORPORATION OF IRELAND LIMITED est modifié, l'autorisant désormais à exercer au Québec des affaires dans les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Aviation
- Biens

- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité
- Maritime

Ce permis remplace tous les certificats et permis accordés à THE INSURANCE CORPORATION OF IRELAND LIMITED au préalable.

La compagnie a effectué auprès du ministre des Finances du Canada un cautionnement jugé équivalent à celui exigé par la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70) et auprès du ministre des Finances du Québec un cautionnement de 50 000 \$, pour pratiquer l'assurance maritime.

Le siège social de la compagnie est situé à 36, Dame Street, Dublin, Ireland; son principal établissement d'affaires canadien est situé à South Tower, P.O. Box 63, Royal Bank Plaza, Toronto, Ontario, M5J 2S2 et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 2, complexe Desjardins, 31^e étage, C.P. 156, Montréal, H5B 1G4.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 11 mai 1979.

Le surintendant des assurances,

JACQUES M. ROY.

1179-0

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE
Demande de fusion

Prenez avis que «la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Georges-de-Notre-Dame-du-Bonsecours, la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, la Compagnie d'assu-

rance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Pamphile et la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies», corps légalement constitués ayant leur siège social dans le comté de L'Islet, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE L'ISLET» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les quatre (4) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite conversion.

Les secrétaires,

GEMMA, TH. DUBÉ, LISE PICARD,
551-19-4-0 SIMON LAMARRE, JEAN-PAUL MORIN.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Bruno et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du Lac Saint-Jean Est», corps légalement constitués ayant leur siège social dans le comté du Lac Saint-Jean Est, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU LAC ST-JEAN EST» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les deux (2) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

952-19-4-0 LEONCE VINCENT, RODOLPHE GAGNON.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Georges-d'Henryville, la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la municipalité de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand et la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la municipalité de la paroisse de Saint-Sébastien-d'Iberville», corps légalement constitués ayant leur siège social dans le comté municipal d'Iberville, ont respectivement fait approuver par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE D'IBERVILLE» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Les trois (3) compagnies d'assurance mutuelle ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,

849-18-4-0 ANDRÉ CAMPBELL, ROMUALD MEUNIER,
CLAIRE LAFRANCE.

Richesses naturelles

Révocation de droits miniers

Prenez avis qu'en vertu de l'arrêté en conseil numéro 2529-77 du 3 août 1977, les droits miniers autres que l'or et l'argent ont été révoqués sur les lots vingt-trois (23) et vingt-quatre (24) du rang Sept (VII) et les lots vingt-sept (27) et vingt-huit (28) du rang Neuf (IX) du canton de

Buckingham, dans le district électoral de Papineau.

Cet avis est donné en vertu de l'article 209 de la Loi des mines.

Québec, le 11 mai 1979.

Le secrétaire du ministère,

1232-0 YVAN GODBOUT.

Terres et Forêts

Cadastres

Paroisse de l'Ancienne-Lorette

Cadastre: paroisse de l'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné que le lot 10-241 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 17 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village d'Arthabaska

Cadastre: village d'Arthabaska; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: ville d'Arthabaska.

Avis est par la présente donné que les lots 199-9 et 200-2 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton d'Ascot

Cadastre: canton d'Ascot; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: canton d'Ascot.

Avis est par la présente donné que les lots 13B-24, 13B-25 ainsi qu'une partie du lot 13B-22, rang VIII sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 12 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Baie-Saint-Paul

Cadastre: paroisse de Baie-Saint-Paul; division d'enregistrement: Charlevoix no 2; municipalité: Rivière-du-Gouffre.

Avis est par la présente donné que les lots 235-1 et 236-2 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 18 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Betsiamites (partie révisée)

Cadastre: révisé d'une partie du canton de Betsiamites; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: Colombyer.

Avis est par la présente donné que les lots 53 et 54, rang VI sont ajoutés et que le lot 37-1-2 ainsi qu'une partie du lot 37-9, rang VI sont ajoutés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 4 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Brome

Cadastre: canton de Brome; division d'enregistrement: Brome; municipalité: ville de Bromont.

Avis est par la présente donné que les lots 596-2 et 597-1 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de De Monts (partie révisée)

Cadastre: révisé d'une partie du canton de De Monts; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: village de Baie-Trinité.

Avis est par la présente donné que les lots 176 et 177 (Baie-Trinité Est) sont ajoutés et que les lots 61-a, 61-b et 61-c (Baie-Trinité Est) sont annulés en vertu de l'article 2147a du Code civil.

Québec, le 17 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse des Ecureuils

Cadastre: paroisse des Ecureuils; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: ville de Donnacona.

Avis est par la présente donné que le lot 136 est ajouté et qu'une partie des lots 59, 59-4, 60 et 60-78 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 25 avril 1979.

1162-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Granby

Cadastre: canton de Granby; division d'enregistrement: Shefford; municipalité: ville de Granby.

Avis est par la présente donné que les lots 725-225 à 725-227, 725-242 à 725-244 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 11 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Canton de Jonquière

Cadastre: canton de Jonquière; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: ville de Jonquière.

Avis est par la présente donné que le lot 17-23, rang III est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 20 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Canton de Letellier

Cadastre: canton de Letellier; division d'enregistrement: Sept-Iles; municipalité: cité des Sept-Iles.

Avis est par la présente donné que le lot 226, rang I, village des Sept-Iles est ajouté et que le lot 27-D ainsi qu'une partie des lots 26-C-1, 26-C-2 et 27-C, rang I du village des Sept-Iles sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 9 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Canton de Magog

Cadastre: canton de Magog; division d'enregistrement: Stanstead; municipalité: cité de Magog.

Avis est par la présente donné que les lots 6-305-3, 6-305-4, 6-305-15 ainsi qu'une partie du lot 6-305-2, rang XIX de Bolton sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 20 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Canton de Rouyn

Cadastre: canton de Rouyn; division d'enregistrement: Rouyn-Noranda; municipalité: cité de Noranda.

Avis est par la présente donné que les lots 98e-1 du bloc 98e ainsi que 98f-1 et 98f-2, bloc 98f sont annulés en

vertu de l'article 2174a du Code civil.
Québec, le 9 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: village de Saint-Emile.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 1146-13 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 12 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Val-Bélair.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 31 est annulée et intégrée au lot 32 qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil.

Québec, le 4 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Paroisse de Sainte-Julienne

Cadastre: paroisse de Sainte-Julienne; division d'enregistrement: Montcalm; municipalité: paroisse de Sainte-Julienne.

Avis est par la présente donné que le lot 697-1, rang IV est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 24 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Paroisse de Saint-Mathias

Cadastre: paroisse de Saint-Mathias; division d'enregistrement: Rouville; municipalité: paroisse de Saint-Mathias.

Avis est par la présente donné que le lot 35-2 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 10 avril 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

1162-o

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public; avis public est donné que l'Office de la langue française, à ses séances régulières des 9 mars et 6 avril 1979, a normalisé les définitions et les termes français suivants:

Boissons gazeuses

Amer au citron; amer citron	E: bitter lemon
Soda mousse	E: cream soda
Soda au gingembre; soda gingembre	E: ginger "ale"
Soda à l'épinette; soda épinette	E: spruce "beer"
Soda piquant au gingembre; soda gingembre piquant	E: ginger "beer"
Soda à l'orange; soda orange	E: orange soda
Soda racinette; racinette	E: root "beer"
Soda hypocalorique	E: low calories soda
* Boissons gazeuses; sodas	E: soft drinks
Soda tonique	E: tonic water
Eau gazeifiée; soda (selon le cas)	** E: club soda soda water
Bière à la pression; bière pression	E: draught beer
De régime	E: diet

Limonade, n.f. Boisson gazeifiée, sucrée, limpide et incolore, acidulée, additionnée de matières aromatiques

* Le terme **liqueur**, fréquemment utilisé en ce sens au Québec, doit être réservé au produit alcoolisé.

** Les termes **club soda** et **soda water** sont quelquefois synonymes, selon que le produit contient ou non des sels minéraux, et particulièrement du bicarbonate de soude.

ou sapides provenant du citron et éventuellement d'autres hespéridées.

Orangeade, n.f. Boisson non gazeuse à base de jus d'orange.

Nectar, n.m. Boisson résultant d'une addition d'eau et de sucre à un jus de fruits pratiquement non consommable à l'état pur comme boisson en raison de son caractère naturellement trop pulpeux ou trop acide

Cet avis remplace celui publié à la *Gazette officielle*, du 17 mars 1979, à la page 3412.

Pesticide

Pesticide, n.m. Tout produit chimique, qu'il soit ou non mélangé avec d'autres substances, utilisé comme insecticide, fongicide, rodenticide, etc.:

— pour la lutte contre les vecteurs de maladies humaines et animales, à l'exclusion des médicaments,

— pour la lutte contre les ennemis des plantes et des récoltes,

— pour la protection des matériaux et produits stockés ou mis en oeuvre.

Règles d'écriture

Les termes et leurs symboles ainsi que les **règles d'écriture** contenus dans la norme 9990-991 du Bureau de normalisation du Québec.*

Ville

Le terme **ville** pour désigner les agglomérations urbaines jusqu'ici dénommées par le terme **cité**.

Le secrétaire,

1189-0

PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à ses séances régulières des 16 février, 9 mars et 6 avril 1979, a recommandé les définitions, les termes et usages suivants:

Canot et canoé

En ce qui concerne l'aspect récréatif: le terme **canot** et son synonyme **canoé canadien**, de même que la définition suivante:

Canot, n.m. Embarcation légère de type amérindien, non pontée, mue à la pagaie simple et relevée aux deux extrémités.

Ainsi que les dérivés: **canotier**, **ière**; **canoteur**, **euse**; **canotage**; **canot-camping**; **canotable**.

En ce qui concerne l'aspect sportif-compétitif: le terme **canoé** et la définition suivante:

Canoé, n.m. Embarcation légère, pontée ou non, mue à la pagaie simple, utilisée en compétition sportive.

De même que les composés suivants: **Canoé-kayak**. **Canoé-kayak de vitesse**; **canoé de vitesse**; **kayak de vitesse**. **Canoé-kayak, d'eaux vives**; **canoé d'eaux vives**; **canoé de descente**; **kayak d'eaux vives**; **kayak de descente**. **Canoé de course de fond**.

Ainsi que les dérivés: **canoëiste**; **canoïsme (canoé)**; **canoé-camping**. **Kayakiste**; **kayakisme**; **kayak-camping**; **kayakable**.

Les termes **pagaie** et **aviron** devront s'entendre au sens usuel de la terminologie sportive internationale.

Pagaie, n.f. Rame utilisée pour la propulsion des canoés canadiens (pagaie simple) et des kayaks (pagaie double).

Aviron, n.m. Cour. Rame légère, à long manche, des embarcations sportives.

Cellulose

L'utilisation du terme **cellulose** pour désigner en français la notion représentée par le terme anglais **fibers** dans le domaine de l'alimentation.

Cet avis remplace celui publié à la *Gazette officielle* du 17 mars 1979, à la page 3411.

Carré au chocolat

Carré au chocolat, n.m. (E: Brownie). Petit gâteau de forme rectangulaire, aromatisé au chocolat, dont la texture se situe entre le biscuit sec et le gâteau spongieux.

Transport

Dans le domaine des transports, les termes français suivants:

Contraste (E: Contrast), influence réciproque de deux impressions visuelles juxtaposées dans l'espace ou dans le temps.

Facteur de dépréciation (E: Depreciation factor), rapport entre l'éclairement moyen d'une installation neuve et l'éclairement moyen sur le plan utile après une certaine durée d'utilisation.

Facteur de maintenance (E: Maintenance factor), rapport entre l'éclairement moyen sur le plan utile après une certaine durée d'utilisation d'une installation d'éclairage et l'éclairement moyen obtenu dans les mêmes conditions pour l'installation neuve.

Facteur d'utilisation (E: Utilization factor), rapport entre le flux utile et le flux émis par les lampes.

Lumen (E: Lumen), flux lumineux émis dans l'angle solide (unité: stéradian) par une source ponctuelle uniforme ayant une intensité lumineuse de 1 candela.

Luminaire (E: Luminaire), appareil servant à répartir, filtrer ou transformer la lumière des lampes et comprenant toutes les pièces nécessaires pour fixer et protéger les lampes et pour les relier aux circuits d'alimentation.

Lux (E: Lux), éclairement produit par un flux lumineux de 1 lumen uniformément réparti sur une surface dont l'aire est de 1 mètre carré.

Luminance lumineuse (E: Luminance), quotient du flux lumineux quittant, atteignant ou traversant un élément de surface en ce point et se propageant dans des directions définies par un cône élémentaire contenant la direction donnée, par le produit de l'angle solide du cône et de l'aire de la projection orthogonale de l'élément de surface sur un plan perpendiculaire à la direction donnée.

Majuscules

Que les **majuscules** prennent les **accents**, le **tréma** et la **cédille** lorsque les minuscules équivalentes en comportent.

Le secrétaire,

1189-0

PAUL-ANDRÉ CHOUNARD.

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Office municipal d'habitation de Pointe-Claire

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du troisième jour d'avril 1979, changeant le nombre d'administrateurs de l'office.

Le secrétaire,

1193-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du deuxième jour d'avril 1979, changeant le nombre d'administrateurs de l'office.

Le secrétaire,

1194-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Témiscaming

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau

de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du troisième jour d'avril 1979, changeant le nombre d'administrateurs de l'office.

1195-0 *Le secrétaire,*
JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Soumissions — Demandes de**Municipalité de Cap-Saint-Ignace**

(Comté de Montmagny)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Paul Fortin, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 72 est, du Manoir, Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny, Qué., jusqu'à 20 heures, le lundi 11 juin 1979, pour l'achat de 379 500 \$ d'obligations de la municipalité de Cap-Saint-Ignace datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 379 500 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	19 500 \$
9 juillet 1981	20 000
9 juillet 1982	12 000
9 juillet 1983	14 000
9 juillet 1984	14 000
9 juillet 1985	16 000
9 juillet 1986	17 000
9 juillet 1987	14 000
9 juillet 1988	7 000
9 juillet 1989	7 000
9 juillet 1990	7 000
9 juillet 1991	8 000
9 juillet 1992	9 000
9 juillet 1993	9 000
9 juillet 1994	9 000
9 juillet 1995	10 000
9 juillet 1996	11 000
9 juillet 1997	11 000
9 juillet 1998	12 000
9 juillet 1999	153 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^o Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^o Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 153 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 9 juillet 1999 au montant de 153 000 \$ comprend un solde de 140 000 \$ renouvelable pour une période de 10 ans et échéant comme suit:

9 juillet 2000	13 000 \$
9 juillet 2001	15 000
9 juillet 2002	15 000
9 juillet 2003	16 000
9 juillet 2004	17 000
9 juillet 2005	18 000
9 juillet 2006	19 000
9 juillet 2007	9 000
9 juillet 2008	9 000
9 juillet 2009	9 000

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par antici-

pation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 9 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 80 — 17 000 \$—; 126 — 24 500 \$—; 129 — 157 000 \$—; 142 — 137 500 \$ — renouvellements d'emprunt; 178 — 43 500 \$ — exécution de jugement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le lundi 11 juin 1979 à l'hôtel de ville, 72 est, du Manoir, Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Cap-Saint-Ignace, comté de Montmagny, le 14 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier,
PAUL FORTIN.

Hôtel de ville
72 est, du Manoir
Cap-Saint-Ignace
comté de Montmagny, Qué., G0R 1H0
téléphone: 246-5820, code 418 1204-0

Municipalité de La Pêche (Comté de Gatineau)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant dûment autorisé, pour l'achat de 108 500 \$ d'obligations de la municipalité de La Pêche datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 13 juin 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions,
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier,
Edifice «G», Québec (Télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 108 500 \$ — 10 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	32 500 \$
9 juillet 1981	13 000
9 juillet 1982	5 000
9 juillet 1983	6 000
9 juillet 1984	7 000
9 juillet 1985	7 000
9 juillet 1986	8 000
9 juillet 1987	9 000
9 juillet 1988	10 000
9 juillet 1989	11 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de La Pêche s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 33(44) — 108 500 \$ — construction d'une caserne de pompiers, achat d'une autopompe, camion-citerne etc...

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle no 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mercredi 13 juin 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 13 juin 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, Sainte-Cécile-de-Masham, comté de Gatineau, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de La Pêche, comté de Gatineau, le 15 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier,
MME E.-M. MATTE.

Hôtel de ville
Sainte-Cécile-de-Masham
case postale 70
comté de Gatineau, Qué., J0X 2W0
téléphone: 456-2161, code 819 1252-0

Cité de Lauzon
(Comté de Lévis)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la cité de Lauzon» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 277 000 \$ d'obligations de la cité de Lauzon datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 11 juin 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 1 277 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	29 000 \$
9 juillet 1981	32 000
9 juillet 1982	36 000
9 juillet 1983	39 000
9 juillet 1984	43 000
9 juillet 1985	47 000
9 juillet 1986	52 000
9 juillet 1987	58 000
9 juillet 1988	63 000
9 juillet 1989	70 000
9 juillet 1990	57 000

Année	Capital
9 juillet 1991	64 000 \$
9 juillet 1992	72 000
9 juillet 1993	79 000
9 juillet 1994	86 000
9 juillet 1995	73 000
9 juillet 1996	82 000
9 juillet 1997	89 000
9 juillet 1998	98 000
9 juillet 1999	108 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 108 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 108 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La cité de Lauzon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règle-

ments suivants: 600(603)(643)(694) — 110 000 \$ — incinérateur intermunicipal; 674 — 100 000 \$ — restauration bâtiments résid.; 675 — 475 000 \$ — amélioration de quartiers; 681 — 245 000 \$ — travaux de pavage; 688 — 32 000 \$ — transformation — renov. de bâtisses; 689 — 175 000 \$ — fonds de roulement; 690 — 115 000 \$ — amélioration de quartier; 704 — 25 000 \$ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 11 juin 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 juin 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 35, rue Bargone, cité de Lauzon, comté de Lévis, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Cité de Lauzon, comté de Lévis, le 14 mai 1979.

Le greffier,
MICHEL FORTIN.

Hôtel de ville
35, rue Bargone
cité de Lauzon
comté de Lévis, Qué., G6V 2G3
téléphone: 837-5801, code 418 1205-o

Cité de Montréal-Nord

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée mademoiselle Aline Ouimet, greffier, à l'hôtel de ville, 4242, place de l'Hôtel-de-Ville, Montréal-Nord, Qué., jusqu'à 20 heures, le mardi 12 juin 1979, pour l'achat de 2 101 000 \$ d'obligations de la cité de Montréal-Nord datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 2 101 000 \$ — 10 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	266 000 \$
9 juillet 1981	289 000
9 juillet 1982	313 000
9 juillet 1983	341 000
9 juillet 1984	372 000
9 juillet 1985	156 000
9 juillet 1986	78 000
9 juillet 1987	86 000
9 juillet 1988	95 000
9 juillet 1989	105 000

On prie de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Montréal-Nord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: renouvellements d'emprunt; voirie, éclairage; achat de mach. et équip.; éclairage de parcs; voirie; aménagement bibliothèque pub.; aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue à 20 heures, le mardi 12 juin 1979, à l'hôtel de ville, 4242, place de l'Hôtel-de-Ville, Montréal-Nord, Qué.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Cité de Montréal-Nord, le 14 mai 1979.

Le greffier,
MADEMOISELLE ALINE OUIMET.

Hôtel de ville
4242, place de l'Hôtel-de-Ville
Montréal-Nord, Qué. H1H 1S5
téléphone: 322-6271, code 514 1206-o

Commission scolaire régionale Saint-François

(Siège social: cité de Drummondville, Qué.)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Yves Desjardins, directeur général, au centre administratif, 211, rue Saint-Edouard, Drummondville, comté de Drummond, Qué., jusqu'à 16 h 30, le mercredi 13 juin 1979 et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Jeanne-Mance, avenue des Frères, Drummondville, comté de Drummond, Qué., pour l'achat de 5 566 000 \$ d'obligations de la commission scolaire régionale Saint-François datées du 9 juillet 1979 et remboursables en séries du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 5 566 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	98 000 \$
9 juillet 1981	107 000
9 juillet 1982	119 000
9 juillet 1983	131 000
9 juillet 1984	146 000
9 juillet 1985	161 000
9 juillet 1986	177 000
9 juillet 1987	196 000
9 juillet 1988	216 000
9 juillet 1989	239 000
9 juillet 1990	244 000
9 juillet 1991	269 000
9 juillet 1992	297 000
9 juillet 1993	329 000
9 juillet 1994	363 000
9 juillet 1995	401 000
9 juillet 1996	443 000
9 juillet 1997	490 000
9 juillet 1998	542 000
9 juillet 1999	598 000

La commission scolaire régionale Saint-François se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à

même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommiss, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 598 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 598 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 9 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Saint-François s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 5 juillet 1978 (10 août 1978) —

5 441 000 \$ — transformation de l'école Marie-de-la-Présentation; 13 septembre 1978 — 125 000 \$ — construction d'un atelier de menuiserie à la polyvalente La Poudrière.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 20 heures, le mercredi 13 juin 1979 à l'école Jeanne-Mance, avenue des Frères, Drummondville, comté de Drummond, Qué.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Drummondville, le 14 mai 1979.

Le directeur général,
JEAN-YVES DESJARDINS.

Centre administratif

211, rue Saint-Edouard

Drummondville

comté de Drummond, Qué., J2B 6X1

téléphone: 472-1131, code 819 1207-0

Ville de Sainte-Marie (Comté de Beauce-Nord)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Marie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 426 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Marie datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 11 juin 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 426 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	28 000 \$
9 juillet 1981	31 000

Année	Capital
9 juillet 1982	35 000 \$
9 juillet 1983	17 000
9 juillet 1984	20 000
9 juillet 1985	21 000
9 juillet 1986	24 000
9 juillet 1987	26 000
9 juillet 1988	28 000
9 juillet 1989	31 000
9 juillet 1990	11 000
9 juillet 1991	11 000
9 juillet 1992	12 000
9 juillet 1993	14 000
9 juillet 1994	15 000
9 juillet 1995	16 000
9 juillet 1996	19 000
9 juillet 1997	20 000
9 juillet 1998	22 000
9 juillet 1999	25 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 25 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 25 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 juillet de chaque

année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Sainte-Marie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 102 — 199 500 \$ — construction caserne à incendie, etc.; 107 — 154 000 \$ —; 120 — 55 000 \$ —; 123 — 17 500 \$ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 11 juin 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 juin 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 270, rue Marguerite-Bourgeoys, ville de Sainte-Marie, comté de Beauce-Nord, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Marie, comté de Beauce-Nord, le 14 mai 1979.

Le greffier,
BENOÎT FECTEAU.

Hôtel de ville
270, rue Marguerite-Bourgeoys
ville de Sainte-Marie
comté de Beauce-Nord, Qué., G0S 2Y0
téléphone: 387-2301, code 418 1208-0

Village de Saint-Zotique (Comté de Soulanges)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Zotique» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 331 500 \$ d'obligations du village de Saint-Zotique datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 12 juin 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 331 500 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	7 500 \$
9 juillet 1981	8 000
9 juillet 1982	10 000
9 juillet 1983	10 000
9 juillet 1984	11 000
9 juillet 1985	12 000
9 juillet 1986	13 000
9 juillet 1987	14 000
9 juillet 1988	15 000
9 juillet 1989	16 000
9 juillet 1990	16 000
9 juillet 1991	16 000
9 juillet 1992	17 000
9 juillet 1993	19 000
9 juillet 1994	20 000
9 juillet 1995	22 000
9 juillet 1996	24 000
9 juillet 1997	25 000
9 juillet 1998	27 000
9 juillet 1999	29 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 29 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 29 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Saint-Zotique s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 162 — 216 000 \$ — renouvellement d'emprunt; 180 — 8 400 \$ —; 184 — 37 100 \$ — aqueduc, égouts; 187 — 51 000 \$ — aqueduc, égouts, voirie; 192 — 8 000 \$ — voirie; 202 — 11 000 \$ — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 12 juin 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 juin 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 1250, rue Principale, village de Saint-Zotique, comté de Soulanges, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Zotique, comté de Soulanges, le 14 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME LOUISE P. VIAU.

Hôtel de ville
1250, rue Principale
village de Saint-Zotique
comté de Soulanges, Qué., J0P 1Z0
téléphone: 267-9335, code 514 1209-0

Canton Taché (Comté de Chicoutimi)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du canton Taché» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé,

pour l'achat de 1 085 000 \$ d'obligations du canton Taché datées du 9 juillet 1979 et remboursables en série du 9 juillet 1980 au 9 juillet 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 9 janvier et 9 juillet de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 12 juin 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 9 juillet 1979.

Tableau d'amortissement — 1 085 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
9 juillet 1980	60 000 \$
9 juillet 1981	67 000
9 juillet 1982	74 000
9 juillet 1983	81 000
9 juillet 1984	90 000
9 juillet 1985	99 000
9 juillet 1986	110 000
9 juillet 1987	121 000
9 juillet 1988	134 000
9 juillet 1989	148 000
9 juillet 1990	6 000
9 juillet 1991	7 000
9 juillet 1992	8 000
9 juillet 1993	8 000
9 juillet 1994	9 000
9 juillet 1995	10 000
9 juillet 1996	11 000
9 juillet 1997	13 000
9 juillet 1998	14 000
9 juillet 1999	15 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2^e Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4^e Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 15 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 9 juillet 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 15 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 9 juillet de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le canton Taché s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 9 juillet 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 125 — 1 085 000 \$ — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 12 juin 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 juin 1979 à 20 heures, à la municipalité canton Taché, Saint-Nazaire, comté de Lac-Saint-Jean, Qué.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Canton Taché, comté de Chicoutimi, le 14 mai 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER BOUCHARD.

Municipalité canton Taché
case postale 130
Saint-Nazaire
comté de Lac-Saint-Jean, Qué., G0W 2V0
téléphone: 662-4154, code 418 1210-0

Syndicats professionnels — Loi des

LE SYNDICAT DE L'UPA CAP-DES-ROSIERS-ST-MAURICE

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 12 avril 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le

nom de «LE SYNDICAT DE L'UPA CAP-DES-ROSIERS-ST-MAURICE», avec siège social situé à Rivière-au-Renard.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

1256-0 1632-8262

Vente(s) d'effets non réclamés

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le premier jour de juin 1978, et non réclamés aux bureaux du CP Express Limitée à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Waddington, encan-

teur, 189 est, rue Queen, Toronto, Ontario, à ONZE heures, le TRENTIEME jour de MAI 1979, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

779-17-6-0

Le président,
W. M. RILEY.

**Compagnie des Chemins de Fer Nationaux
du Canada**

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le premier jour de mars 1979, et non réclamés aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau, seront vendus aux enchères publiques au plus haut

enchérisseur par Waddington McLean Co. Ltd., 189 est, rue Queen, Toronto, Ont., à 11 heures, le 14 juin 1979, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 25 avril 1979.

L'agent général des réclamations,
J. F. JOHNSON.

1257-o

Vente(s) par licitation

Mégantic

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mégantic
No 235-05-000 166-78

DAME GABRIELLE DODIER LESSARD, domiciliée et résidant au 135, rue Dodier à Thetford Mines, district de Mégantic, demanderesse, c. LES HERITIERS DE BRUNO LESSARD *ET AL.*, défendeurs.

a) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent trente du lot originaire numéro trois cent vingt-quatre (no 324-130) du cadastre officiel pour le canton d'Irlande, avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

La mise à prix est fixée à 1 312,75 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Mégantic, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent trente et un du lot originaire numéro

trois cent vingt-quatre (no 324-131) du cadastre officiel pour le canton d'Irlande, sous la réserve des mines et droits de mines pour appartenir à qui de droit.

La mise à prix est fixée à 218,75 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Mégantic, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Les deux immeubles, pour être vendus séparément, au bureau d'enregistrement de Thetford Mines, au palais de justice, 693 ouest, rue Saint-Alphonse, à Thetford Mines, le VINGT-NEUVIEME jour de JUIN 1979, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Thetford Mines, le 15 mai 1979.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

1250-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Arthabaska
No 415-02-000625-78

CORPORATION MUNICIPALE DE STE-VICTOIRE D'ARTHABASKA, corporation légalement consti-

tuée, ayant sa principale place d'affaires à Victoriaville, demanderesse, c. SERGE BUSSIÈRES, résidant et domi-

cilié au 23, rue Richard, parc Rouillard, Victoriaville, district d'Arthabaska, défenderesse.

Un terrain vague, de forme régulière, situé à Victoriaville, rue Richard, désigné sous le numéro soixante-trois, subdivision cinquante-trois (63-53) du cadastre officiel du canton d'Arthabaska, paroisse de Sainte-Victoire avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et plus particulièrement une maison-mobile; sauf et excepté les servitudes pouvant affecter ledit immeuble.

La mise à prix est fixée à 175 \$, que l'adjudicataire

devra verser au shérif en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, palais de justice d'Arthabaska, province de Québec, le SIXIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
LYSE L. GARIÉPY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 14 mai 1979.

11226-0

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000507-75

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demanderesse, c. ANTONIO PATOINE, domicilié au 111, rue Notre-Dame, Sainte-Marie, district de Beauce, défendeur.

Un terrain situé en la ville de Sainte-Marie-de-Beauce, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent cinquante-quatre (554) du cadastre révisé d'une partie de la paroisse de Sainte-Marie-de-Beauce, maintenant dans la municipalité de la ville de Sainte-Marie-de-Beauce.

Un autre terrain situé au même lieu, mesurant douze pieds et deux dixièmes (12,2 pi) de largeur sur quatre-vingt-neuf pieds de profondeur, le tout mesures anglaises, borné au front ou nord-est par la rue Notre-Dame, à la profondeur ou sud-ouest par la rivière Chaudière, au nord-ouest par le terrain de Florian Grenier, et au sud-est par celui en premier lieu décrit, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent cinquante-cinq (ptie

555) du cadastre révisé d'une partie de la paroisse de Sainte-Marie-de-Beauce maintenant dans la municipalité de la ville de Sainte-Marie-de-Beauce.

Le tout avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, rattachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à la somme de 6 500 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Beauceville, comté de Beauce, le TROISIEME jour de JUILLET 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville de Saint-Joseph,
Beauce, le 8 mai 1979.

1175-0

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-000798-77

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 276 ouest, rue Saint-Jacques, suite 505, à Montréal, province de Québec, demanderesse, c. CLYDE BLENMAN, résidant et domicilié au 2300, rue Gold, appartement 111, Saint-Laurent, district de Montréal et LE REGISTREUR de Château-

guay, mis en cause et DAME DAWN VICTORIA SPENCER BLENMAN, mise en cause.

«Un emplacement sis et situé en la ville de Château-guay, connu et désigné comme étant le lot numéro cent-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quinze (115-125) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Château-guay.

Avec maison dessus construite ou en voie de construction et devant porter le numéro civique 145, rue Douglas, Châteauguay.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 6 922,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 500-05-024588-772

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, personne morale légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal et une succursale située au 240, boulevard d'Anjou, Châteauguay, demanderesse, c. ARISTA LIVESTOCK DISTRIBUTORS LTD., personne morale légalement constituée, et ayant un établissement au 184, montée Bellevue, Châteauguay (Qué.), et William Haworth, de la ville de Châteauguay, résidant et domicilié au 184, montée Bellevue, Châteauguay (Qué.), défendeurs, et LE REGISTREUR de la Division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine (Qué.), district de Beauharnois, mis en cause.

«Un emplacement sis et situé en la ville de Châteauguay, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quatre-vingt-cinq (ptie 185) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, bornée en front vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 185 (montée Bellevue), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 360 étant la ligne limitative entre la ville de Châteauguay et la ville de Léry, vers le nord-est et sud-est par une autre partie du lot numéro 185; mesurant quatre-vingt-seize pieds et quarante-deux centièmes (96,42) suivant une courbe de neuf cent quatre-vingts pieds et quatre dixièmes (980,4) de rayon en front dans sa ligne sud-ouest cent soixante-six pieds et cinquante-trois centièmes (166,53) dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-quatorze pieds et trois dixièmes (174,3) dans sa ligne nord-est, cent cinquante pieds et soixante-six centièmes (150,66) dans sa ligne sud-est, mesures anglaises.

Avec bâtisses dessus construites et notamment une maison et un chenil portant le numéro civique 184, montée Bellevue, ville de Châteauguay.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, à Sainte-Martine, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

LYSANNE PARISEAU LEGAULT.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 10 mai 1979.

1227-o

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Sauf et à distraire la partie dudit lot numéro 185 expropriée suivant dépôt d'expropriation enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, sous le numéro 136971; et qui se lit comme suit:

Une partie du lot numéro cent quatre-vingt-cinq (ptie 185) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay, bornée en front vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 185 (montée Bellevue), vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 360 étant la ligne limitative entre la ville de Châteauguay et la ville de Léry vers le nord-est par une partie du lot numéro 195 (ligne homologuée), vers le sud-est par une autre partie du lot numéro 185; mesurant quatre-vingt-seize pieds et quarante-deux centièmes (96,42) suivant une courbe de neuf cent quatre-vingts pieds et quatre dixièmes (980,4) de rayon en front dans sa ligne sud-ouest, quatorze pieds et quarante et un centièmes (14,41) dans sa ligne nord-ouest, trente-trois pieds et quarante et un centièmes (33,41) dans sa ligne sud-est, mesures anglaises.»

La mise à prix est fixée à 5 012,50 \$ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, à Sainte-Martine, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

LYSANNE PARISEAU LEGAULT.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Valleyfield, le 10 mai 1979.

1251-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauharnois
 No 760-05-000916-78

IMMEUBLES NIAGARA DU CANADA LIMITEE, corporation légalement constituée ayant son siège social à ville Mont-Royal, et une place d'affaires au 5831, avenue Verdun, à Verdun, district de Montréal, demanderesse, c. **PREM C. KAUSHAL et ASHOK KAUSHAL**, tous deux domiciliés au 219, place O'Brien, à Châteauguay, district de Beauharnois, défendeurs.

«Un emplacement ayant front sur la rue O'Brien, en la ville de Châteauguay, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent vingt-trois et la subdivision officielle du lot originaire numéro cent dix-neuf (119-323) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim de Châteauguay.

Avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 219, rue O'Brien, Châteauguay.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet notamment à une servitude

en faveur de Shawinigan Water and Power Company et la compagnie de téléphone Bell du Canada suivant acte passé devant Me M. Dolman, notaire, le 3 janvier 1962 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, sous le numéro 96188.»

La mise à prix est fixée à 7 030 \$ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, à Sainte-Martine, le VINGT-CINQUIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 LYSANNE PARISEAU LEGAULT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Valleyfield, le 8 mai 1979.

1196-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Beauharnois
 No 500-05-011539-770
 SH-000027-79

WALDOR CHEMICAL LTEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 131, boulevard Hymus, à Pointe-Claire, Québec, district de Montréal, demanderesse, c. **MARCEL CORBEIL**, faisant affaires sous le nom et la raison sociale de «ISOLATION A. ANOUK ENR.» au 11, 56^e Avenue, Ile-Perrot, district de Montréal, défendeur.

«Un emplacement situé à l'île Perrot connu et désigné comme étant le lot numéro neuf de la subdivision du lot originaire numéro deux cent cinquante-huit (258-9) au cadastre officiel de la paroisse Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot. Avec toutes les bâtisses y dessus érigées et notamment une maison portant le numéro civique 11, 56^e Avenue.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes atta-

chées audit emplacement et avec droit de passage dans la rue pour communiquer au chemin principal et à la rivière Ottawa.»

La mise à prix est fixée à 9 100 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, le PREMIER jour du mois d'AOUT 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 LYSANNE PARISEAU LEGAULT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Valleyfield, le 14 mai 1979.

1233-0

Bedford*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Bedford
 No 455-05-000246-78

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 600 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Qué., demanderesse, c. **LES HERITIERS DE LA SUCCESSION ANDRE HUOT**, route Rurale no 3, rang Nord-Ouest, Dunham, Qué., défendeur.

«Un emplacement de forme rectangulaire connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-dix-huit (ptie numéro 598) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Dunham, division d'enregistrement de Missisquoi, municipalité de la ville de Dunham, et bornée comme suit: au sud-ouest, par le chemin public (tel qu'actuellement élargi), au nord-est, au nord-ouest et sud-est, par d'autres parties dudit lot numéro 598 appartenant à dame Fabienne Boulais, épouse de M. Albert St-Denis ou représentant. Mesurant cent pieds (100') de largeur sur cent cinquante pieds (150') de profondeur contenant en superficie quinze mille pieds carrés (15 000 pi²) mesures anglaises. Les lignes sud-est et nord-ouest sont à angle droit avec le chemin public tel qu'actuellement élargi.

Le coin sud-ouest est situé à une distance de six cent soixante-trois pieds et cinquante-cinq centièmes de pieds

(663,55') de l'intersection de la ligne nord-est du chemin public (tel qu'actuellement élargi) avec la ligne ouest dudit lot 598. Le tout tel que montré à un plan préparé par M. Guy Migue, arpenteur-géomètre, le 13 février 1976, sous le numéro 82-322-A de son répertoire. Avec une maison dessus construite située sur la route Rurale numéro 3, rang Nord-Ouest, Dunham, Québec. Tel que le tout se trouve actuellement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur mais sujet au bail en faveur de Shell Québec Ltée expirant le 20 avril 1976, et résultant de l'acte enregistré sous le numéro 117175.»

La mise à prix est fixée à 5 490 \$, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi à Bedford, province de Québec, le QUINZIEME jour d'AOÛT 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
 P.E. BÉLISLE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Cowansville, le 14 mai 1979.

1247-0

Chicoutimi*Fieri Facias*

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Chicoutimi
 No 200-02-2100-784
 Shérif 641-79

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, district de Montréal, demanderesse, c. **RICHARD LECHASSEUR** domicilié à 133, rue Joliette, Chicoutimi, district de Chicoutimi, défendeur.

«La subdivision vingt et un du lot originaire cinq-B (5B-21) du rang Neuf (rg 9), sud-ouest, chemin Sydenham, pour la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 6 192,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au palais de justice de Chicoutimi, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif,
 JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Chicoutimi, le 9 mai 1979.

1197-0

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Chicoutimi
 No 150-05-001187-78
 Shérif 635-79

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHICOUTIMI, demanderesse, c. **COUTURE & BERGERON LTEE** et **LOUIS-JOSEPH BERGERON** et **YVON BERGERON** et **CLAUDE BERGERON**, co-défendeurs.

1. Des immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions numéros cinq, six, sept, huit et neuf du lot originaire numéro huit (lots 8-5, 8-6, 8-7, 8-8 et 8-9) rang Sept, sud-ouest, chemin Sydenham (rg VII S.-O. ch. S.) au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

2. Un emplacement de figure rectangulaire faisant partie du lot numéro huit (ptie lot 8) rang et cadastre susdits, mesurant deux cent cinquante pieds (250') de largeur du nord-est au sud-ouest sur cent pieds (100') de profondeur du nord-ouest au sud-est, borné au nord-ouest aux terrains susdésignés en premier lieu, au sud-est au résidu dudit lot numéro huit (lot 8) appartenant à Jules Tremblay ou représentants, d'un côté au nord-est encore au résidu dudit lot numéro huit (lot 8) suivant une ligne étant le prolongement en ligne droite vers le sud-est de la ligne de division des lots numéros huit—neuf et huit—dix (lots 8-9 et 8-10) du même rang, et de l'autre côté au sud-ouest encore au résidu dudit lot numéro huit (lot 8) suivant une ligne droite vers le sud-est de la ligne de division des lots numéros huit—cinq et huit—quatre (lots 8-5 et 8-4).

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

3. Un terrain ou emplacement mesurant trois cent cinq

pieds (305') de largeur plus ou moins par cent soixante-six pieds (166') de profondeur connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro huit (lot 8) rang Sept, sud-ouest, chemin Sydenham, (rg VII, S.-O. ch. S.) au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, compris et borné dans les limites suivantes: en front vers le nord-ouest, partie par une autre partie de ce lot, propriété de l'acquéreur et partie par le terrain de dame Pierrette Tremblay; en arrière vers le sud-est et d'un côté vers le nord-est par une autre partie de ce lot, propriété de monsieur Jules Tremblay, de l'autre côté vers le sud-ouest, par une autre partie de ce lot propriété de monsieur Victorien Leclerc ou représentants.

Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688a C.P.C. au moment de l'adjudication soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 41 837,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Chicoutimi au palais de justice de Chicoutimi, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN 1979 à DIX heures.

Le shérif,

JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Chicoutimi, le 3 mai 1979.

1176-o

Drummond*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Drummond
 No 405-05-000063-79

LA CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 246, rue Hériot, Drummondville, district de Drummond, Qué., demanderesse, c. **SEGOMIL INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 2250, boulevard Lemire, Drummondville, district de Drummond, Qué., défenderesse.

Un emplacement sis et situé en la cité de Drummondville, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée de la subdivision numéro cent vingt-deux du lot originaire numéro cent quarante-trois (P.N.S. 143-122),

aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Grantham (P.N.-S. 143-122 Grantham). Mesurant environ cent quatre-vingt-trois pieds (183,0'), plus ou moins, dans ses lignes sud-ouest et nord-est, sur environ deux cent quatre-vingt-neuf pieds (289,0'), plus ou moins, dans ses lignes sud-est et nord-ouest. Le tout mesures anglaises. Borné au nord-est par le lot 143-126; au sud-est par le lot 143-122-1; au sud-ouest par le boulevard Lemire et une partie non subdivisée du lot 143 appartenant à la cité de Drummondville; et nord-ouest par le lot 143-156 et une partie non subdivisée du lot 143 (rue Saint-Denis).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 42 245 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard

Saint-Joseph, Drummondville, Qué., le CINQUIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Drummondville, le 15 mai 1979.

1248-o

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-05-546-78-5

DUMAIS & FRERES INC., ayant sa place d'affaires à Rimouski, demanderesse, c. EULDEGE DEGARIE, domicilié à Cap-d'Espoir, comté et district de Gaspé, défendeur.

«Un terrain situé à Cap-d'Espoir, connu et désigné comme étant une partie du lot cent sept (107) ptie du Premier Rang, au cadastre officiel pour le canton de Percé; borné vers le nord par le Deuxième Rang, vers le sud par d'autres parties du lot cent sept propriété de dame Thérèse Dégarie et de monsieur Jean-Claude Mercier, vers l'ouest par le lot cent six propriété de Uldège Dégarie et vers l'est par la route 132; ce terrain sera pris à trois cents pieds (300') de la route 132 et s'étendra sur toute la profondeur du lot c'est-à-dire, jusqu'au Deuxième Rang, et mesurera environ un acre de large, avec bâtisses

dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 172 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice, de Percé, le LUNDI NEUVIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Percé, le 2 mai 1979.

1198-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Gaspé

No 115-05-000008-78

LA SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2475, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, c. JEAN-MARC CYR ET DAME ALINE VIGNEAULT CYR, tous deux domiciliés à Etang-des-Caps, Iles-de-la-Madeleine, défendeurs.

«Un certain lopin de terre au cadastre révisé officiel de l'Ile-Amherst, municipalité de Bassin, division d'enregistrement des Iles-de-la-Madeleine, connu comme étant le lot mille huit cent trente-cinq (1835) tel que cadastré, contenant en superficie deux cent un mille sept cents pieds carrés (201 700 pi²) avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 1 407,50 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Iles-de-la-Madeleine, au palais de justice de Havre-Aubert, le MARDI, VINGT-SIXIEME jour de JUIN 1979, à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

LAURENT CORMIER.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Havre-Aubert, I.-M., le 9 mai 1979.

1199-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Gaspé
 No 115-05-000017-78

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2475, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, c. JEROME VIGNEAU et DAME ELEONA DERASPE-VIGNEAU, domiciliés à Millerand, Iles-de-la-Madeleine, défendeurs.

«Un certain lopin de terre au cadastre révisé officiel de l'Ile-du-Havre-Aubert, municipalité de l'Ile-du-Havre-Aubert, division d'enregistrement des Iles-de-la-Madeleine, connu comme étant le lot mille deux cent vingt-trois (1223) tel que cadastré contenant en superficie trente-huit mille pieds carrés (38 000 pi²) avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 1 742,50 \$; ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement des Iles-de-la-Madeleine, au palais de justice de Havre-Aubert, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1979, à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
 LAURENT CORMIER.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Havre-Aubert, I.-M., le 9 mai 1979. 1200-0

Hauterive

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hauterive
 No 655-05-000142-78
 No 18-14-79

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, demanderesse, c. BERNARD DIGNARD et SHIRLEY GRAVELINE, défendeurs et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause

«Un immeuble connu et désigné comme étant la redi-
 vision trois de la subdivision huit cent quarante-deux du lot
 originaire numéro un (lot 1-842-3) aux plan et livre de
 renvoi du cadastre officiel du canton de Laflèche, comté
 de Saguenay, ville de Baie-Comeau, avec toutes les bâtis-
 ses dessus construites, circonstances et dépendances, sujet-
 te à et avec toutes servitudes actives et passives, apparen-
 tes ou occultes, y compris mitoyennetés pouvant affecter
 ledit immeuble et plus particulièrement la maison portant
 le numéro civique 2, de l'avenue Garnier à Baie-
 Comeau.»

La mise à prix est fixée à 5 925 \$, soit 25% de l'éva-
 luation municipale que l'adjudicataire devra verser au shé-
 rif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adju-
 dication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division
 d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice de
 Baie-Comeau, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI
 VINGT-TROISIÈME jour du mois de JUILLET 1979,
 à ONZE heures.

Le shérif,
 JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Baie-Comeau, le 8 mai 1979. 1201-0

Montréal*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-014047-789

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corpora-
 tion légalement constituée, ayant son siège social dans les

ville et district de Montréal, demanderesse, c. JACQUE-
 LINE P. BASTIEN, domiciliée au 150, avenue Pagnue-

lo, Outremont, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision huit du lot originaire quinze et la redivision un de la resubdivision trois de la subdivision huit du lot originaire numéro quinze (15-8-2 et 15-8-3-1) au cadastre officiel de paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, avec la maison dessus construite, portant le numéro civique 150, avenue Pagnuelo, Outremont, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 41 850 \$ soit 25% de l'éva-

uation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le TROISIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 8 mai 1979.

1234-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011 195-789

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, c. GASTON LAVOIE, résidant et domicilié au 7260 est, boulevard Gouin, Montréal-Nord, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé sur le boulevard Gouin est, en la cité de Montréal, quartier Rivière-des-Prairies, connu et désigné comme étant composé de ce qui suit, savoir:

1) du lot numéro quatre-vingt-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante (160-95) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Rivière-des-Prairies;

2) de la partie nord-est du lot numéro quatre-vingt-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante (160 ptie N.-E. 96) aux susdits plan et livre de renvoi officiels; de forme trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 160 (boulevard Gouin), vers le nord-est par le lot 160-95, vers le sud-est par le lot 160-98 (ruelle) et vers le sud-ouest par la partie sud-ouest du lot 160-96; et mesurant quinze pieds (15') de largeur par des profondeurs de quatre-vingt-seize

pieds et six dixièmes de pied (96,6') dans sa ligne nord-est et de quatre-vingt-seize pieds et douze centièmes de pied (96,12') dans sa ligne sud-ouest, et contenant une superficie de mille quatre cent quarante-cinq pieds carrés et quatre dixièmes de pied carré (1 445,4 pi²).

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro civique 7622 dudit boulevard Gouin est. Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 4 625 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 mai 1979.

1235-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-021877-780

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, c. GUY LECLAIRE, résidant et domicilié au 9221, Foucher, Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble sis en la ville de Pierrefonds, rue Sainte-Suzanne, comprenant:

1. Le numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-six (26-78) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Genève, de figure irrégulière, mesurant trente-huit pieds et

soixante-cinq centièmes de pied (38,65') de largeur en front le long de la rue Sainte-Suzanne dans sa ligne nord, quarante-huit pieds et quarante-deux centièmes de pied (48,42') de largeur en arrière dans sa ligne sud, par une profondeur de cent cinquante pieds (150') d'un côté dans sa ligne ouest et cent cinquante et un pieds et onze centièmes de pied (151,11') de l'autre côté dans sa ligne est, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec maison y construite portant le numéro civique 4894, de la rue Sainte-Suzanne, dont le mur est est mitoyen, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment avec et sujet à une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, telle que créée par C.B.M. Development Inc. aux termes d'un acte passé devant Me E.A. Javet, notaire, le treize février mil neuf cent soixante et un (1961), dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1517736.

2. «un terrain vague sis en la ville de Pierrefonds, rue Sainte-Suzanne, comprenant la partie est du lot numéro soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-six (26^{ptie} E.77) aux plan et livre de

renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, mesurant vingt pieds (20') de largeur sur cent cinquante pieds (150') de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front vers le nord par la rue Sainte-Suzanne, en arrière vers le sud par une partie non subdivisée du lot numéro 26, d'un côté vers l'ouest par le résidu dudit lot numéro 26-77, et de l'autre côté vers l'est par le lot numéro 26-78.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment avec et sujet à une servitude aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1517736.»

La mise à prix est fixée à 7 575 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 2 mai 1979.

1236-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-018838-787

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, c. CLAUDE ST-PIERRE, résidant et domicilié au 175, boulevard de la Magdeleine, La Prairie, défendeur et NICOLE DELISLE-ST-PIERRE, résidant et domiciliée au 175, boulevard de la Magdeleine, La Prairie, mise en cause, et LE REGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

L'immeuble de Claude St-Pierre:

«Un emplacement sis et situé en la ville de La Prairie, Qué. connu et désigné comme étant composé:

a) du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent dix-sept (317-35) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

b) Du lot numéro quarante-neuf de la subdivision offi-

cielle du lot originaire numéro trois cent dix-huit (318-49) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine. Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 175, de la Magdeleine.»

La mise à prix est fixée à 6 990 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214 boulevard Saint-Ignace, La Prairie, Qué. le SIXIEME jour de JUILLET 1979, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1^{er} mai 1979.

1237-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-006980-781

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, c. BERNARD THULL, autrefois domicilié au 156, rue Saint-François, à Rigaud, Qué., défendeur, et LE REGISTREUR de Montréal, et LE REGISTREUR de Vaudreuil, mis en cause.

«1. Un emplacement situé sur la rue Rivard, à Montréal, et composé:

a) Du lot numéro cent onze de la subdivision du lot originaire numéro quinze (15-111) au cadastre officiel du village de Saint-Jean-Baptiste.

b) Du lot numéro cent dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro mille deux cent deux (1202-118) au cadastre officiel du quartier Saint-Jacques.

Avec bâtisses y érigées portant les numéros civiques 3991 et 3993, de la rue Rivard à Montréal.»

La mise à prix est fixée à 2 487,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«3. Un emplacement ayant front à la Vingt-Septième avenue, Rosemont, en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro mille six cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-douze (192-1632) au cadastre officiel du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation.

Avec bâtisse y érigée portant le numéro civique 5970, 27^e Avenue, Rosemont, Montréal. Sujet à la servitude de passage et aux servitudes réciproques de vues établies aux termes d'un acte de servitude reçu devant P. Godin, notaire, le 14 juin 1962, enregistré à Montréal, sous le numéro 1606973. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, dépendances et circonstances, sans exception ni réserve, sujet à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes rattachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 50 000 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à ONZE heures.

«2. Un emplacement situé dans la paroisse de Rigaud,

avec les bâtisses y érigées et composé:

a) D'une partie du lot numéro cinq cent quatre (ptie 504) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud, mesurant cent vingt-trois pieds de largeur (123') par cent quatre-vingts pieds de profondeur (180') borné en front au sud-est par le chemin public, nommé «Bas-de-la-Rivière-Côte-Nord», au sud-ouest par une partie du numéro 504, appartenant à M. J. Edouard d'Amour ou représentants, au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 504 et au nord-est par le numéro 499 dudit plan.

b) Un autre emplacement situé au même endroit en face de l'emplacement susdécrit, au sud-est dudit chemin public, mesurant également cent vingt-trois pieds de largeur (123') par la profondeur qu'il peut y avoir du chemin public à la rivière à la Graise, soit environ cinquante pieds (50'), mesures anglaises et plus ou moins, avec le droit de grève sur la rivière; borné ledit terrain au sud-est et dont les lignes latérales sud-ouest et nord-est sont la continuation en ligne droite des lignes correspondantes de l'emplacement ci-dessus décrit, lequel dit terrain est composé de la partie dudit lot numéro cinq cent quatre (ptie 504) se trouvant entre ledit chemin public et la rivière à la Graise, mesurant cent vingt-trois pieds (123') de largeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné au nord-ouest par le chemin public, au sud-est par la rivière à la Graise, au nord-ouest par une partie du numéro 504, appartenant à M. J. Edouard d'Amour ou représentants, et au nord-est par ledit lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf.»

La mise à prix est fixée à 6 900 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, Qué., le CINQUIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 29 mars 1979.

1238-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-011259-783

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Montréal, demanderesse, c. HOTEL CARTIERVILLE LTEE, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement, formant le coin nord-ouest du boulevard Gouin ouest et de la rue Lachapelle, à Cartierville, en la cité de Montréal, contenant une superficie de vingt mille deux cent vingt-quatre pieds carrés (20 224 pi²), plus ou moins, mesures anglaises et composé comme suit:

a) Du lot de terre originaire connu et désigné sous le numéro cinquante-cinq (55) du cadastre de la paroisse de St-Laurent;

b) du lot de terre originaire connu et désigné sous le numéro cinquante-six (56) du cadastre de ladite paroisse de Saint-Laurent. A distraire cependant de ce lot la partie cédée à la Corporation de Cartierville pour l'élargissement de la rue, suivant acte de cession consentie par Israël Meunier dit Lagacé à cetteditte Corporation, le 16 juillet 1913, devant Me J. A. Lefebvre, notaire, dont copie enregistrée au bureau de l'ancienne division d'enregistrement des comtés d'Hochelaga et de Jacques-Cartier, sous le no 250428;

c) et de la partie du lot de terre originaire numéro cinquante-trois (ptie 53), du cadastre de ladite paroisse de Saint-Laurent, mesurant cetteditte partie quarante pieds et sept dixièmes de pied (40,7') dans sa ligne nord-est en front, cent trente-huit pieds et huit dixièmes de pied (138,8') dans sa ligne sud-est, vingt-cinq pieds et cinq

dixièmes de pied (25,5') dans sa ligne sud-ouest en arrière, et cent vingt-trois pieds et huit dixièmes de pied (123,8') dans sa ligne nord-ouest, contenant une superficie de quatre mille deux cents pieds carrés (4 200 pi²) plus ou moins, mesures anglaises et bornée comme suit: en front au nord-est par la rue Lachapelle; au sud-est par la partie du lot no 56 ci-haut en second lieu décrite et par le lot no 55 ci-haut en premier lieu décrit; au sud-ouest par une partie du lot no 53-1 et au nord-ouest par une partie dudit lot originaire no 53.

Le tout avec bâtisses dessus érigées. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et notamment celle de passage créée par la susdite partie du lot no 53 dans l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement d'Hochelaga et de Jacques-Cartier susdit, sous le no 410545.» (6001 ouest, boulevard Gouin, et 12320-12322, Lachapelle).

La mise à prix est fixée à 66 462,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le TROISIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 3 mai 1979.

1239-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-007404-73

JEAN BRIZARD, industriel, domicilié et résidant au 6285, 29^e Avenue, Rosemont, Montréal, district de Montréal, et FLORENT THEORET, industriel, domicilié et résidant au 1610, de Val-Jalbert, Duvernay, Laval, district de Montréal, demandeurs, c. MIDLICK & SON LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social à ville Mont-Royal, district de Montréal, et GEORGE MIDLICK, de Mont-Royal, district de Montréal, défendeurs, et le REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé au coin des boulevards Henri-

Bourassa et Olympia, en la ville de Montréal, étant composé de:

a) Du lot numéro un de la resubdivision du lot un de la resubdivision du lot deux cent cinquante-deux de la subdivision du lot originaire deux cent vingt-quatre (224-252-1-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet; mesurant douze pieds et demi (12,5') dans sa ligne nord-est; quatre-vingt-quatorze pieds (94') dans la ligne sud-est; six pieds et sept dixièmes de pied (6,7') dans la ligne sud-ouest et quatre-vingt-quatorze pieds et dix-huit centièmes de pied (94,18') dans la ligne

ouest; contenant en superficie, neuf cent deux pieds carrés (902 pi²), mesures anglaises et plus ou moins;

b) Un lot numéro deux de la resubdivision du lot deux cent cinquante-deux de la subdivision du lot originaire numéro deux cent vingt-quatre (224-252-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet; mesurant douze pieds et cinq dixièmes de pied (12,5') de largeur, par quatre-vingt-quatorze pieds (94') de profondeur; contenant en superficie, mille cent soixante-quinze pieds carrés (1 175 pi²) mesures anglaises et plus ou moins;

c) Du lot numéro deux cent cinquante-trois de la subdivision originaire deux cent vingt-quatre (224-253) au susdit cadastre; mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds (94'); contenant en superficie, deux mille trois cent cinquante pieds carrés (2 350 pi²), mesures anglaises et plus ou moins;

d) Du lot numéro deux cent cinquante-quatre de la subdivision du lot originaire deux cent vingt-quatre (224-254) au susdit cadastre; mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur sur quatre-vingt-quatorze pieds (94') de profondeur; et contenant en superficie, deux mille trois cent cinquante

pieds carrés (2 350 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec maison y érigée portant le numéro civique 1440 est, boulevard Henri-Bourassa, étant une maison appartenant de cinq étages qui a été bâtie par l'emprunteur et laquelle est entièrement terminée depuis plusieurs années. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 117 962,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le TROISIÈME jour de JUILLET 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 4 mai 1979.

1240-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-021669-757

MEER FRIEDMAN, comptable agréé, de la ville de Laval, district de Montréal et demeurant au 1198, Maria Crescent, et HYMAN M. LITVACK, directeur, de ville Mont-Royal, district de Montréal, et résidant au 1710, Kenilworth Road, demandeurs, c. ALPHONSE BARDARI, docteur en médecine, de la ville et du district de Montréal, résidant au 6027, Delorimier, défendeur, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur l'avenue Kent en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision du lot mille cent quatre-vingt-neuf du lot originaire soixante-trois (63-1189-1) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-des-Neiges, division d'enregistrement de Montréal. Avec bâtisse de quatre étages y érigées et

les garages y attachés, portant les numéros civiques 2615 à 2625 inclusivement de l'avenue Kent (chiffres impairs seulement).»

La mise à prix est fixée à 134 212,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, Saint-Antoine, ch. 10.56, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 9 mai 1979.

1241-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

200-05-002106-792

S-5789

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, demanderesse, c. COLLINS JEN-

KINS, 1009, place de l'Avenir, Ancienne-Lorette, défendeur.

«La subdivision quatre-vingt-huit du lot originaire deux

cent trente (230-88) du cadastre de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 4 817,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec,

116, rue Saint-Pierre, Québec, le CINQUIEME jour de JUILLET 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 mai 1979.

1242-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004447-780
S-5776

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., demanderesse, c. RAYMOND MARCOUX, ès qualités de syndic à la faillite de MAURICE BOURASSA et FERNANDE GRAVEL-BOURASSA, ayant sa place d'affaires au 425 est, boulevard Charest, Québec, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent soixante-six (166-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Jeanne-de-Neuville, division d'enregistrement de Portneuf.

Tel que le tout est actuellement avec la bâtisse dessus en construction, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 5 540 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Cap-Santé, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le TROISIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 mai 1979.

1243-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-002107-790
S-5779

BENCO LIMITEE, corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires au 165, avenue Lesage, cité et district de Québec, demanderesse, c. SERGE MORNEAU, domicilié et résidant au 131, rue St-Jean, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, district de Québec, défendeur et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, cité et district de Québec, mis en cause.

«Une partie non subdivisée du lot originaire 998 du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et mesurant 135 pieds en front sur la rue Saint-Jean, par 90 pieds en profondeur, contenant en superficie environ 12 150 pi², plus ou moins, mesures anglaises, et borné vers l'est par la rue Saint-Jean, vers le sud par une autre partie non subdivisée dudit lot 998, propriété de dame Alma Hébert (veuve Albert R. Giroux) ou représentants, vers l'ouest par le

lot 1000 du même cadastre, vers le nord par une autre partie non subdivisée du lot 998, propriété de André Dolbec ou représentants.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 3 580 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 26 Mai 1979.

1244-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 No 200-05-01287-791
 S-5771

LES HUILES NOLIN INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 2000, rue Léon-Harmel, Duberger, district de Québec, demanderesse, c. **BUANDERIE LEVIS LTEE**, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 670, rue Montmartre, district de Québec, défenderesse.

«Lot 2216 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le no 2217 (2700), au S.-E. par la rue O'Connell, au S.-O. par la rue Saint-André et au N.-E. par le numéro 2216A; mesurant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, contenant deux mille quatre cents pieds en superficie (2 400 pi).

Lot 2216A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le no 2217A, au S.-E. par la rue O'Connell, au S.-O. par le numéro 2216 et au N.-E. par le numéro 2179; mesurant trente pieds sur la rue O'Connell sur quarante pieds de profondeur, contenant mille deux cent quatre-vingts pieds en superficie (1 280 pi).

Lot 2217 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2218, au S.-E. par le numéro 2216, au S.-O. par la rue Saint-André et au N.-E. par le numéro 2217A; mesurant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, contenant deux mille quatre cents pieds en superficie, (2 400 pi).

Lot 2217A du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2177, au S.-E. par le numéro 2216A, au S.-O. par le numéro 2217 et au N.-E. par le numéro 2178; mesurant trente-deux pieds sur quarante pieds, contenant mille deux cent quatre-vingts pieds en superficie (1 280 pi).

Lot 2218 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2174, au S.-E. par le numéro 2217, au S.-O. par la rue Saint-André, au N.-E. par le numéro 2177; mesurant quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, contenant en superficie deux mille quatre cents pieds (2 400 pi).

Lot 2175 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2172, au S.-E. par le numéro 2176, au S.-O. par le numéro 2175 et au N.-E. par la rue Charlevoix; mesurant quarante-trois pieds de front sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur, conte-

nant trois mille neuf cent cinquante-six pieds en superficie (3 956 pi).

Lot 2176 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2175, au S.-E. par le numéro 2178, au S.-O. par le numéro 2177 et au N.-E. par la rue Charlevoix; mesurant quarante pieds de front sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur contenant trois mille six cent quatre-vingts pieds en superficie (3 680 pi).

Lot 2177 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2174, au S.-E. par le numéro 2217A, au S.-O. par le numéro 2218 et au N.-E. par le numéro 2176; mesurant quarante pieds de front sur trente-deux pieds de profondeur, contenant mille deux cent quatre-vingts pieds en superficie (1 280 pi).

Lot 2178 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par les numéros 2176 et 2177, au S.-E. par les numéros 2179 et 2216A, au S.-O. par le numéro 2217A et au N.-E. par la rue Charlevoix; mesurant quarante pieds de front sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur, contenant trois mille six cent quatre-vingts pieds en superficie (3 680 pi).

Lot 2179 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur. Borné au N.-O. par le numéro 2178, au S.-E. par la rue O'Connell, au S.-O. par le numéro 2116A, au N.-E. par la rue Charlevoix; mesurant quarante pieds de front sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur, contenant trois mille six cent quatre-vingts pieds en superficie (3 680 pi).

La mise à prix est fixée à 69 730 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, 39, rue Saint-Louis, Québec, le TROISIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 26 mai 1979.

1246-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 200-05-004714-783
 S-5787

LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 500 est, Grande-Allée, Québec, demanderesse c. **REJEAN MORENCY**, domicilié à 40, rue du Hayes, Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Beauport, défendeur et **LE REGISTRATEUR** au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt-neuf (29) du lot originaire neuf cent un (901-29) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Avec maison dessus construite, circonstances et dépen-

dances.»

La mise à prix est fixée à 5 625 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATRIEME jour de JUILLET 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 26 mai 1979.

1245-0

Rimouski*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Rimouski
 No 100-02-000533-78

GERARD BELLAVANCE, contracteur, agissant sous les nom et raison sociale de **CONTRACTEUR B & G LTEE**, au 265, rue Hébert, cité de Rimouski, district de Rimouski, demandeur, c. **REJEAN FRETTE**, domicilié et résidant au 688, 1^{re} Rue, Rimouski-Est, district de Rimouski, défendeur.

Un immeuble situé au 214, de la rue Belzile, à Rimouski, et dont la désignation cadastrale est 15-1 et 8-63 N.-S. du cadastre officiel de la ville de Saint-Germain-de-Rimouski, avec bâtisses dessus contruites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 16 450 \$ que l'adjudicataire

devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rimouski, au 320 est, rue Saint-Germain, en la cité de Rimouski, province de Québec, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET 1979 à TROIS heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Rimouski, le 10 mai 1979.

1202-0

Terrebonne*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-015090-788

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, Qué., partie

demanderesse, c. **LES ENTREPRISES ASSELIN INC.**, une compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement dans la ville de Laval, province de Québec, district de Montréal, partie défenderesse, et

JACQUELINE BEAUDRY, ès qualités de régistrateur de la division d'enregistrement d'Argenteuil, mise en cause.

1. Un certain terrain, de forme irrégulière, faisant partie du lot vingt-quatre-B (24-B ptie), rang II, au plan et livre de renvoi officiels du canton de Saint-Adolphe-d'Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil, et pouvant être plus particulièrement décrit comme suit:

Commençant au point «A» indiqué sur un plan préparé par M. Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, le vingt août 1974, lequel point est situé sur la limite sud-est de la propriété du vendeur aux présentes, soit à l'intersection de la ligne de rang (rang II et rang III), et une ligne bornée par M. J.-Jean Amyot, arpenteur-géomètre, le neuf décembre 1961.

Du point «A» ci-haut décrit, une distance de deux cent vingt pieds (220,0') a été mesurée dans une direction sud-ouest, le long de la ligne de rang, jusqu'au point «B».

Du point «B», une distance de huit cent soixante pieds (860,0) dans une direction nord-ouest, parallèle à la ligne de lot, jusqu'au point «C».

Du point «C», dans une direction sud-est, une ligne brisée, suivant la limite des hautes eaux du lac Long jusqu'au point «F», j'ai mesuré, en ligne droite, entre ces deux points, une distance de huit cent onze pieds (811,0).

Puis du point «F», dans une direction sud-ouest, le long de la ligne bornée par M. J.-Jean Amyot, arpenteur-géomètre, une distance de cent pieds (100,0) jusqu'au point «A», point de départ.

Ce terrain est borné au sud-est par une autre partie du lot 24-B, rang II, vers le sud par le lot 24, rang III, vers l'ouest par une autre partie du lot 24-B, rang II, et vers le nord par le lac Long, et contient une superficie totale de cent dix mille pieds carrés (110 000 pi²), mesures anglaises.

Tel que le tout a été désigné dans une description technique préparée par M. Robert Pelchat, arpenteur-géomètre, le vingt août 1974, laquelle description technique demeurera annexée aux présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties, avec et en présence du notaire soussigné.

Avec toutes les constructions érigées sur ledit terrain, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 1 950 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

2. Toute la partie du lot originaire vingt-quatre (ptie 24), rang III, canton d'Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil, acquise par le vendeur aux présentes de François-Xavier Moreau, aux termes d'un acte de vente passé devant M^{re} G. Léonard, notaire, le vingt-cinq juillet mil neuf cent trente-huit (1938), dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil, le deux août 1938, sous le numéro 49975, et décrite comme suit audit acte:

1. Un terrain vacant situé à Saint-Adolphe-d'Howard, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel dudit canton, sous le numéro vingt-quatre (ptie 24), dans le Troisième Rang du canton d'Howard, mesurant quatre cents pieds (400,0') de largeur, en front sur le nouveau chemin public, à partir du point d'intersection de la ligne de division des lots 23 et 24, du Troisième Rang avec ledit chemin, sur une profondeur de mille deux cents pieds (1 200,0') soit la distance qu'il y a du nouveau chemin public à aller au sommet d'une montagne qui traverse cedit lot, mesures anglaises, et plus ou moins, sans garantie de mesures précises.

Lequel terrain est borné comme suit, savoir: à l'est par le nouveau chemin public; à l'ouest par une autre partie dudit lot vingt-quatre; au nord par une autre partie dudit lot vingt-quatre et au sud par le lot vingt-trois, du Troisième Rang. Sans bâtisse.

2. Un autre morceau de terre situé au même endroit, faisant partie du lot connu et désigné, sous le numéro vingt-quatre (ptie 24) dans le Troisième Rang du canton d'Howard, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, mesurant neuf arpents de longueur, mesures anglaises et plus ou moins, à partir de la ligne de division entre les rangs Deux et Trois dudit canton d'Howard, à l'ouest par le reste dudit lot no 24, au nord par le lot no 25 dudit rang Trois du canton d'Howard et au sud par le lot no 23 des mêmes rang et canton, sans bâtisse; à déduire toutefois dudit lot, la partie antérieurement vendue par ledit Frs-X. Moreau à A.-E. Cyr.»

Sauf et à distraire la partie dudit lot qui a été attribuée à Arthur Emile Cyr à la suite d'un bornage intervenu entre ce dernier et le vendeur aux présentes, constaté par procès-verbal de bornage préparé par M. J.-J. Amyot, arpenteur-géomètre, le onze juin 1962, et enregistré à Argenteuil, le quatorze juin mil neuf cent soixante-deux (1962), sous le numéro 98521. Avec bâtisses dessus construites.

Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles, sans aucune réserve de la part du vendeur, et notamment sujet à une servitude réelle et perpétuelle de passage, à pied et en voiture, en faveur d'une autre partie du même lot vingt-quatre-B (24-B ptie), rang II dudit cadastre, contiguë aux immeubles ci-haut décrits, telle partie étant plus amplement décrite dans un acte de donation par le vendeur aux présentes à la Fondation Hector-Asselin passé le onze septembre dernier, devant R. Méthot et enregistré à Argenteuil, sous le no 159925; tel droit de passage devant s'exercer sur le chemin privé situé sur les immeubles décrits plus haut, tel qu'il existe actuellement, afin de permettre au propriétaire de ladite partie d'avoir accès au chemin public.

La mise à prix est fixée à 21 750 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif

du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, à Lachute, Qué., le TREIZIEME jour de JUILLET 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 10 mai 1979.

1203-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001118-789

LA MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires dans la ville de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, c. VINCENT CHIRICOSTA, de la ville de Rosemère, province de Québec résidant et domicilié au 221, rue Dufferin, et DAME LYNDY SUTTNER, épouse de Vincent Chiricosta, de la ville de Rosemère, province de Québec, résidant et domiciliée au 221, rue Dufferin, partie défenderesse.

Un immeuble situé sur la rue Dufferin, à Rosemère, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-cinq (235-92) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 221, de ladite rue Dufferin.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et spécialement de la servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada créée dans l'acte enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, sous le numéro 202726.

La mise à prix est fixée à 8 350 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le ONZIEME jour de JUILLET 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 11 mai 1979.

1249-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Charlesbourg

Avis public est, par les présentes, donné par Rosaire Godbout, greffier de la ville de Charlesbourg, que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu à l'enchère publique, en la salle du Conseil à l'hôtel de ville de la ville de Charlesbourg, le QUATRIEME jour du mois de JUILLET 1979, à DIX heures, pour satisfaire en paiement de taxes municipales, intérêts et autres frais encourus, si ces diverses charges ne sont pas payées avec les frais et intérêts, avant le jour fixé pour la vente.

Cadastre de la paroisse de Charlesbourg

Propriétaire	Lot	Taxes	Intérêts	Total
Mme Joseph Bédard	709-66	991,27 \$	551,92 \$	1 543,19 \$

Charlesbourg, le 19 mai 1979.

1050-20-0

Le greffier de la ville,
ROSAIRE GODBOUT, O.M.A.

Municipalité du comté de Châteauguay

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier du Conseil de comté de Châteauguay, que le JEUDI, DOUZIÈME jour du mois de JUILLET 1979, à DIX heures du matin, à Sainte-Martine, dans la salle du Conseil de comté, les immeubles suivants seront vendus pour arrérages des taxes dues sur chacun de ces immeubles, avec les frais encourus, à moins que le tout ne soit payé avant la vente. Savoir:

Corporation municipale du village d'Ormstown

<i>Propriétaires</i>	<i>Nos cadastres</i>	<i>Taxes municipales</i>	<i>Taxes scolaires</i>	<i>Frais</i>	<i>Total</i>
Desbiens, Colbert Ormstown	P-80-19	418,56 \$	603,38 \$	103,00 \$	1 124,94 \$
Mesurant 50' de large par 80' de profondeur, mesures anglaises, borné comme suit: S.-O. par la rue Gale, N.-O. par le lot 80-12 (rue Hector) S.-E. par une partie du lot 80-20 et vers le N.-E. par le résidu dudit lot 80-19.					
Roy, Denis 4, chemin de la Ferme Ormstown, Qué.		292,82	—	30,00	322,82

Une bâtisse située sur un terrain loué (lot 302) à l'adresse 47 A, rue Lambton, Ormstown.

Corporation municipale de la paroisse de Saint-Malachie-d'Ormstown

Ovenstone, Christina Hay 1645, Lincoln, app. 5 Montréal, Qué. H3H 1H2	P-198	90,16 \$	37,37 \$	25,00 \$	152,53 \$
Mesurant 100' en front par 60' en profondeur, mesures anglaises, borné au S.-E. par le chemin public, au N.-E. par le lot 197, au N.-O. et au S.-O. par le résidu dudit lot 197.					
Raymond, Lucien Ormstown, Qué.	P-786	70,48	114,39	25,00	209,87
La propriété est le coin N.-O. dudit lot mesurant 3/4 arpent en superficie, borné au N.-O., au front, par le chemin public, au S.-O. par le lot 785, au S.-E. et au N.-E. par le résidu dudit lot, avec une maison et autres bâtisses.					
Sauvé, Olivier 72, McLaren Valleyfield, Qué.	P-824	586,89	180,46	76,75	844,10

Mesurant 150' en front par 150' de profondeur, plus ou moins, mesures anglaises, borné au S.-O. par la route 201, au S.-E. par partie du lot 824 appartenant à Mme Léo Boulerice, au N.-O. et au N.-E. par partie du lot 824 appartenant à Robert Cottingham.

L'énumération abrégée des numéros cadastraux a été autorisée par la Commission municipale du Québec, le 1^{er} mars 1979.

Donné à Sainte-Martine, le 1^{er} mai 1979.

1051-20-2-0

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD PRIMEAU.

Municipalité du comté des Iles-de-la-Madeleine

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée Lise Chevrier, secrétaire-trésorière du Conseil de comté des Iles-de-la-Madeleine, que les immeubles ci-après mentionnés seront vendus à l'enchère publique, au palais de justice de Havre-Aubert, le MERCREDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1979, à DIX heures de l'avant-midi, pour taxes municipales et scolaires dues sur ces immeubles, à moins que les taxes et frais ne soient payés avant la vente, à savoir:

Municipalité de Fatima

Comme appartenant à:

Alphonse Aucoin, lot P. 819, superficie 12 075 pi²; taxes municipales 290,60 \$, taxes scolaires 250,21 \$, frais 3,77 \$; total 544,58 \$. Avec bâtisse.

Alphonse Aucoin, lot 877, superficie 153,740 pi²; taxes municipales 12,78 \$, taxes scolaires 26,27 \$; total: 39,05 \$.

Donat Aucoin, lot 875, superficie 233 510 pi²; taxes municipales 267,02 \$, taxes scolaires 19 51 \$, frais 2,96 \$; total: 289,49 \$. Avec bâtisses.

Donat Aucoin, lot 879, superficie 264 700 pi²; taxes municipales 7,56 \$; taxes scolaires 2,49 \$; total: 10,05 \$.

Chevarie, Wellie V., lot 1072, superficie 113 330 pi²; taxes scolaires 82,89 \$; total: 82,89 \$. Avec bâtisse.

Succ. Olivier Cummings, lot P1410, superficie 263 385 pi²; taxes municipales 59,36 \$, taxes scolaires 37,35 \$, frais 3,28; total: 99,99 \$.

Mme Wellie Desjardins, lot 994, superficie 106 830 pi²; taxes scolaires 18,28 \$; total: 18,28 \$.

Succ. Nelson Deraspe, lot 600, superficie 223 250 pi²; taxes municipales 35,64 \$, frais 1,80 \$; total: 37,44 \$.

Succ. Nelson Deraspe, lot 1287, superficie 894 300 pi²; taxes municipales 28,08 \$; total: 28,08 \$.

Fremond Lapierre, lot 1254, superficie 164 660 pi²; taxes municipales 9,90 \$, taxes scolaires 20,47 \$; total: 30,37 \$.

Mme Johnny Richard, lot 1003, superficie 32 000 pi²; taxes municipales 135,01 \$, taxes scolaires 14,42 \$, frais 1,21 \$; total: 150,68 \$. Avec bâtisse.

Municipalité de Cap-aux-Meules

Comme appartenant à:

Mme Elisabeth Doyle, lot 1572, superficie 11 615 pi²; taxes scolaires 599,53 \$; total: 599,53 \$. Avec bâtisses.

Municipalité de Grande-Entrée

Comme appartenant à:

Mme Elisabeth Doyle, lot 56-6, superficie 217 800 pi²; taxes scolaires 17,10; total: 17,10 \$.

Ephrem Poirier, lot 62-13, superficie 5 400 pi²; taxes municipales 31,50 \$, taxes scolaires 92,99; total: 124,49 \$. Avec bâtisse.

Municipalité de Havre-Aubert

Comme appartenant à:

Fred & François Boudreau, lot 2373, superficie 855 400 pi²; taxes municipales 6,20 \$, frais 0,48 \$; total: 6,68 \$.

Succ. Dominique Boudreau, lot 763, superficie 91 476 pi²; taxes municipales 1,70 \$, frais 0,13 \$; total: 1,83 \$.

Armand M. Bourgeois, lot 1905, superficie 100 000 pi²; taxes scolaires 5,04 \$; total: 5,04 \$.

Armand M. Bourgeois, lot 1908, superficie 50 000 pi²; taxes scolaires 2,73 \$; total 2,73 \$.

Augustin N. Bourgeois, lot 2193, superficie 211 200 pi²; taxes municipales 7,80 \$, taxes scolaires 14,49 \$, frais 0,41 \$; total: 22,70 \$.

Ephrem H. Bourgeois, lot 1853, superficie 224 600 pi²; taxes municipales 13 65 \$, frais 0,87 \$; total: 14,52 \$.

Paul Emile C. Bourgeois *et als.*, lot 1991, superficie 243 700 pi²; taxes municipales 5,90 \$, frais 0,19 \$; total: 6,09 \$.

Paul Emile C. Bourgeois, lot 2336, superficie 690 000 pi²; taxes municipales 4,40 \$, taxes scolaires 18,82 \$; total: 23,22 \$.

A.H. Cormier & Fils, lot 1950, superficie 46 000 pi²; taxes municipales 2,94 \$, taxes scolaire 1,46 \$, frais 0,26 \$; total: 4,66 \$.

Jean-Pierre Leroy, lot 2254, superficie 117 700 pi²; taxes scolaires 86,04 \$; total: 86,04 \$. Avec bâtisse.

Mme Clodimir Reid, lot 597, superficie 220 186 pi²; taxes municipales 5,40 \$; total: 5,40 \$.

Jérôme J. Vigneau, lot 1151, superficie 1 118 600 pi²; taxes scolaires 33,07 \$; total: 33,07 \$.

Jérôme J. Vigneau, lot 1238, superficie 46 000 pi²; taxes scolaires 2,92 \$; total: 2,92 \$.
 Jérôme J. Vigneau, lot 1282, superficie 52 600 pi²; taxes scolaires 4,53 \$; total: 4,53 \$.
 Jérôme J. Vigneau, lot 1915, superficie 312 400 pi²; taxes scolaires 7,63 \$; total: 7,63 \$.
 Jérôme J. Vigneau, lot 1249, superficie 111 400 pi²; taxes scolaires 5,67 \$; total: 5,67 \$.

Municipalité de Grosse-Ile (Ile Coffin)

Comme appartenant à:
 Mrs. Isaac Bushey, lot 24, superficie 6 690 816 pi²; taxes municipales 59,40 \$, taxes scolaires 265,94 \$, frais 5,00 \$; total: 330,34 \$.
 Daniel Driscoll, succession, lot 35, superficie 32,7 acres. Taxes municipales 13 05 \$, taxes scolaires 79,30 \$, frais 5,00 \$; total: 97,44 \$.
 Henry Clark, sr. succession, lot 38-47, superficie 350 600 pi²; taxes municipales 3,60 \$, taxes scolaires 59,26 \$, frais 5,00 \$; total: 67,86 \$.
 Henry Clark, sr. succession, lot 34, superficie 34,7 acres; taxes municipales 10,28 \$, taxes scolaires 31,92 \$, frais 5,00 \$; total: 47,20 \$.
 Hugh Clark, sr. succession, lot 8, superficie 103,4 acres; taxes municipales 27,00 \$, taxes scolaires 54,19 \$, frais 5,00 \$; total: 86,19 \$.
 Hugh Clark, sr. succession, lot 6, 7-1, superficie 10 937 916 pi²; taxes municipales 65,89 \$, taxes scolaires 171,51 \$, frais 5,00 \$; total: 242,40 \$.
 Charles W. Clarke, succession, lot 39-3, superficie 348 000 pi²; taxes municipales 2,62 \$; total: 2,62 \$.
 Charles W. Clarke, succession, lot 42-3, superficie 266 600 pi²; taxes municipales 9,50 \$; total: 9,50 \$.
 Charles W. Clarke, succession, lot 40 A 3, superficie 435 600 pi²; taxes municipales 3,18 \$; total: 3,18 \$.
 Charles W. Clarke, succession, lot 42-1, superficie 1 636 000 pi²; taxes municipales 23,25 \$; total: 23,25 \$.
 Charles W. Clarke, succession, lot 38-25, superficie 172 000 pi²; taxes municipales 3 87 \$; total: 3,87 \$.

Municipalité de l'Étang-du-Nord

Comme appartenant à:
 Roland Bourque, lot 1953, superficie 98 840 pi²; taxes scolaires 375,89 \$; total: 375,89 \$. Avec bâtisse.
 Roland Bourque, lot 2245, superficie 4 785 pi²; taxes scolaires 15,76 \$; total: 15,76 \$.
 Edwin A. Leblanc, lot 2321, superficie 4 510 pi²; taxes municipales 8,66 \$, taxes scolaires 9,92 \$, frais 6,61 \$; total: 25,19 \$.

Donné à Cap-aux-Meules, le 26^e jour d'avril 1979.

1052-20-2-0

Le secrétaire-trésorier,
 LISE CHEVRIER.

Municipalité du comté de Mégantic

Avis est, par les présentes, donné par Victoire Renaud-Tremblay, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans le village d'Inverness, au lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, le MERCREDI, TREIZIÈME jour de JUIN 1979 à DIX heures, tel que fixé par le règlement, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité de Lyster

Une partie de terrain de forme irrégulière, avec toutes

les bâtisses dessus construites, situé dans le village de Lyster, au sud-ouest de la rue Roy connue et désignée comme étant la resubdivision numéro quatre-vingt-dix-sept (97) de la subdivision deux d'une partie du lot numéro dix-sept (ptie 17-2-97) du rang Cinq (5) sur le plan et livre de renvoi officiels du canton de Nelson et mesurant quatre cents (400) pieds de largeur sur sa façade longeant la rue Roy, trois cent cinq (305) pieds de largeur arrière par cent (100) pieds de profondeur sur le côté nord-ouest. Les lignes sud et sud-est étant une ligne brisée et mesurent trente-huit (38) pieds, partant de l'extrémité sud-ouest, cinquante (50) pieds et quarante-cinq (45) pieds et ensuite forment un angle qui revient à la route sur une distance

de cinquante (50) pieds. Le tout mesurant plus ou moins, en mesures anglaises.

La susdite partie de terrain est bornée comme suit: au nord-ouest par la rue de la Coopérative, au nord-est par la rue Roy, au sud-ouest par des parties de terrain appartenant à André Paradis, Alfred Bolduc et Jean-Baptiste Labonté et/ou leurs représentants, et au sud par une partie de terrain appartenant à la Corporation du village de Lyster et/ou ses représentants.

Connu comme appartenant aux Propriétés Houde-Laporte Limitée. Taxes dues: 1 704,32 \$.

Municipalité de Sacré-Coeur-de-Marie, partie sud

1. Une lisière de terrain de vingt (20) pieds de largeur par quatre-vingt-dix (90) pieds de profondeur, le tout plus ou moins, faisant partie du lot numéro huit C (ptie de 8 C) du cadastre pour le Neuvième Rang du canton de Thetford, comté de Mégantic, circonstances et dépendances, borné en avant par le chemin public, en arrière et d'un côté par d'autres parties dudit lot appartenant à Gérard

Turmel ou représentants, et de l'autre côté par l'immeuble ci-après décrit.

2. Un emplacement de cent dix (110) pieds de largeur par quatre-vingt-dix de profondeur, le tout plus ou moins, faisant partie des deux arpents et demi sud-ouest du lot numéro huit C (ptie de 2 arp. de 1/2 S.-O. de 8 C) du cadastre officiel pour le Neuvième Rang du canton de Thetford, comté de Mégantic, avec la maison et le garage y érigés, circonstances et dépendances, borné en avant par le chemin public sur ladite largeur de cent dix (110) pieds, d'un côté par l'immeuble susdécrit de l'autre côté et en arrière par d'autres parties dudit lot la propriété dudit Gérard Turmel.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes.

Connu comme appartenant à Clowes Kenneth. Taxes dues: 72,68 \$.

St-Jean-de-Brébeuf, le 30 avril 1979.

Le secrétaire-trésorier,

1137-20-2-o

VICTOIRE RENAUD-TREMBLAY.

Ville de Rosemère

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après désignés seront vendues à l'enchère publique, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 100, rue Charbonneau, à Rosemère, comté de Terrebonne, Qué., le MERCREDI, VINGTIÈME jour de JUIN 1979, à DIX heures du matin (heure avancée de l'est), pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêt, plus les frais subséquemment encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 22 mai 1979, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles sous l'autorité de la Loi des cités et villes, article 550 (S.R. 1964, chapitre 193).

No rôle	Cadastre	Propriétaire
5-10-994	P. 16	Roger Pilon Inc.
Une partie du lot 16 contenant approximativement 19,36 arpents, bornée au nord-est par une partie du lot 14, au sud-est par une autre partie du lot 16 (autoroute 640), au sud-ouest par une partie du lot 17, au nord-ouest par les lots 319, 320, 321 et 323 (enr. no 451461).		
5-10-616	16-1, 16-2	Cinq-Mars, Marcel
5-17-148	16-57	Patry, Mme Rita
5-10-993	P. 17	Roger Pilon Inc.
Une partie du lot 17 contenant approximativement 19,02 arpents, bornée au nord-est par une partie du lot 16, au sud-est par une autre partie du lot 17 (autoroute 640), au sud-ouest par une partie du lot 18, au nord-ouest par les lots 323, 324, 325 et 326 (enr. no 451461).		
5-14-173	23-7, 23-8	DeBeaupré, Michael
3-55-371	35-3-1, 35-14, 35-P. 13 (a), 35-P. 13 (b)	Grou, Maurice
a) Mesurant 25 pieds de largeur sur toute la profondeur dudit lot, bornée vers le sud par la rue Skelton, au nord par une partie du lot 35-21, vers l'est par le résidu dudit lot 35-13, vers l'ouest par le lot 35-14; à distraire de cette partie la partie vendue par Hercule Groulx, dit Grou, sous le numéro d'enregistrement 171783.		
b) Mesurant 35 pieds par 50 pieds, bornée vers le sud par l'emplacement appartenant à Roger Martin (étant la partie résiduelle sud-est de la subdivision 13 du lot originaire 35), vers le nord par une partie du lot 35-21, vers l'est par le lot 35-15 et vers l'ouest par partie du 35-P. 13 décrite au paragraphe précédent (enr. no 279623).		
2-19-220	42-39, 42-40	Lessard, J.P., a/s C. Demers
2-29-289	44-56-2, 44-57-1	Marion, Pierre
2-27-230	45-47	Grenier, Mme Agnès G.
1-32-242	66-105	Tsolis, Terry

No rôle	Cadastre	Propriétaires
2-21-221	235-92	Chricosta, Vincent et Mme Lynda S.
2-48-293	237-241	Janson, Robert
2-48-291	237-242	Mordiko, S. et Mrs. Clyne
2-48-289	237-243	Mordiko, Samuel
3-32-300	241-268	Snyder, Bernard
2-41-291	241-290, 241-P. 291	Rentschler, Mme Bridgette

Ayant une superficie de 2 090 pi² et bornée au nord-est par la rue Pacific, au nord-ouest par le lot 241-290, au sud-ouest par la rue William et au sud-est par la subdivision dudit lot 291, avec bâtisse (enr. no 339441).

3-22-348	254-54	Béchar, Mme Pauline
1-29-997	929-1	Champlain Valley Project Inc.
1-29-998	929-2	Champlain Valley Project Inc.

Les immeubles susdits sont tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, et situés dans la ville de Rosemère.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Donné à Rosemère le 22 mai 1979.

1177-21-2-o

Le greffier.
JEANNE LAFLEUR.

Errata

Gazette	Rubrique	Page Lire:	Au lieu de:
18(05-05-79)	Changement de nom	4835 BOUTIQUE D'IMPORTATIONS ET D'ACCESSOIRES DE MONTREAL LTEE BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF MONTREAL LTD. 1205-7873 Ancien nom: BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF MONTREAL LTD.	BOUTIQUE D'IMPORTATIONS ET D'ACCESSOIRES DE MONTREAL LTEE BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF MONTREAL LTD. 1205-7873 Ancien nom: BOUTIQUE ACCESSOIRES IMPORTS OF MONTREAL LTD.

1159-o

LABORATOIRE MEDICO DES MILLE ILES INC.

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 30 juillet 1977, numéro 30, à la page 7100, ainsi que l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 5 novembre 1977, numéro 44, à la page 10265, annulant la compagnie «LABORATOIRE MEDICO DES MILLE ILES INC.», en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies doivent être considérés comme nuls et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1160-o

1266-9032

CLERMONT & DAGENAI'S TRANSPORT INC.

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 21 octobre 1978, numéro 42, à la page 12774, ainsi que l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 16 décembre 1978, numéro 50, à la page 15162, annulant la compagnie «CLERMONT & DAGENAI'S TRANSPORT INC.», en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies doivent être considérés comme nuls et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

1160-o

1312-2791

ORGANISATION INTEGREE I.P.L. INC.

Avis est donné par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières que l'avis de dissolution éventuelle de corporations paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 11 novembre 1978, numéro 45, à la page 13834, ainsi que l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 6 janvier 1979, numéro 1, à la page 27, annulant la compagnie «ORGANISATION INTEGREE I.P.L. INC.», en vertu des articles 4, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies doivent être considérés comme nuls et de nul effet.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

1160-o

1370-4812

Proclamation

Veillez noter que dans la proclamation concernant l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la cité de Lachute au village de Brownsburg publié le 28 avril 1979 à la page 4705 de l'édition numéro 17, au dernier paragraphe de l'avis, nous aurions dû lire: «l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne» au lieu de: «l'année mil neuf cent soixante-dix-huit de l'ère chrétienne».

1169-o

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Veillez noter que dans l'avis de soumission publié dans l'édition numéro 19 du 12 mai 1979 à la page 5161, des erreurs typographiques se sont glissées au tableau d'amortissement et il y aurait lieu d'y apporter les corrections suivantes:

1985 lire	138 000 \$	au lieu de	125 000 \$
1986	152 000		138 000
1987	168 000		152 000
1988	186 000		168 000
1989	204 000		186 000

1159-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

	Page
CLUB COOPERATIF DE CONSOMMATION DE HULL (<i>Dissolution</i>)	5789
COOPERATIVE MARAICHÈRE DE MISE EN MARCHE (L'ACHIGAN) (<i>Formation</i>)	5789
PROMOTION-LOGEMENT, CENTRE D'ACCUEIL COOPERATIF DE L'ESTRIE (<i>Formation</i>)	5789

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE DE YAMASKA (<i>L.P.</i>)	5789
BLAINVILLE, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	5789
DESSERTÉ DE SAINTE-MONIQUE (<i>Supprimée</i>)	5791
EGLISE BAPTISTE ÉVANGÉLIQUE DE LA SARRE (<i>L.P.</i>)	5791
FABRIQUE DE LA DESSERTÉ DE SAINTE-MONIQUE (<i>LA</i>) (<i>Dissolution</i>)	5791
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, VILLAGE (<i>Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2</i>)	5791
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (<i>Modifications des statuts</i>)	5791

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI DES

CAISSE D'ÉCONOMIE CANCO (MONTRÉAL) (<i>LA</i>) (<i>Changement de nom</i>)	5792
CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS SPAR (<i>Changement de nom et de groupe</i>)	5792
CAISSE POPULAIRE DE BAGOTVILLE (<i>Modification du territoire</i>)	5792
SPAR EMPLOYÉES CRÉDIT UNION (<i>Changement de nom et de groupe</i>)	5792

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

BALCER, DAVID ANDREW	5792
BALCER, KENNETH DONALD	5792
BALCER, SANDRA ANN THELMA	5792
BERTRAND, JOSEPH ROGER JEAN	5792
BESSOUNIAN, JACQUES AGOP	5793
BISHOP, ELIZABETH ANNA JOSEPHINE	5793
BISHOP, SANDRA PAULINE	5793
BOUCHER, MARIE THERÈSE HELENE LORRAINE	5793
CARTER, ADAM	5793
CHAN, JUDY LAI SHING	5793
CLOUTIER, JOSEPH YVAN	5793
DULUDE, MARIE EVA ARMANDE	5793
GAMACHE, MARIE JEANNETTE FLORENCE	5793
GAUTHIER, JOSEPH JACQUES RONALD	5793
HEINZ, JOEY MANFRED	5793
HOUDE, MARIE CECILE LILY	5794
HUDON, JOSEPH EUGENE CHARLES	5794
JACQUES, MARIE ANNE ROLLANDE OLIVINE	5794
KUPER, ABRAHAM ANTHONY	5794
LORTIE, MARIE SIMONE EMELIA	5794
PARENT, JOSEPH ARTHUR ROBERT	5794
PREVOST, JOSEPH JEAN	5794
PRINCEVILLE, JOSEPH DENIS MICHEL	5794
SAVARD, MARIE NICOLE ROSE ANNA	5794
TACHE, JOSEPH THOMAS RAYMOND GERARD	5794
TOMAEV, SULTAN	5794
TRACEY, JAMES	5795
TRUDEL, MARIE LUCIA GISELE LOUISE	5795
VACHON, JOSEPH MARC ARTHUR EMILE	5795

DEMANDES

BLACKMAN, JOHN PETER RAYMOND	5795
BOUCHARD, MARIE BRIGITTE HUGUETTE	5795

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

DEMANDES — suite

	Page
BOUCHER, REYNALD	5795
BUDOVITCH, BERNARD	5795
BUDOVITCH, BETH MARILYN	5795
BUDOVITCH, CHARLES HOWARD	5795
BUDOVITCH, MARVIN BARRY	5795
BUJOLD MARCOUX, MARIE-JEANNOT	5795
CENTENO, TOMAZ FRANCISCO CHACALIAZA	5796
CHOUINARD, MARC ANDRE	5796
CYR, ROBERT	5796
DE VINCENTIIS, TULLIO	5796
DUFOUR, CLAUDE	5796
DUPUIS, JOSEPH ALFRED	5796
GAGNON-HENRY, CARMELLE	5796
GRENIER PILON, MARIE JEANNINE ROSE AIMEE	5796
HADJIMOLLADJI, MOHSSEN	5796
JARGSTORFF, PETER ROBERT	5797
KOSTOVETSKY, MELVIN	5797
LABONTE, ALBINA	5797
MARIE PAULINE MURIELLE	5797
MILLER, MARY EMILY	5797
MODLINSKY, GARY ALLAN	5797
NADEAU, ALAIN	5797
NADEAU, JOSEPH EMILIEN	5797
O'DONNELL, MARY ELIZABETH	5797
PEDNEAUD, IRENE-STELLA	5797
PROVOST, JOSEPH ALFRED VICTOR	5798
SHPYLKIN, MICHEL	5798
SHPYLKIN, WALTER	5798
SZPYLKIN, STEPAN	5798
TAM, SHAO JUNG	5798
THIBEAULT, JOSEPH-HENRI-DOLLARD <i>alias</i> DONALD GIRARD	5798
VEZINA, BERNADETTE	5798

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE EN VRAC	5784
— CAMIONNAGE GENERAL	5774
— CAMIONNAGE SPECIALISE	5776
— LOCATION	5787
— MARITIME	5786
— TAXI	5771
— VOYAGEUR	5770
DECISIONS RENDUES (<i>Errata</i>)	5788
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	5745
— QUEBEC	5756
QUEBEC (<i>Transport des déchets</i>)	5768
PROPRIO MOTU	5745

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

CAPITOL FUR COMPANY	5719
EXECUTIVE TABLE RESTAURANT INC.	5719
G S INVESTMENTS LTD.	5719
INTERETS R.A. PINARD LTEE (LES)	5719
MOPOLI COMPAGNIE	5719

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE — suite**

	Page
PINE CORPORATION	5719
PLACEMENTS GEORGES DAGENAI, LTEE	5719
PLACEMENTS RENE DAGENAI, LTEE	5719
POULIN (ALPHONSE) LTEE	5719
RADIO TROIS-RIVIERES, INC.	5719
SOCIETE DIRANO INC. (LA)	5719
SOCIETE ROCHEL INC. (LA)	5719
TRANSPORT MARITIME DE L'ILE-AUX-COUDRES INC.	5719
VARIETY DISCOUNT FABRICS INC.	5719

ADMINISTRATEURS (Article 84)

AMENAGEMENTS POINT DE VUE INC. (LES)	5720
ASSOCIATION DE BALLE-MOLLE FEMININE J.R.B.N.	5720
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DE TROIS-RIVIERES ET LA MAURICIE (L') ...	5720
ASSOCIATION DES PARENTS DE LANGUE FRANCAISE DE MONT-ROYAL INC. (L')	5720
CAFE CHRETIEN DE THETFORD INC.	5720
CENTRE D'ETUDES REPENTIGNY	5720
CHAUSSURES AU PIED DU ROI INC.	5720
CLUB ARAMIS ROXTON FALLS INC.	5720
CLUB DE BASEBALL LES ROYAUX DE ST-ETIENNE INC.	5720
CLUB DE CAMPING ET CARAVANING BAIE COMEAU-HAUTERIVE INC.	5720
CLUB DE CAMPING LE WIGWAM	5720
CLUB DE CANOT-CAMPING LES GENS DU NORD	5720
CLUB DE L'AGE D'OR BEAU SOLEIL INC.	5720
CLUB DE NATATION LAVAL	5720
CLUB DE SKI DE FOND DE MARIA INC.	5720
CLUB LIONS DE JONQUIERE INC. (LE)	5720
CLUB RADIO-AMATEUR ROYAL INC.	5720
CLUB RECREATIF ALPIN DE DUMAS (LE)	5720
CLUB RECREATIF DES SALARIES DE WESTINGHOUSE CANADA LTEE (TROIS-RIVIERES) INC.	5721
CLUB RICHELIEU BAIE COMEAU-HAUTERIVE	5721
CLUB RICHELIEU GRACEFIELD	5721
COIN DES ENFANTS DE L'AVENUE DU PARC (LE)	5721
COMITE DES CITOYENS DU LAC RENE INC.	5721
COMITE DES FETES DE CACOUNA INC.	5721
COMMUNICATIONS BASSE-VILLE	5721
CORPORATION COMPAGNONS DES MARRONNIERS	5721
CORPORATION DES HAWKS DE LA PRAIRIE	5721
DRAPERIES METRO INC.	5721
ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA TROUPE NORD-FOLK (L')	5721
ENTREPRISES D'ALUMINIUM G.A.M. INC. (LES)	5721
ENTREPRISES JALON INC. (LES)	5721
ENTREPRISES RAYNALD MARTEL INC. (LES)	5721
FEDERATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUEBEC (F.I.H.O.Q.)	5721
FORSAV INC.	5721
GRIMARD ELECTRIQUE INC.	5721
GROUPE FLEURBEC INC. (LE)	5721
GROUPE PLASTIQUES G.M. LTEE	5721
HARMONIE DE COATICOOK	5721
INVESTER INC.	5721
J.G.R. (MALARTIC) LTEE	5722
LOGISTEC CORPORATION	5722
LOISIRS DE VAL-ALAIN, INC. (LES)	5722
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LESAGE LTEE	5722
MERCERIE PAT INC.	5722
PLACEMENTS INTER INC. (LES)	5722
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE F.L. INC.	5722

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

Page

PUBLICATIONS PARADE INC. (LES)	5722
QUEBEC COMBUSTION INC.	5722
ROTARY CLUB OF WESTMOUNT WELFARE FUND	5722
SALLE DE QUILLES IDEALE INC.	5722
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE PORT-CARTIER	5722
SOCIÉTÉ DE JUMELAGE DE SHERBROOKE INC.	5722

CHANGEMENT DE NOM

AMUSEMENTS ARCADE INC. (LES)	5722
ARCADE AMUSEMENTS INC.	5722
ASSOCIATION AU SERVICE DES LECTEURS INC.	5722
ASSOCIATION DE PARENTS DU COLLEGE FRANCAIS, ANNEXE RIVE-SUD	5723
ASSOCIATION LOCALE POUR HANDICAPES D'ORLEANS	5723
BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF MONTREAL LTD. (Erratum)	5481
BOUTIQUE D'IMPORTATIONS ET D'ACCESSOIRES DE MONTREAL LTEE (Erratum)	5481
CENTRODYNE INC.	5723
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-HYACINTHE INC. (LE)	5723
CONSULTANTS S.B.C.S. GRANBY INC. (LES)	5723
CORPORATION MINIERE D'URANIUM QUEBEC (L.R.P.)	5723
COUTURE'S MOVERS LTD.	5723
DEMEMAGEMENT ET TRANSPORT COUTURE LTEE	5723
ENTREPRISES J.M. COLLARD & FILS INC. (LES)	5723
EUROPE FASHIONS (1979) INC.	5723
FONDATION DE LA PARALYSIE SPASTIQUE DE MONTREAL	5723
HAMILTON FABRICS LTD.	5724
INVESTISSEMENTS STONE LTEE (LES)	5723
ISOLATION GENERALE P.D.H. INC.	5723
LOCATION J.G.R. LTEE	5723
MANUFACTURE D'HABITS ST-JEROME INC.	5723
MARCHE ANDRE MARTEL INC.	5723
MARQUE D'OR INC.	5723
MODES EUROPE (1979) INC.	5723
NOVADENT LTEE	5723
PRODUITS ALEXANDRE LE GRAND INC. (LES)	5724
PROGRAMME PARENTS-SECOURS DU QUEBEC	5724
QUEBEC URANIUM MINING CORPORATION (N.P.L.)	5723
READERS SERVICE ASSOCIATION INC.	5722
SERVICES MAXI-PLUS INC. (LES)	5724
SPASTIC FOUNDATION OF MONTREAL	5723
STONE INVESTMENTS LTD.	5723
SURPLUS STE-MARIE INC.	5724
TISSUS HAMILTON LTEE (LES)	5724

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

BAR HARBOUR SWIMSUITS LTD.	5799
CAMPEAU (G.) & FILS	5799
CLUB DE CHASSE ET PECHE DU CANTON OTIS INC.	5799
EXPORTATION DE FOURRURES DE MONTREAL LTEE	5799
LAITERIE MADELON LTEE (LA)	5799
LAVE-AUTO DU BAS ST-LAURENT INC.	5799
MONTREAL FUR EXPORT LTD.	5799
OPTIQUE CREDO INC. (L')	5799
QUALITY LAMP MFG. LTD.	5799
REPRODATA INC.	5799
RESTAURANT PIZZERIA NICOLETTE LTEE	5800
SUREM INC.	5800
VILLA DES CHUTES INC.	5800

COMPAGNIES — LOI DES**DOMICILE LEGAL (Article 30)**

	Page
AGENCES BELVEDERE INC. (LES)	5724
ARTISANS DE LA COTE DE BEAUPRE INC. (LES)	5724
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CHALETS DU RANG ST-BENOIT	5724
BEACON HILL COMMUNITY ASSOCIATION	5724
BEAUREGARD (PIERRETTE) INC.	5724
BOUTIQUE DANEAU INC.	5724
CITICORP LTEE	5724
CLUB LES MONTAGNARDS DE PALMAROLLE INC.	5724
CLUB MOTO-NEIGE REGIONAL D'ABITIBI INC.	5724
COMITE DE CITOYENS DE MISTASSINI (SECTEUR DE STE-MARGUERITE-MARIE) INC.	5725
ENTRAIDE CHEZ NOUS INC. (L')	5725
ENTREPRISES STELO INC. (LES)	5725
FILETAGE INTERNATIONAL S.P. INC.	5725
FLORVIN LTEE	5725
GAGNON (JOS) & FILS INC.	5725
HARMONIE DE COATICOOK	5725
IMMEUBLES GAETAN LACHANCE INC. (LES)	5725
INVESTISSEMENTS MONT-BELLEVUE INC.	5725
LADOUCEUR (CLEMENT) INC.	5725
LIVRAISON LEPAGE LTEE	5725
MONUMENTS DAIGLE LTEE (LES)	5725
NORGALE INVESTMENT CORP.	5725
O & S BRONZE & METAL FABRICATORS LTD.	5725
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE (L')	5725
PEPIN (ROBERT) (1977) LTEE	5725
PLACEMENTS KENT LIMITEE (LES)	5725
PLACEMENTS KREE INC.	5725
PLACEMENTS OPTIONEX INC. (LES)	5725
PLACEMENTS W.A.H. LTEE (LES)	5725
QUINCAILLERIE QUINOSPORT LTEE	5725
SCIERIE ST-RAYMOND LIMITEE (LA)	5726
SOCIETE D'AMENAGEMENT DE PORT-CARTIER	5726
SOULANGES CARTAGE & EQUIPMENT COMPANY LIMITED	5726
STRA-T.J. INC.	5726
TERREMONT INC.	5726
TRACKAGRI INC.	5726

FUSION DES COMPAGNIES

AUDART INC.	5726
CARRIERES LANGLOIS LTEE (LES)	5726
COTE (PIERRE) (1978) LTEE	5726

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

AGENCE DE SECURITE ET D'INVESTIGATION PHOENIX INC.	5727
AMEUBLEMENT J. & H. GOHIER INC.	5727
ASPHALTE D.R. INC.	5727
ASPHALTE LA PLAINE INC.	5727
ATELIERS ABORA INC. (LES)	5727
ATELIERS DE BOIS OUVRE MARCEL ROSE INC.	5727
AUTOBUS PAUL LE JEUNE INC.	5727
AUTOBUS VERTEFEUILLE INC. (LES)	5727
AUX BILLOTS INC.	5727
BABEE TENDA QUEBEC INC.	5727
BARS ET RESTAURANTS H.B.K. LIMITEE	5727
BELLINI COIFFURE INC.	5727
BOCAGES DU GOLF INC. (LES)	5727
BOUCHERIE LAURENT POULIN INC.	5727

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
BOULANGERIE LACHAPPELLE INC.	5727
BOUTIQUE BOMONDE DE CHARLESBOURG INC.	5727
BOUTIQUE N. ET G. GENDRON INC.	5727
BRASSERIE DU HAMEAU INC.	5727
BRUNELLE (A.) & FILS INC.	5727
C.D.G. INNOVATEX INC.	5728
CANTIBOUFFE INC.	5728
CENTRE DE PROMOTIONS I.C.S. INC.	5728
CENTRE DE SOUDURE ROUANDA INC.	5728
CENTRE DU COMPTOIR MOULE DE L'ESTRIE LTEE	5728
CHANTIGNY SERVICES TECHNIQUES (1979) INC.	5728
CHEZ LILIANNE (1978) INC. (Correction)	5738
CLINIQUE MEDICALE LAUSANNE LTEE	5728
CLUB DE MOTO-CROSS ST-LAURENT INC.	5728
COMPAGNIE DES DIX AMIS INC.	5728
CONSTRUCTION L'ECART LTEE	5728
CONSTRUCTION NAIRN INC.	5728
CONSTRUCTION VAL-ARBOUR INC.	5728
CONSTRUCTIONS DE COURVAL INC.	5728
CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS HUBERT INC. (LES)	5728
CONSTRUCTIONS M.A.C. INC. (LES)	5728
CONTRE-PLAQUES G. RIOUX INC. (LES)	5728
CORPORATION DABOURODRO INC.	5728
COTE (MARTIAL & CLEMENT) INC.	5728
COURTIERS EN VIANDES NORD-OUEST LTEE (LES)	5728
DANTINE (JULIEN H.) INC.	5728
DEBOSSSELAGE POTVIN INC.	5728
DELICES CHERIE INC. (LES)	5729
DEPANNEUR CARICHAUD INC.	5729
DESSINS A.M. INC. (LES)	5729
DISTRIBUTEURS DE PRODUITS DE L'EST (QUEBEC) INC. (LES)	5729
DISTRIBUTIONS F.B.L. LTEE (LES)	5729
DISTRIBUTIONS PROFILAC INC.	5729
DISTRIBUTIONS ZEUS INC.	5729
DOYON & GIASSON INC.	5729
DUBE & POUDRIER LTEE	5729
DUBE (JEAN-GUY) EXCAVATION INC.	5729
DUCHAUINEAU (JEAN-PAUL) INC.	5729
EASTERN PRODUCE DISTRIBUTORS (QUEBEC) INC.	5729
ENTREPRISES CLADIS INC. (LES)	5729
ENTREPRISES DROUVAULT LTEE (LES)	5729
ENTREPRISES FORESTIERES DELLETREMB INC.	5729
ENTREPRISES MAJORIC ST-PIERRE INC. (LES)	5729
ENTREPRISES MATCON INC. (LES)	5729
EPICERIE GUY LETOURNEAU INC.	5729
EPICERIE-DEPANNEUR CALENCE INC.	5729
EQUIPEMENTS DE FERME C. LESAGE INC.	5729
ESPAR INC.	5729
FERME A & L ST-PIERRE INC.	5730
FERME DENIS JOYAL INC.	5730
FERME DU CAP INC. (LA)	5730
FERME GAETAN GAUCHER INC.	5730
FERME L.B.P. INC.	5730
FERME LAVI INC.	5730
FERME MARLOW INC.	5730
FERME PORCINE STE-HELENE INC.	5730
FERME R. DELEEMENS & FILS INC.	5730
FERME RACETTE INC. (LA)	5730

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

	Page
FERME VAUCLUSE LTEE (LA)	5730
FERMES C. GREGOIRE & FILS INC. (LES)	5730
FERMES JEAN-LUC GAUCHER INC. (LES)	5730
FORAGES DE WINDSOR INC. (LES)	5730
FROMAGES LA CHAUDIERE INC.	5730
FRONTENAC ECOLOGICAL PROTECTION SERVICES LTD.	5733
FRUITS ET LEGUMES JEAN-CLAUDE GERVAIS INC.	5730
GAGNON & BOISSEAU INC.	5730
GARAGE A. LAJOIE INC.	5730
GARAGE R. COMTOIS INC.	5730
GARAGE R. COUTURE & FRERES INC.	5730
GARAGE ROBERT MERCIER & FILS (1979) INC.	5730
GARAGE TARAM INC.	5731
GAUCHER FIBRES DE VERRE INC.	5731
GESTION MARCEL CHOINARD INC.	5731
GESTIONS M.G.R. LTEE	5731
GESTIONS PETTIGREW INC. (LES)	5731
GRONDIN (LEO) INC.	5731
IMMEUBLES JEAN FORGET INC. (LES)	5731
INDUSTRIES DU DIESEL KERBEC INC. (LES)	5731
INVESTISSEMENTS B.S.P. LTEE (LTEE)	5731
INVESTISSEMENTS DE L'ORIGINAL INC. (LES)	5731
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS TANDEM INC. (LES)	5731
JARDINS G.F. INC. (LES)	5731
JEAN (R.) INC.	5731
JOURNAL DU GRAND-PORTAGE (LE) INC.	5731
LABORATOIRE D'EXPERTISES N.C. INC.	5731
LABORATOIRE RICHARD DESJARDINS INC.	5731
LAFRANCE (MAGELLA) INC.	5731
LAROCHELLE (CLEMENT) INC.	5731
LAVE-AUTO DISCO INC.	5731
LEMAY (P. H.) & FILS LTEE.	5731
LEVESQUE (LOUISE) INC.	5731
LINGES INDUSTRIELS A.C.G. INC. (LES)	5732
LOCATION M.G.H. INC.	5732
MACONNERIE J.C. DESROCHERS & FILS LTEE	5732
MAISON DE PUBLICITE BERNARD INC.	5732
MARBAR TRANSPORT INC.	5734
MARCHE BEAUVAIS, FAFARD & ST-MARSEILLE INC.	5732
MARCHE D. ET N. LOISELLE INC.	5732
MARCHE GENERAL PIAZZA INC.	5732
MECHOUI CLAUDE STEBEN INC.	5732
MENUISERIE DE L'ESTRIE INC.	5732
MEUBLES YVAN MAHEU INC. (LES)	5732
MODE FRIAN'DISE LTEE	5732
MOTEL LA PLACE (1979) INC.	5732
MOTEUR ELECTRIQUE FONTAINE INC.	5732
MOTO CARTIER INC.	5732
MOULEES SINOTTE INC. (LES)	5732
NADEAU (FERNAND) INC.	5732
NUSSEY TRANSPORT INC.	5734
PHILIPEX INC.	5732
PISCINES COTE D'AZUR INC. (LES)	5732
PLACEMENTS CAMILLE POIRIER INC. (LES)	5732
PLACEMENTS MICHEL L'HEUREUX LTEE	5732
PLACEMENTS PAULANOT LTEE (LES)	5732
PLOMBERIE CLAUDE RIVEST INC.	5733
PLOUFFE (MARCEL ROBERT) INC.	5733

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

Page

PRODUCTIONS PYRO INC. (LES)	5733
PRODUITS MARINS DE LA BASSE COTE NORD INC. (LES)	5733
PUBLICATIONS 21 INC. (LES)	5733
REMORQUAGE R. COMTOIS INC.	5733
RENOVATION JEAN PIERRE VERRET INC.	5733
RESIDENCES TURGEON INC.	5733
RESTAURANT ARPEGE (1979) INC.	5733
RESTAURANT MADAME ARTHUR INC.	5733
ROGER SPORT INC.	5733
SERRURIER JOLIETTE INC.	5733
SERVICE DE TRAITEUR LES TROIS FOURCHETTES LTEE	5733
SERVICES DE PROTECTION ECOLOGIQUE FRONTENAC LTEE	5733
SIMARD (BENOIT) LTEE	5733
SOCIETE IMMOBILIERE SOLIN INC. (LA)	5733
SOGEPIDE INC.	5733
SOUDURE G.A.M. (CHIBOUGAMAU) INC.	5733
SOUDURE MOBILE J.D.R. INC.	5733
SPHAGNEX INC.	5733
STATION-SERVICE RAYNALD BHERER INC.	5734
TEMISFORET LTEE	5734
TRANSPORT MARBAR INC.	5734
TRANSPORT NUSSEY INC.	5734
USINAGE CHATEL INC.	5734
VAL-PRI LTEE	5734
VARIETES V.B. INC. (LES)	5734
VETEMENTS WATERLOO INC.	5734

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

AMIS DE L'ORGUE DE RIMOUSKI (LES)	5734
ASSOCIATION CULTURELLE LES COPAINS DE L'AMITIE	5734
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE DE SAINT-HIPPOLYTE (L')	5734
ASSOCIATION DE LA PRESSE ETNIQUE DU QUEBEC	5734
ASSOCIATION DES AVEUGLES DE LA RIVE-SUD INC.	5734
ASSOCIATION DES DETENTEURS DE PERMIS D'ALCOOL DE MATANE INC.	5734
ASSOCIATION REGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING CENTRE DU QUEBEC ET ESTRIE	5735
ATELIER D'EXPRESSION GRAPHIQUE DE PORT-CARTIER (L')	5735
AU MOULIN BICULTURAL NURSERY PLAY GROUP	5736
CABESTAN SEPT-ILIE (LE)	5735
CAMP TEKAKWITHA INC.	5735
CENTRE D'ANIMATION ST-PIERRE DE MONTREAL INC.	5735
CENTRE D'ECOUTE LE HAVRE INC.	5735
CENTRE MARC VANIER INC.	5735
CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-THERESE-DE-GASPE (LA)	5735
CHATEAU DES MONTS INC. (LE)	5735
CLUB DE BADMINGTON REGIONAL D'AHUNTSIC (LE)	5735
CLUB DE BASEBALL JUNIOR AA CABANO INC.	5735
CLUB DE BASEBALL JUNIOR A LES JETS DE POINTE-AUX-TREMBLES	5735
CLUB DE MOTONEIGE DE TASCHEREAU INC.	5735
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STELLAIRE DE HAUTERIVE INC.	5735
CLUB DE VOILE RIVE SUD LTEE	5735
CLUB DE VOLLEY-BALL LES LIBELLULES DE LANAUDIERE INC. (LE)	5735
CLUB DE WATER-POLO DE L'OUTAOUAIS INC.	5735
CLUB OPTIMISTE D'ASBESTOS (1979) INC.	5735
CLUB SOCIAL LOTO-RENDEZ-VOUS INC.	5735
CLUB VETTE-EVOLUTION INC.	5736
COMITE DE LA FETE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DE POINTE-AUX-OUTARDES INC. (LE)	5736
COMITE DES FETES D'UPTON INC. (LE)	5736

COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES (3^e PARTIE) — suite**

	Page
COMITE ORGANISATEUR DE LA FETE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DU LAC-DES-SEIZE-ILES	5736
COMPAGNIE DES CENT ASSOCIES FRANCOPHONES (LA)	5736
COMPAGNONS DE LA DANSE DU QUEBEC (LES)	5736
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE MIRABEL NORD INC.	5736
CORPORATION DE LA FETE NATIONALE DES QUEBECOIS DES HAUTES-RIVIERES	5736
CORPORATION DES FETES DE VILLE-EMARD ET COTE-ST-PAUL	5736
DULUTH EN FETE INC.	5736
FEDERATION DES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS DU QUEBEC INC.	5736
FRATERNITE LA BUTTE	5736
GARDE PAROISSIALE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI INC.	5736
GROUPE DE LA PLACE PUBLIQUE (LE)	5736
GROUPE PELAJO INC.	5736
JARDIN D'ENFANTS BICULTUREL AU MOULIN	5736
LANAU-SPEC INC.	5736
LIGUE DE QUILLES DE CHAPEAU INC.	5736
LOISIRS COMMUNAUTAIRES DE RIVIERE-BLEUE INC. (LES)	5737
MASKI-COURONS INC.	5737
MISS BLACK QUEBEC PAGEANT INC.	5737
MONTREAL URBAN HERITAGE SOCIETY	5737
MOUVEMENT ACTION-CHOMAGE TROIS-RIVIERES	5737
PETITS CHIFFONS INC. (LES)	5737
PRODUCTIONS DU LUNDI MATIN INC. (LES)	5737
PROMOTIONS TRILLE INC. (LES)	5737
REGROUPEMENT DES ETUDIANTS DU SOIR C.V.M. INC.	5737
SERVICE COMMUNAUTAIRE DE MEUBLES DE LA RIVE-SUD	5737
SERVICES-SECOURS CAP-DE-LA-MADELEINE INC.	5737
SOCIETE D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY (LA)	5737
SOCIETE DU PATRIMOINE DU HAUT-RICHELIEU	5737
SOCIETE DU PATRIMOINE URBAIN DE MONTREAL (LA)	5737
SPECTACLES MLE QUEBEC NOIRE INC. (LES)	5737
THEATRE DE BONNE HUMEUR (LE)	5737
TROUPE DE DANSE FOLKLORIQUE LES DEGOURDIS	5737
VANIER (MARC) CENTRE INC.	5735

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE PLACE LASALLE DE BAIE-COMEAU INC.	5738
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE JUDO DU QUEBEC INC. (L')	5738
ASSURANCE AUGER & ASSOCIES INC.	5738
BIBLAIRIE G.G.C. LTEE	5738
BOURGAULT (MAURICE) INC.	5738
CENTRE DE CULTURE PHYSIQUE DENIS GAUTHIER INC.	5738
CLUB DEUX PLUS DEUX	5738
COMGEN INC.	5738
CON-DES INC.	5738
CONSEILLERS EN GESTION SPORTIVE JANDEC INC.	5739
CONSTRUCTION ROMIR INC.	5739
CONSTRUCTIONS KENNEDY INC. (LES)	5739
CONSTRUCTIONS P.R.V. INC. (LES)	5739
CORPORATION DE CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MONTREAL	5739
DOUVILLE & ASSOCIES INC.	5739
EDITIONS ADAGIO INC. (LES)	5739
ENSEMBLE FOLKLORIQUE LA TROUPE NORD-FOLK INC. (L')	5739
ENTREPRISES CLAUDE PRIMEAU ET FILS INC. (LES)	5739
ENTREPRISES GLECOR INC.	5739
ENTREPRISES I. SWIFT INC. (LES)	5739
ENTREPRISES MASSI LTEE (LES)	5739
EXCAVATION C.B. INC.	5739

COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — suite**

	Page
EXCAVEX LTEE	5739
EXDALE REALTIES LTD.	5739
FABRICANTS KAYANNA INC. (LES)	5739
FERME BEAUMONTOISE INC.	5739
GARDERIE L'OISEAU BLEU	5739
IBERVILLE SPRING INC.	5740
IMMEUBLES EXDALE LTEE	5739
KAYANNA MFG. INC.	5739
LENCOMEC INC.	5740
MINES D'OR THOMPSON-BOUSQUET LTEE (LES) (L.R.P.)	5740
MINES SIGMA (QUÉBEC) LIMITEE (LES) (L.R.P.)	5740
MINIER (G.H.) & FILS INC.	5740
MINI-MIX RIVE SUD INC.	5740
MODES BOTTOMS UP INC. (LES)	5740
MOUREAUX, JEFFREY, HAUSPY & ASSOCIES INC.	5740
NETCOM INC.	5740
PAVAGES CHARTRAND INC.	5740
PHOTO MEUNIER (1979) INC.	5740
PLACEMENTS M.B.R.G. INC.	5740
QUINCAILLERIE ST-MAURICE INC.	5740
RESSORTS D'IBERVILLE INC. (LES)	5740
SERVICE DEMERS & HAMEL (1974) INC.	5740
SOUDEC INC.	5740
SOUTH SHORE MINI-MIX INC.	5740
STUDIO ABEILLE, INC.	5740
SYSTEMES M.O. INC.	5740
VALRO INC.	5740

SIEGE SOCIAL (Article 84)

AMENAGEMENTS POINT DE VUE INC. (LES)	5741
AMPHIROULE (RIMOUSKI) INC.	5741
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MACHINES ARATOIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (L')	5741
COLONIAL MOTEL CORP.	5741
CONSEIL CHRIST THE KING NO. 5901 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE GREENFIELD PARK INC. (LE)	5741
CONSTRUCTION D.L.M. INC.	5741
CORPORATION D'INVESTISSEMENT PAJO (LA)	5741
DEVAD INC.	5741
EDITIONS ETUDES VIVANTES LTEE (LES)	5741
FEDERATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC (F.I.H.O.Q.)	5741
FOURRURES BOILY INC.	5741
GARDERIE LE BARON	5741
HOT-DOG JULES INC.	5741
IMMEUBLES JACQUES ROBITAILLE INC. (LES)	5741
METAL CLOUTIER INC.	5741
MODERN DECOR (1969) INC.	5741
NIQUELEY INC.	5741
PRECICON INC.	5741
RIVERAINS TRANSPORT INC.	5742
TEX-EL INC.	5742

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES**PERMIS**

BOWES MOVING & STORAGE (1976) LIMITED	5800
COMPAGNIE DE NAVIGATION DE LOUISEVILLE INC. (LA)	5800
COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC	5800
LOUISEVILLE NAVIGATION COMPANY INC.	5800

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA**AVIS DE QUALITE**

	Page
BELISLE, JOCELYN	5801
LAVOIE, GILLES	5801
PETITCLERC, BLANCHE GERALDINE	5801

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN	5801
SAINT-ANTONIN, MUNICIPALITE	5801
SAINT-LOUIS DE TERREBONNE, PAROISSE	5801
SALABERRY DE VALLEYFIELD, CITE	5802

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI REGISSANT LE

LES DEMOCRATES (<i>Association du comté de Rouyn-Noranda</i>)	5802
PARTI LIBERAL (<i>Etat sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 7 février 1979 au 6 mars 1979</i>)	5802
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de l'Acadie</i>)	5802
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de Bourassa</i>)	5802
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de Johnson</i>) (<i>Correction</i>)	5803
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de L'Assomption</i>)	5803
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel d'Outremont</i>)	5803
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de Saint-Henri</i>)	5803
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de Saint-Louis</i>)	5803
PARTI LIBERAL (<i>Remplacement du représentant officiel de Vaudreuil-Soulanges</i>)	5803

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

COOPERATIVE DE PRODUCTION DE BOEUF DE BOUCHERIE DE ST-JEROME	5803
GARAGE CYR & FERLAND INC.	5804

MINISTERES — AVIS CONCERNANT LES**CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES****ASSURANCES, LOI SUR LES**

FAMILIALE COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (LA) (<i>Délivrance de permis</i>)	5804
FAMILY LIFE ASSURANCE COMPANY (<i>Délivrance de permis</i>)	5804
INSURANCE CORPORATION OF IRELAND LIMITED (THE) (<i>Modification de permis</i>)	5804
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE L'ISLET (<i>Demande de fusion</i>)	5804
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU LAC ST-JEAN EST (<i>Demande de fusion</i>)	5805
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE D'IBERVILLE (<i>Demande de fusion</i>)	5805

RICHESSSES NATURELLES

REVOCATION DE DROITS MINIERS	5805
------------------------------------	------

TERRES ET FORETS**CADASTRES**

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE	5806
ARTHABASKA, VILLAGE	5806
ASCOT, CANTON	5806
BAIE-SAINT-PAUL, PAROISSE	5806
BETSIAMITES (<i>Révisé</i>), CANTON	5806
BROME, CANTON	5806
DE MONTS (<i>Révisé</i>), CANTON	5806
ECUREUILS, PAROISSE	5806
GRANBY, CANTON	5807
JONQUIERE, CANTON	5807
LETELLIER, CANTON	5807
MAGOG, CANTON	5807

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

TERRES ET FORÊTS

CADASTRES — suite

ROUYN, CANTON	Page
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	5807
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	5807
SAINT-JULIENNE, PAROISSE	5807
SAINT-MATHIAS, PAROISSE	5807

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

NORMALISATION DE TERMES

Amer au citron	5808
Amer citron	5808
Bitter Lemon	5808
Bière à la pression	5808
Bière pression	5808
Boissons gazeuses	5808
Cité	5808
Club soda	5808
Cream soda	5808
Diet	5808
Draught beer	5808
Eau gazeifiée	5808
Ginger «ale»	5808
Ginger «beer»	5808
Limonade	5808
Liqueur	5808
Low calories soda	5808
Nectar	5808
Orange soda	5808
Orangeade	5808
Pesticide	5808
Racinette	5808
Régime, de	5808
Règles d'écriture	5808
Root «beer»	5808
Soda (selon le cas)	5808
Soda à l'épinette	5808
Soda à l'orange	5808
Soda au gingembre	5808
Soda épinette	5808
Soda gingembre	5808
Soda gingembre piquant	5808
Soda hypocalorique	5808
Soda mousse	5808
Soda orange	5808
Soda piquant au gingembre	5808
Soda racinette	5808
Soda tonique	5808
Soda water	5808
Sodas	5808
Soft drinks	5808
Spruce «beer»	5808
Tonic water	5808
Ville	5808

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECOMMANDATION DE TERMES

	Page
Accents	5809
Aviron	5809
Brownie	5809
Canoë	5809
Canoë canadien	5808
Canoë de course de fond	5809
Canoë de descente	5809
Canoë de vitesse	5809
Canoë d'eaux vives	5809
Canoë-camping	5809
Canoëisme (canoë)	5809
Canoëiste	5809
Canoë-kayak	5809
Canoë-kayak de vitesse	5809
Canoë-kayak d'eaux vives	5809
Canot	5808
Canotable	5809
Canotage	5809
Canot-camping	5809
Canoteur	5809
Canoteuse	5809
Canotier	5809
Canotière	5809
Carré au chocolat	5809
Cédille	5809
Cellulose	5809
Contrast	5809
Contraste	5809
Dépréciation factor	5809
Facteur de dépréciation	5809
Facteur de maintenance	5809
Facteur d'utilisation	5809
Fibers	5809
Kayakable	5809
Kayak de descente	5809
Kayak de vitesse	5809
Kayak d'eaux vives	5809
Kayak-camping	5809
Kayakisme	5809
Kayakiste	5809
Lumen	5809
Luminaire	5809
Luminance	5809
Luminance lumineuse	5809
Lux	5809
Maintenance factor	5809
Majuscules	5809
Pagaie	5809
Tréma	5809
Utilization factor	5809

PROCLAMATION(S)

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la cité de <i>Lachute</i> au village de <i>Brownburg</i> (Erratum)	5842
---	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS D'ANNULATION DE LETTRES PATENTES (1^{re} Avis)

SCIÉRIE MANICOUAGAN INC. (LA)	5842
-------------------------------------	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES ANNULÉES**

Page

CLERMONT & DAGENAI TRANSPORT INC. (<i>Annulation révoquée</i>)	5841
LABORATOIRE MEDICO DES MILLE ILES INC. (<i>Annulation révoquée</i>)	5841
ORGANISATION INTEGEE I.P.L. INC. (<i>Annulation révoquée</i>)	5842

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

CERCLE BOURGET	5742
CITY GRAPHICS INC.	5743
CLUB DE PONEYS FERS DE LYS	5742
CLUB RICHELIEU STE-ANNE DE BELLEVUE INC.	5742
ENTREPRISES LES HAUTEURS INC.	5743
GRAPHIQUES CITE INC. (LES)	5743
PROLOVEK INC.	5743

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI DE LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE POINTE-CLAIRE (L.P.S.)	5809
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (L.P.S.)	5809
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TEMISCAMING (L.P.S.)	5810

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

CAP-SAINT-IGNACE, MUNICIPALITÉ	5810
LA PÊCHE, MUNICIPALITÉ	5811
LAUZON, CITE	5812
MONTREAL-NORD, CITE	5813
SAINT-FRANÇOIS, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE	5814
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, VILLE (<i>Erratum</i>)	5842
SAINT-MARIE, VILLE	5815
SAINT-ZOTIQUE, VILLAGE	5816
TACHE, CANTON	5817

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

SYNDICAT DE L'UPA CAP-DES-ROSIERS-ST-AURICE (LE) (<i>Constitution</i>)	5818
--	------

VENTE(S) D'EFFETS NON RECLAMES

CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE	5818
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	5819

VENTE(S) PAR LICITATION

DODIER LESSARD c. LES HERITIERS DE BRUNO LESSARD <i>ET AL.</i>	5819
--	------

VENTE(S) PAR SHERIF**ARTHABASKA**

CORPORATION MUNICIPALE DE STE-VICTOIRE D'ARTHABASKA c. BUSSIÈRES	5819
--	------

BEAUCE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PATOINE	5820
--	------

BEAUHARNOIS

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. BLENMAN <i>ET AL.</i>	5820
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. ARISTA LIVESTOCK DISTRIBUTORS LTD. <i>ET AL.</i>	5821
IMMEUBLES NIAGARA DU CANADA LIMITEE c. KAUSHAL <i>ET AL.</i>	5822
WALDOR CHEMICAL LTEE c. CORBEIL	5822

VENTE(S) PAR SHERIF — suite

Page

BEDFORD

COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) c. LES HERITIERS DE ANDRE HUOT 5823

CHICOUTIMI

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. LECHASSEUR 5823

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE CHICOUTIMI c. COUTURE & BERGERON LTEE *ET AL.* 5824**DRUMMOND**

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. SEGOMIL INC. 5824

GASPE

DUMAIS & FRERES INC. c. DEGARIE 5825

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT (LA) c. CYR *ET AL.* 5825SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT (LA) c. VIGNEAU *ET AL.* 5826**HAUTERIVE**BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. DIGNARD *ET AL.* 5826**MONTREAL**

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BASTIEN 5826

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LAVOIE 5827

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LECLAIRE 5827

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. ST-PIERRE *ET AL.* 5828

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. THULL 5829

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. HOTEL CARTIERVILLE LTEE 5830

BRIZARD *ET AL.* c. MIDLICK & SON LIMITED *ET AL.* 5830FRIEDMAN *ET AL.* c. BARDARI 5831**QUEBEC**

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. JENKINS 5831

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. MARCOUX 5832

BENCO LIMITEE c. MORNEAU 5832

HUILES NOLIN INC. (LES) c. BUANDERIE LEVIS LTEE 5833

LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. MORENCY 5834

RIMOUSKI

BELLAVANCE c. FRENETTE 5834

TERREBONNEBANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. LES ENTREPRISES ASSELIN INC. *ET AL.* 5834MUTUELLE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE (LA) c. CHIRICOSTA *ET AL.* 5836**VENTE(S) POUR TAXES**

CHARLESBOURG, VILLE 5836

CHATEAUGUAY, COMTE 5837

ILES-DE-LA-MADELEINE, COMTE 5837

MEGANTIC, COMTE 5839

ROSEMERE, VILLE 5840

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	5789
AVIS DIVERS	5789
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI DES	5792
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	5792
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	5745
COMPAGNIES, LOI DES	5719-5799
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	5800
CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA	5801
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	5801
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI REGISSANT LE	5802
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	5803
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	5804
OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE	5808
PROCLAMATION(S)	5842
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	5742
SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA	5809
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	5810
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	5818
VENTE(S) D'EFFETS NON RECLAMES	5818
VENTE(S) PAR LICITATION	5819
VENTE(S) PAR SHERIF	5819
VENTE(S) POUR TAXES	5836

LOI SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

1971, c. 48

Règlements

Ce document bilingue est conçu pour faciliter la consultation des textes officiels, concernant les services de santé et les services sociaux.

Pratiques, ces compilations administratives de lois ou de règlements, incluant leurs modifications, ne remplacent pas le texte original publié dans la Gazette officielle du Québec ou dans les recueils annuels des Lois lorsqu'il s'agit d'interpréter ou d'appliquer ces textes.

1979, pag. variée
4.1 — 4.82, 4.A-1 — 4.A-104
EOQ 4035

\$ 5,00

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.